

De la déforestation à la certification de l'huile de palme durable : analyse du processus d'élaboration du label de la RSPO à travers son document de guidance.

Présenté par Duy Thien Do

Promoteur(s) : Prof. Christine Farcy (UCL/ELI/ELIE)

Lecteurs : Prof. Marc Herman (UCL, SPW)
Monsieur Thomas Davreux (STOOP)

Mémoire de fin d'études présenté en vue de l'obtention
du diplôme de **Bioingénieur : gestion des forêts et espaces naturels**

Remerciements

Ce mémoire représente la finalité de mes années d'études de bioingénieur et n'aurait été possible sans l'aide de nombreuses personnes.

En premier lieu, je tiens à remercier ma promotrice, Christine Farcy, qui m'a guidé tout au long de ma démarche. Merci de m'avoir permis de réaliser ce travail avec vous, sur ce sujet qui me tenait à cœur. Merci de m'avoir encadré et recadré lorsque je m'écartais du bon chemin. Merci pour vos conseils durant ces derniers mois. Merci pour le temps que vous m'avez consacré tout au long de l'année et les documents mis à disposition.

Je tiens également à remercier l'ensemble du jury de mon mémoire : Marc Herman et Thomas Davreux d'avoir accepté de lire mon travail.

Merci à Patrick Meyfroidt de l'école de géographie pour m'avoir conseillé et aidé à déterminer ma question de recherche ainsi que ma démarche pour y répondre. Merci pour les remarques constructives ainsi que pour la documentation mise à ma disposition. Vous avez contribué à ce mémoire pour une part non négligeable. De même, merci à Thomas Davreux de m'avoir guidé.

Finalement, je tiens à remercier mon entourage, ma famille, mes amis et Marielle pour leur soutien tout au long de ces années d'études.

Résumé

Dans le cadre de la gestion durable des forêts au sein du concept plus large du développement durable, des outils de politique ont été conçus pour tenter de répondre aux préoccupations de la société. Notamment quant aux aspects sociaux et environnementaux que des industries telles que l'agriculture impactent. La certification, en définissant des normes, fait partie de ces outils.

Cet instrument est celui utilisé par la « *Roundtable on Sustainable Palm Oil* » (RSPO) créée en 2004 pour promouvoir des pratiques de production durable d'huile de palme. Ces pratiques ont pour objectifs de réduire la déforestation, préserver la biodiversité et respecter les moyens de subsistance des communautés rurales dans les pays producteurs.

Dans ce mémoire, le document de guidance de la RSPO a été analysé afin d'en extraire les critiques et mettre en évidence les phases du schéma de mise en place d'une politique comme la certification où la RSPO présente des lacunes.

Globalement, l'auteur a estimé que le document de guidance répondait aux attentes de la société concernant le développement durable. De plus, les 17 Objectifs de Développement durable (ODD) des Nations Unies, utilisés comme un outil supplémentaire de définition du développement durable, ont également confirmé que le document de guidance de la RSPO reflétait en bonne partie les ambitions de ces 17 ODD.

Malgré cela, le travail a permis de pointer la première partie du schéma du processus d'élaboration d'une politique comme prioritairement fautive à savoir *l'Agenda Setting*. En effet, la majorité des critiques émises concerne la conception des instruments (normes et fonctionnement de la RSPO) qui doivent permettre de rendre durable le secteur de l'huile de palme.

Parmi ces critiques sont cités entre autres la faiblesse de la gouvernance, des lignes directrices du document de guidance trop vagues en plus du non respect de celui-ci et des aspects pas assez approfondis quant à la lutte contre la corruption, la santé, la recherche génétique ou encore le recours à la géomatique comme moyen de surveillance.

Table des matières

| | |
|---|----|
| Liste des abréviations..... | 5 |
| Liste des Figures | 5 |
| Liste des Tableaux | 6 |
| 1. Introduction | 7 |
| 2. Problématique..... | 8 |
| 2.1 Les forêts dans le monde, la déforestation et évolution | 8 |
| 2.2 Principales causes de la déforestation mondiale..... | 11 |
| 2.3 Contribution de l'huile de palme à la déforestation | 12 |
| 3. Etat de l'art..... | 13 |
| 3.1 Le palmier à huile et l'huile de palme | 13 |
| 3.1.1 Les pays producteurs : démographie, situation des forêts, type de forêts et plantations de palmier à huile (production et surface) | 13 |
| 3.1.2 La plante au niveau botanique et ses besoins..... | 16 |
| 3.1.3 La plantation, ses acteurs et sa gestion | 17 |
| 3.1.3.1 Plantation et entretien des palmeraies | 17 |
| 3.1.3.2 Lutte contre les ravageurs..... | 18 |
| 3.1.3.3 Exploitants des terres..... | 19 |
| 3.1.4 L'huile de palme : fabrication et caractéristiques | 21 |
| 3.1.5 Les produits, les filières et les marchés..... | 22 |
| 3.1.6 Politiques et autres incitants..... | 25 |
| 3.1.7 Controverses..... | 26 |
| 3.2 Processus politiques de développement durable..... | 28 |
| 3.2.1 Emergence du concept : du début du XX ^{ème} siècle à 1987 | 28 |
| 3.2.2 Sommet de Rio 1992 : large médiatisation | 29 |
| 3.2.3 La gouvernance comme 4 ^{ème} enjeu..... | 30 |
| 3.2.4 Notions : principes fondamentaux, capitaux et durabilité | 31 |
| 3.2.5 Réinterprétation : définition et schéma..... | 34 |
| 3.2.6 Les 17 Objectifs de Développement durable (ODD)..... | 36 |
| 3.3 La certification | 42 |
| 3.3.1 Définition | 42 |
| 3.3.2 Principes : fonction, drivers et contrôle..... | 43 |
| 3.3.3 Critères et indicateurs..... | 43 |
| 3.3.4 Grands standards de qualité alimentaire..... | 44 |
| 3.3.5 Principaux types d'outils de politique liés à la forêt dans le monde..... | 45 |
| 3.3.5.1 Introduction..... | 45 |
| 3.3.5.2 Principaux types d'outils de politique liés à la forêt dans le monde..... | 45 |
| 3.3.5.3 Exemple de gestion durable des forêts : FSC..... | 47 |
| 3.3.5.4 Exemple de gestion durable des forêts : PEFC..... | 48 |
| 3.4 Certifications liées au palmier à huile | 48 |
| 3.4.1 Présentation des schémas de certification existants | 48 |
| 3.4.2 Présentation détaillée du RSPO | 51 |

| | | |
|-----------|---|------------|
| 3.4.2.1 | Création et objectifs | 51 |
| 3.4.2.2 | Fonctionnement de la structure | 52 |
| 3.4.2.3 | Audit et contrôle..... | 55 |
| 3.4.2.4 | Principes et Critères..... | 56 |
| 3.4.2.5 | Interprétation nationale | 60 |
| 3.4.2.6 | La certification de la RSPO | 61 |
| 3.4.2.7 | La révision des Principes et Critères de 2013 | 63 |
| 3.4.2.8 | Controverses | 64 |
| 4. | Objectifs | 67 |
| 5. | Méthodologie | 69 |
| 5.1 | Répartition dans le triangle de durabilité..... | 69 |
| 5.2 | Critiques du document de guidance et répartition dans le schéma de mise en place politique..... | 70 |
| 5.3 | Répartition dans les ODD et recommandations | 72 |
| 5.4 | Manquements du document de guidance : littérature et ODD | 72 |
| 6. | Résultats | 73 |
| 6.1 | Répartition dans le triangle de durabilité..... | 73 |
| 6.2 | Tableau des Critiques du document de guidance | 74 |
| 6.3 | Tableau des critiques générales..... | 88 |
| 6.4 | Manquements du document de guidance : littérature et ODD | 92 |
| 7. | Discussion..... | 95 |
| 7.1 | Répartition dans le triangle de durabilité..... | 95 |
| 7.2 | Critiques du document de guidance..... | 96 |
| 7.2.1 | Les ODD à travers le document de guidance..... | 96 |
| 7.2.2 | Critiques | 97 |
| 7.2.2.1 | Structure de gouvernance..... | 97 |
| 7.2.2.2 | Ecriture du document..... | 99 |
| 7.2.2.3 | Fonctionnement général | 101 |
| 7.2.2.4 | Smallholders | 103 |
| 7.2.2.5 | Processus de sanction | 104 |
| 7.2.3 | Conclusion des critiques..... | 106 |
| 7.3 | Manquements du document de guidance..... | 107 |
| 7.3.1 | Littérature..... | 107 |
| 7.3.1.1 | Audience pour l'IN..... | 107 |
| 7.3.1.2 | Engagement de transparence..... | 107 |
| 7.3.1.3 | Responsabilité environnementale..... | 108 |
| 7.3.1.4 | Perspectives | 109 |
| 7.3.2 | Les ODD | 112 |
| 7.4 | Discussion générale | 116 |
| 8. | Conclusion et perspectives..... | 118 |
| 9. | Bibliographie | 121 |

Liste des abréviations

ASEAN : Association des Nations de l'Asie du Sud-Est
C&I : Critères et Indicateurs
CIFOR : Center for International Forestry Research
CLIP : Consentement Libre, Informé et Préalable
CMED : Commission Mondiale sur l'environnement et le développement
CSPO : Certified Sustainable Palm Oil
DD : Développement Durable
FAO : Food and Agriculture Organization of the United Nations
FSC : Forest Stewardship Council
GES : Gaz à Effet de Serre
HCS : High Carbon Stock
HVC : Haute Valeur de Conservation
I : Indicateurs
IN : Interprétation Nationale
ODD : Objectif de Développement Durable
OGM : Organisme Génétiquement Modifié
ONG : Organisation Non-Gouvernementale
P&C : Principes et Critères
PEFC : Program for the Endorsement of Forest Certification schemes
PIB : Produit Intérieur Brut
PSE : Paiements pour Services Environnementaux
RSPO : Roundtable on Sustainable Palm Oil

Liste des Figures

Figure 1 : Population mondiale et déforestation cumulative de 1800 à 2010 (FAO, 2010 ; UN, 1999 ; Williams, 2002).
Figure 2 : Pourcentage de superficie forestière par rapport à la superficie terrestre totale en 2015 (FAO, 2016).
Figure 3. Gain/perte net annuel de forêt par pays, 1990-2015 (FAO, 2016).
Figure 4 : Evolution de la production d'huile de palme entre 1961 et 2007 dans les zones sélectionnées (Sheil et al., 2009).
Figure 5 : Surfaces en palmiers matures en milliers d'hectares (Omont, 2010).
Figure 6 : Palmier à huile (Konan et al., 2006).
Figure 7 : Disposition des plants de palmiers à huile (Konan et al., 2006).
Figure 8 : Fruit du palmier à huile (Alliance française pour une huile de palme durable).

Figure 9 : Principaux types d'acteurs de la filière de l'huile de palme (Dufour, 2014).

Figure 10 : Représentation du développement durable et ses 3 composantes (D-Plumé, 2015).

Figure 11 : Les 4 principes fondamentaux du développement durable (ADEME, 2017).

Figure 12 : Détermination du type de durabilité (faible ou forte) (Barbier, 2016).

Figure 13 : Approche biocentrée du développement durable (Chapelle, 2017).

Figure 14 : Les 17 Objectifs de Développement Durable (Nations Unies, 2017).

Figure 15 : Ligne du temps des labels d'huile de palme.

Figure 16 : Structure de la RSPO (RSPO, 2017).

Figure 17 : Système de Book and Claim de la RSPO (Rival et al., 2016).

Figure 18 : Système de Mass Balance de la RSPO (Rival et al., 2016).

Figure 19 : Système ségrégué de la RSPO (Rival et al., 2016).

Figure 20 : Système Identity preserved de la RSPO (Rival et al., 2016).

Figure 21 : Objectifs du mémoire.

Figure 22 : Schéma de mise en place politique (Meyfroidt, 2017).

Figure 23 : Triangle de durabilité et Critères du document de la RSPO.

Figure 24 : Courbe de Gauss représentant l'effort fourni par les membres de la RSPO.

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Top 10 des pays faisant état de la plus forte perte annuelle nette de superficie forestière entre 2010 et 2015 (FAO, 2016).

Tableau 2 : Top 10 des pays faisant état du plus fort gain annuel net de superficie forestière entre 2010 et 2015 (FAO, 2016).

Tableau 3 : Evolution de la production d'huile de palme en millions de tonnes (PNG : Papouasie-Nouvelle-Guinée) (Omont, 2010).

Tableau 4 : Récapitulatif des données des 5 grands pays producteurs (Sources : Banque Mondiale, 2017 ; FAO, 2015 ; FAOSTAT, 2017 ; USDA, 2017).

Tableau 5 : Production d'huile de différentes cultures (Rapeseed : colza ; groundnut : arachide ; sunflower : tournesol) (Sheil et al., 2009).

Tableau 6. Les 17 Objectifs de développement durable, faits et chiffres et cibles (Nations Unies, 2017).

Tableau 7 : Principes et Critères de la RSPO (RSPO, 2013).

Tableau 8 : Description des phases de la mise en place politique (Meyfroidt, 2017).

Tableau 9 : Critiques des C&I du document de guidance de la RSPO.

Tableau 10 : Critiques générales du document de guidance et du fonctionnement de la RSPO.

Tableau 11 : Manquements du document de guidance de la RSPO.

1. Introduction

Depuis la révolution industrielle, nous observons un développement humain sans précédent sans toujours regarder aux conséquences de notre mode de vie sur l'environnement. L'humanité fait face à la plus grave crise écologique de son existence comme en témoignent le changement climatique, la perte de biodiversité, la pollution ou encore la déforestation.

Cependant, ces problématiques ont vu l'apparition d'actions pour y faire face avec l'émergence des études sur le changement climatique, la gestion durable des forêts ou encore la science de la conservation de la biodiversité (ADEME, 2017). D'autre part, en 1987, la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement des Nations Unies écrit le Rapport Brundtland avec un nouveau concept présenté comme une des solutions pour répondre à toutes ces problématiques : le développement durable (DD).

Depuis quelques années, l'industrie de l'huile de palme est au centre de nombreux débats. D'un côté, elle promeut l'économie des pays producteurs et de l'autre, des questions vis-à-vis de l'environnement et des aspects sociaux se posent. En connaissance de cause, la solution n'est sans doute pas de boycotter l'huile de palme mais de privilégier une production durable de celle-ci (Greenpeace, 2013). La « *Roundtable on Sustainable Palm Oil* » (RSPO) a donc vu le jour en 2004 dans le but de développer et de mettre en application des normes mondiales pour l'huile de palme afin de durabiliser le secteur à l'aide d'un outil qu'est la certification (RSPO, 2017).

Le travail ci-présent a pour objectif de mettre en évidence les phases défaillantes du schéma de mise en place politique qui ralentissent la RSPO dans sa démarche de durabilité. Il est réalisé essentiellement sur base du document de guidance de la RSPO contenant les Principes et Critères (P&C) pour une huile durable.

La compréhension des enjeux passera par un aperçu de l'état des forêts dans le monde, une présentation de la filière du palmier à huile, l'explication du concept de DD, l'aperçu du fonctionnement d'un outil tel que la certification et un bref exposé des schémas de certification de l'huile de palme notamment celui de la RSPO.

Suite à cet état de l'art, le document de guidance sera décortiqué par de multiples approches afin d'en dégager les potentielles failles.

2. Problématique

2.1 Les forêts dans le monde, la déforestation et évolution

A l'échelle mondiale, les forêts ont subi d'importants changements ces dernières décennies. Bien que les surfaces continuent de diminuer alors que la population continue de croître (Figure 1), des résultats positifs sont observés.

Le taux de perte nette de surface forestière a chuté de plus de 50% par rapport aux années 90, la gestion durable suscite de plus en plus d'intérêt avec une participation toujours grandissante de la part des parties prenantes et la surface affectée à la conservation de la biodiversité est de plus en plus importante (FAO, 2016).

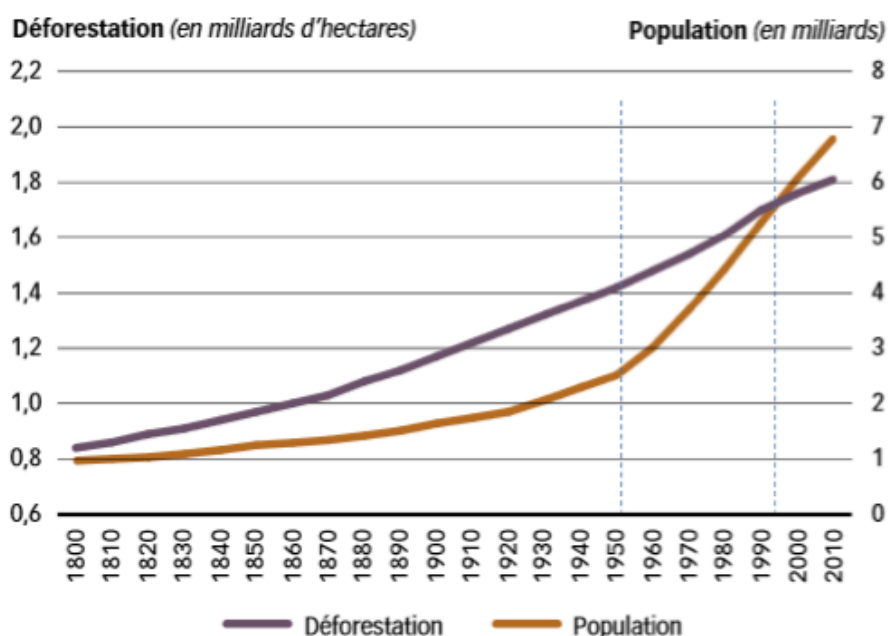


Figure 1 : Population mondiale et déforestation cumulative de 1800 à 2010 (FAO, 2010 ; UN, 1999 ; Williams, 2002).

A l'échelle planétaire, 96% des forêts sont visées par des politiques et des lois de gestion durable des forêts avec pour la plupart des pays la possibilité pour les parties prenantes de contribuer aux processus de formulation des politiques nationales. Par ailleurs, plus de la moitié de la superficie forestière est visée par des plans de gestion (FAO, 2016).

Une forêt peut présenter différents objectifs de gestion simultanément mais pour 13% des forêts dans le monde, le principal objectif est la conservation de la biodiversité tandis que 31% ont parmi leurs objectifs la protection du sol et de l'eau

(FAO, 2016).

En 2014, 112 pays ont réalisé ou étaient en cours de réalisation d'inventaires forestiers (FAO, 2016). De même, la superficie soumise à des programmes internationaux comme le « *Forest Stewardship Council* » (FSC) ou le « *Program for the Endorsement of Forest Certification schemes* » (PEFC) est passée de 14 millions d'ha en 2000 à 438 millions d'ha en 2014 (FAO, 2016).

Par ailleurs, le changement de superficie forestière peut être décrit par 2 processus : un processus de gain appelé expansion de la forêt et un processus de perte, appelée déforestation.

En 2015, la surface forestière couvrait 3999 millions d'ha (Figure 2) sur la planète soit 30,6% de la superficie terrestre mondiale contre 4128 millions d'ha en 1990 soit 31,6%. La déforestation a ainsi été plus importante que l'expansion de la forêt. Cependant, il faut préciser que la perte nette est passée de 0,18% dans les années 90 à 0,08% entre 2010 et 2015 (FAO, 2016).

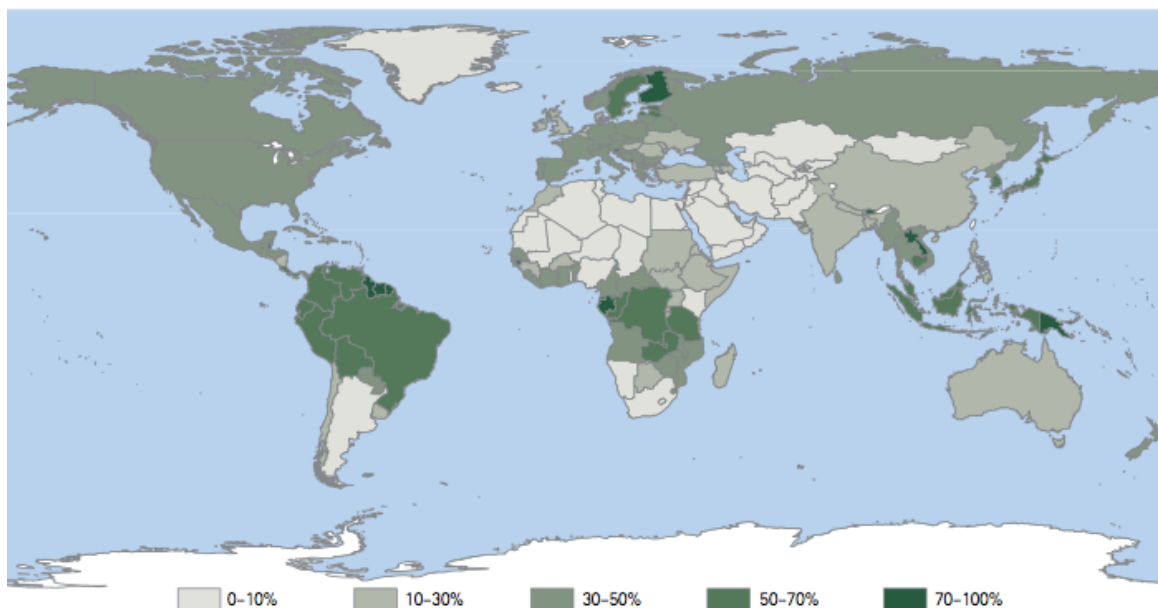


Figure 2 : Pourcentage de superficie forestière par rapport à la superficie terrestre totale en 2015 (FAO, 2016).

Bien que la principale perte de superficie se produise sous les tropiques, particulièrement en Amérique du Sud et en Afrique, tous les domaines climatiques sont touchés (excepté dans le domaine tempéré). Entre 2010 et 2015, 6,5 millions d'ha de forêt naturelle ont été perdus en moyenne chaque année (FAO, 2016). Les 10 principaux perdants sont présentés dans le Tableau 1 tandis que les pays gagnants en superficie forestière sont présentés dans le Tableau 2.

Tableau 1 : Top 10 des pays faisant état de la plus forte perte annuelle nette de superficie forestière entre 2010 et 2015 (FAO, 2016).

| | Pays | Perte annuelle nette de zone forestière | |
|----|--|---|----------|
| | | Superficie (milliers d'ha) | Taux (%) |
| 1 | Brésil | 984 | 0,2 |
| 2 | Indonésie | 684 | 0,7 |
| 3 | Myanmar | 546 | 1,8 |
| 4 | Nigeria | 410 | 5,0 |
| 5 | République-Unie de Tanzanie | 372 | 0,8 |
| 6 | Paraguay | 325 | 2,0 |
| 7 | Zimbabwe | 312 | 2,1 |
| 8 | République démocratique du Congo | 311 | 0,2 |
| 9 | Argentine | 297 | 1,1 |
| 10 | Bolivie, (État plurinational de Bolivie) | 289 | 0,5 |

Tableau 2 : Top 10 des pays faisant état du plus fort gain annuel net de superficie forestière entre 2010 et 2015 (FAO, 2016).

| | Pays | Gain annuel net de zone forestière | |
|----|---------------------------------------|------------------------------------|----------|
| | | Superficie (milliers d'ha) | Taux (%) |
| 1 | Chine | 1542 | 0,8 |
| 2 | Australie | 308 | 0,2 |
| 3 | Chili | 301 | 1,8 |
| 4 | États-Unis d'Amérique | 275 | 0,1 |
| 5 | Philippines | 240 | 3,3 |
| 6 | Gabon | 200 | 0,9 |
| 7 | République démocratique populaire lao | 189 | 1,0 |
| 8 | Inde | 178 | 0,3 |
| 9 | Viet Nam | 129 | 0,9 |
| 10 | France | 113 | 0,7 |

La Figure 3 illustre les gains et pertes nets annuels de forêts par pays entre 1990 et 2015 dans le monde. L'observation de la Figure présente bien que la perte nette se produit majoritairement dans l'hémisphère Sud tandis que l'expansion des forêts a lieu principalement dans les pays du Nord.

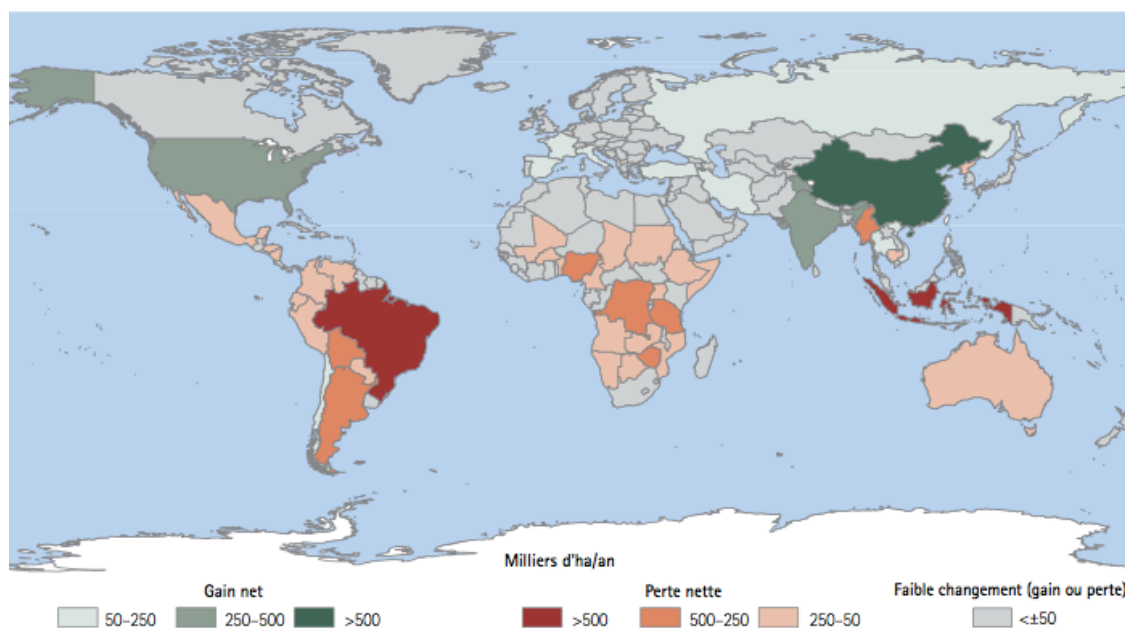


Figure 3. Gain/perte net annuel de forêt par pays, 1990-2015 (FAO, 2016).

2.2 Principale causes de la déforestation mondiale

Les principales causes de la déforestation dans le monde sont l'agriculture de subsistance, l'agriculture permanente, l'élevage d'animaux, l'exploitation du bois de feu ou du bois d'œuvre et la mise en place d'infrastructures humaines (Lanly, 2003).

La déforestation dans le monde est intimement liée à la hausse de populations et à la conversion des terres forestières en terres agricoles (FAO, 2015). L'agriculture, itinérante et permanente et l'élevage constituent les causes majeures de perte de surface forestière dans le monde (Lanly, 2003). Elles représenteraient 53% de la déforestation mondiale, répartis pour 29% aux cultures et pour 24% à l'élevage (Baron et al., 2017). La demande globale pour l'agriculture est une des premières causes de la déforestation tropicale (Carlson et al., 2017).

Dans certaines régions du monde, les paysans sont responsables de défrichements locaux pour assurer leur subsistance. En conséquence, quelques années plus tard, la terre n'est plus fertile et les parcelles sont abandonnées (Schtickzelle, 2016).

L'agriculture itinérante se caractérise par la déforestation de parcelles afin d'apporter une aide en éliminant les espèces concurrentes pour la production de cultures vivrières (Warner, 1994). Elle peut se faire avec rotation, un retour étant réalisé sur les terres plusieurs années après ou sans rotation (Lanly, 2003).

L'agriculture permanente comme son nom l'indique, a un objectif à long terme, la culture de soja et de palmiers à huile en font partie.

Essentiellement pratiqué en Amérique du Sud, l'élevage de ruminants est un facteur direct de déforestation, les autorités laissant faire la déforestation au profit de terres pour les animaux (Greenpeace, 2009 ; Lanly, 2003).

Par ailleurs, l'exploitation de bois de feu, pour le chauffage et la cuisson, est réalisée autour des agglomérations pour subvenir aux besoins de ses occupants. La récolte non durable du bois peut entraîner la déforestation, les seuils de définition de la forêt étant dépassés. L'exploitation de bois d'œuvre a également un impact sur la perte de superficie forestière pour les forêts à essences commerciales (Lanly, 2003).

L'installation d'infrastructures telles que les villes ou les routes peut également être réalisée aux dépens de la forêt et constituer une cause, bien que moins importante, de déforestation (Lanly, 2003).

Ainsi, depuis 25 ans, la quantité de carbone stockée dans les forêts a diminué de 11 gigatonnes, principalement à cause de la conversion des terres et de la dégradation forestière (FAO, 2015). La déforestation tropicale contribuerait selon la FAO, à environ $\frac{1}{4}$ des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'origine anthropique. Pour cause, de grandes quantités de carbone sont relâchées dans l'atmosphère notamment via des déboisements par le feu (Sheil et al., 2009).

2.3 Contribution de l'huile de palme à la déforestation

45% des plantations en Asie du Sud-Est proviendraient de zones qui étaient forestières en 1989. Mais ce taux est moindre dans les autres régions du monde : 31% en Amérique du Sud, 7% en Afrique et 2% en Amérique Centrale (Barthel et al., 2018 ; Vijay et al., 2016).

Malgré que l'huile de palme ait très mauvaise réputation, à l'échelle mondiale, elle ne contribuerait qu'à moins de 3% de la déforestation (Baron et al., 2017). En effet, les cultures contribuent à 29% de la déforestation mondiale mais ce pourcentage n'est pas attribuable qu'à l'huile de palme. Il se répartit ainsi :

- 19% pour le soja ;
- 11% pour le maïs ;
- 8% pour l'huile de palme ;
- 6% pour le riz ;
- 5% pour la canne à sucre ;
- Le pourcentage restant pour les autres types de cultures dans le monde.

(Baron et al., 2017)

Il est clair que l'expansion de la culture du palmier à huile a entraîné la déforestation et sa responsabilité est réelle dans la déforestation, mais à partager avec de nombreux autres secteurs (Barthel et al., 2018).

Pour les 2 plus grands pays producteurs d'huile de palme, l'Indonésie et la Malaisie, la FAO a évalué en 2005 qu'entre 1990 et 2005, entre 55 et 59% de l'expansion du palmier s'est faite au détriment de la forêt (Sheil et al., 2009). Entre 1990 et 2005, l'Indonésie a vu disparaître 21 millions d'ha de forêts dont seuls 3 millions correspondent au développement de palmeraies soit 16% (Barthel et al., 2018 ; Rival, 2016) mais ce taux a diminué à 11% entre 2000 et 2010 (Barthel et al., 2018).

En conséquence, l'Indonésie, impliquée pour une grande partie dans la déforestation tropicale, serait le 4^{ème} pays le plus polluant en terme de GES selon le World Resources Institute (Sheil et al., 2009).

A l'inverse, la Thaïlande a vu une grande part de ses cultures de palmiers pousser sur des terres agricoles abandonnées, montrant que les politiques de chaque pays jouent sur la manière dont l'agriculture influe la déforestation (Barthel et al., 2018).

3. Etat de l'art

3.1 Le palmier à huile et l'huile de palme

3.1.1 Les pays producteurs : démographie, situation des forêts, type de forêts et plantations de palmier à huile (production et surface)

Les 5 principaux pays producteurs d'huile de palme sont par ordre de productivité l'Indonésie, la Malaisie, la Thaïlande, la Colombie et le Nigéria. Les données d'évolution de production annuelle jusque 2010 sont reprises dans le Tableau 3 et illustrées à la Figure 4. Les surfaces affectées à la culture de palmiers à huile dans le monde sont quant à elles reprises à la Figure 5.

Tableau 3 : Evolution de la production d'huile de palme en millions de tonnes (PNG : Papouasie-Nouvelle-Guinée) (Omont, 2010).

| Pays | 1980 | 1990 | 2000 | 2010 |
|---------------|------|------|------|------|
| Indonésie | 0,7 | 2,4 | 6,9 | 20,9 |
| Malaisie | 2,6 | 6,1 | 10,8 | 17,6 |
| Thaïlande | 0,01 | 0,2 | 0,5 | 1,3 |
| Nigeria | 0,4 | 0,6 | 0,7 | 0,9 |
| Colombie | 0,07 | 0,2 | 0,5 | 0,8 |
| PNG | 0,04 | 0,1 | 0,3 | 0,5 |
| Équateur | 0,04 | 0,1 | 0,2 | 0,4 |
| Côte-d'Ivoire | 0,2 | 0,3 | 0,3 | 0,3 |
| Autres | 0,8 | 0,8 | 1,7 | 3,2 |
| Total | 4,9 | 10,8 | 21,9 | 45,9 |

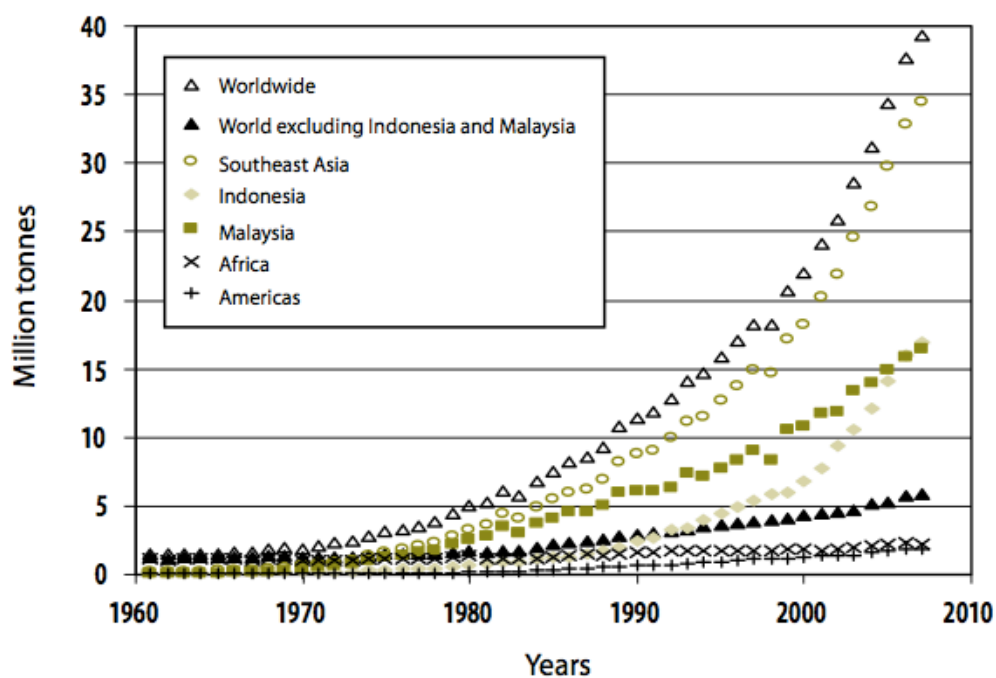


Figure 4 : Evolution de la production d'huile de palme entre 1961 et 2007 dans les zones sélectionnées (Sheil et al., 2009).

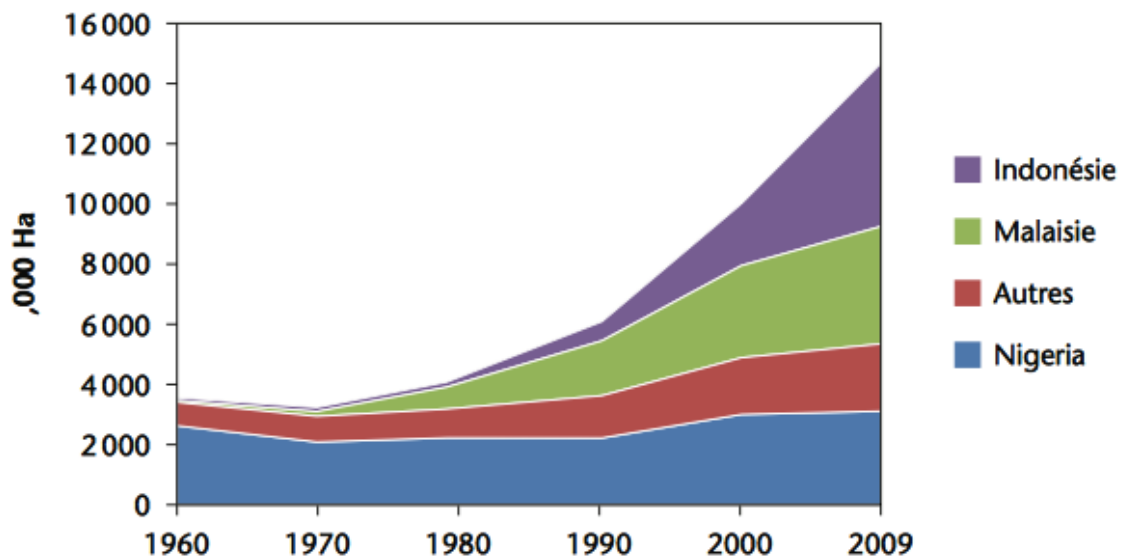


Figure 5 : Surfaces en palmiers matures en milliers d'hectares (Omont, 2010).

Depuis 1966, la Malaisie et l'Indonésie sont les 2 plus grands producteurs au monde, représentant 85% à 92% de la production mondiale (Fitzherbert et al., 2008 ; Sheil et al., 2009 ; Kadarusman et Herabadi, 2018 ; Trade for Development Centre, 2013 ; WWF, 2013 ; WWF, 2017). L'Indonésie, premier producteur mondial, a vu sa superficie de cultures de palmiers augmenter de 600% entre 1990 et 2010 pour atteindre 7,8 millions d'ha (Carlson et al., 2012).

Le Nigéria présente de grandes superficies de palmeraies mais incluant également des palmeraies naturelles (Omont, 2010).

Au niveau mondial, les palmeraies représentent 10% des cultures permanentes mondiales soit 14 millions d'ha (Sheil et al., 2009).

Le Tableau 4 récapitulatif reprend les données de population, les données forestières ainsi que la production d'huile de palme pour les 5 plus grands pays producteurs.

Tableau 4 : Récapitulatif des données des 5 grands pays producteurs
(Sources : Banque Mondiale, 2017 ; FAO, 2015 ; FAOSTAT, 2017 ; USDA, 2017).

| Pays | Population (en millions) | Superficie forestière (millions ha) | % de la superficie totale | Perte de forêts entre 1990 et 2015 (%) | Taux de perte (1000 ha/an) | Type de forêt et % | Production huile de palme en 2017 (millions de tonnes) | Superficie récoltée 2016 (millions ha) |
|-----------|--------------------------|-------------------------------------|---------------------------|--|----------------------------|---|--|--|
| Indonésie | 261 | 91 | 53 | 1,1 | 1100 | Primaire : 51% ; Régénérée : 44% ; Plantée : 5% | 38,5 | 9,33 |
| Malaisie | 31 | 22 | 68 | 0 | 7,2 | Primaire : 23% ; Régénérée : 68% ; Plantée : 9% | 20,5 | 5 |

| | | | | | | | | |
|-----------|-----|----|----|-----|-----|--|------|------|
| Thaïlande | 69 | 16 | 32 | 0,6 | 96 | Primaire : 41% ; Régénérée : 35% ; Plantée : 24% | 2,7 | 0,65 |
| Colombie | 49 | 58 | 52 | 0,4 | 237 | / | 1,27 | 0,33 |
| Nigeria | 186 | 7 | 8 | 3,5 | 410 | Primaire : 0% ; Régénérée : 94% ; Plantée : 6% | 0,97 | 3,05 |

3.1.2 La plante au niveau botanique et ses besoins

L'huile de palme est issue d'une plante nommée *Elaeis guineensis* (Figure 6). *Elaeis* fait partie des monocotylédones de la famille des Arécacées, les palmiers. Son « faux tronc » ou stipe peut atteindre des hauteurs supérieures à 20 mètres à maturité. Ses feuilles, dont le pétiole est très robuste et épineux, peuvent mesurer près de 5 mètres chez un individu adulte et forment une couronne entourant le bourgeon végétatif. Son système racinaire est composé de racines primaires et secondaires réparties dans les 140 premiers centimètres du sol (Orwa et al., 2009).



Figure 6 : Palmier à huile (Konan et al., 2006).

Le palmier à huile est monoïque et possède donc des inflorescences mâles et femelles sur un même pied. Les fleurs mâles et femelles ne s'ouvrant pas en même temps, une fécondation avec un autre arbre est nécessaire. La pollinisation est facilitée par des insectes comme *Elaeidobius kamerunicus*. Les fruits produits sont des

drupes charnues, ovoïdes et mesurant environ 3 centimètres. Ceux-ci sont réunis par 200 jusqu'à 2000 en régime pesant en moyenne plus de 20 kilos. Leur dispersion est assurée par l'urubu noir, un oiseau, qui s'en nourrit (Orwa et al., 2009).

A l'origine, *Elaeis* est une espèce native de l'Afrique tropicale mais elle s'est développée dans toutes les zones tropicales du globe entre 16°N et 16°S (Sheil et al., 2009). *Elaeis guineensis* prospère dans les habitats où les forêts ont été défrichées, nécessitant un accès à la lumière pour se développer et se reproduire. De même, l'humidité l'aide à mieux se développer. Tout comme les sols profonds et fertiles, sans fer et bien drainés facilitent son développement, un pH neutre facilite également son développement.

Son aire de répartition s'étend jusqu'à une altitude de 900 mètres, avec des températures moyennes entre 27 et 35 degrés et des précipitations comprises entre 2000 et 3000 mm/an (Orwa et al., 2009).

Les palmiers sont matures et commencent à produire des fruits en moyenne à partir de 3 ans. Cet âge peut varier légèrement selon les conditions de sol et de climat (Konan et al., 2006 ; SOCFIN, s.d.).

3.1.3 La plantation, ses acteurs et sa gestion

3.1.3.1 *Plantation et entretien des palmeraies*

Les plants de palmier sont issus de pépinière où ils ont été élevés durant une période moyenne de 10 mois (Konan et al., 2006 ; SOCFIN, s.d.). Ensuite, les palmiers sont plantés habituellement espacés de 9 mètres selon une disposition en triangle (Figure 7), donnant une densité de 140 pieds par hectare (Konan et al., 2006 ; Orwa et al., 2009 ; Sheil et al., 2009). Ils donnent des fruits à partir de l'âge de 3 ans et seront au maximum de leur potentiel entre 6 et 20 ans (Barthel et al., 2018 ; SOCFIN, s.d.).

Afin de garantir le potentiel de production, la plantation doit être entretenue régulièrement. L'entretien des alentours proches des palmiers (2 mètres de rayon) ainsi que celui des interlignes doit être réalisé 3 fois par an afin d'éliminer les végétaux concurrents. De même, l'élagage des feuilles basses doit être réalisé tous les 9 mois (Konan et al., 2006).

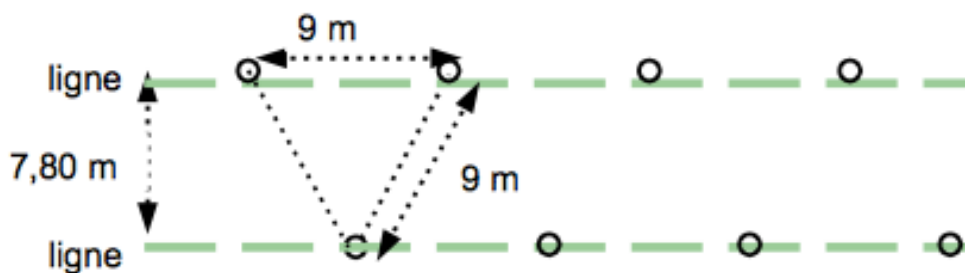


Figure 7 : Disposition des plants de palmiers à huile (Konan et al., 2006).

La production se déroule toute l'année et les fruits sont récoltés manuellement tous les 7 à 10 jours (Barthel et al., 2018 ; SOCFIN, s.d.). La récolte est réalisée à l'aide d'outils comme des ciseaux, des machettes et des faucilles (Konan et al., 2006). A partir de l'âge de 25 à 30 ans, les individus sont coupés, étant devenus trop grands et la récolte trop difficile (Sheil et al., 2009 ; SOCFIN, s.d.).

La récolte ne pouvant être mécanisée, la culture de palmiers demande une main d'œuvre importante offrant de nombreux emplois. Sheil et al. (2009) estiment à 2 millions le nombre de travailleurs en Indonésie dépendants de la filière de l'huile de palme. Tandis qu'au niveau mondial, 6 millions de personnes dépendraient du secteur selon les estimations de la Banque Mondiale (Dufour, 2014). Considérant l'Indonésie et la Malaisie, deux tiers des travailleurs seraient des migrants (Bangladesh, Philippines, Thaïlande, Myanmar). En 2012, ce sont même 92% des travailleurs en Malaisie qui étaient étrangers (Barthel et al., 2018).

Ainsi, l'industrie de l'huile de palme est le driver d'un développement économique offrant revenus et emplois à des millions d'individus, en sauvant un nombre important de personnes de la pauvreté (Cattau et al., 2016 ; Sheil et al., 2009).

3.1.3.2 Lutte contre les ravageurs

Outre les petits animaux comme les nématodes ou les insectes, des mammifères comme les rats, les cochons sauvages, les singes et les éléphants peuvent endommager les plants. Par conséquent, les individus de *Elaeis* sont protégés par des grilles en treillis métalliques contre les attaques de ravageurs.

De plus, des bactéries et des champignons comme *Fusarium oxysparum* ou *Ceratocystis paradoxa* peuvent entraîner des maladies aux palmiers à huile (Orwa et al., 2009). Des méthodes de lutte contre les maladies existent, préventifs ou curatifs (Konan et al., 2009).

Contrairement au soja, la culture de palmiers à huile requière moins de pesticides et d'herbicides. Elle est donc moins gourmande en intrants que les autres cultures (Dias-Alves, 2014 ; Dufour, 2014) même si les doses de fertilisants restent importantes et fréquemment appliquées pour maintenir un rendement élevé (Barthel et al., 2018). De même, les résidus organiques issus de la production d'huile sont retournés dans les plantations en tant qu'engrais naturels (SOCFIN, s.d.). Toutefois, 60% des coûts d'exploitation d'une plantation sont aujourd'hui affectés aux engrais. Ce besoin est indispensable pour exprimer le plein potentiel des semences mais présente un risque réel de pollution des nappes phréatiques si ces intrants sont utilisés en excès (Rival, 2016).

En revanche, le palmier à huile ne connaît aucun parasite ou ravageur n'ayant pas de solution biologique. Un traitement chimique pesticide n'est donc pas nécessaire (Rival, 2016).

Néanmoins, l'usage de pesticides, herbicides et engrais en excès porte atteinte à la qualité des eaux et sols et à la santé des producteurs (Hugon, 2016 ; Trade for Development Centre, 2013). Les preuves sont cependant limitées sur la pollution des eaux mais les taux de polluants ne dépasseraient pas les normes nationales et internationales (Barthel et al., 2018).

L'une des substances mises en cause est le paraquat. Il est l'un des herbicides les plus toxiques du commerce (Amnesty, 2016 ; Bonnewyn et al., 2013). Une ingestion, inhalation ou exposition cutanée peut entraîner des problèmes de santé pouvant aller jusqu'à la mort. Il s'agit de la première cause de décès liée à l'empoisonnement par pesticides (Grunbaum et Gosselin, 2012). Depuis 2007, le paraquat est interdit en Union Européenne et son usage est règlementé en Amérique du Nord et pour cause, il serait responsable d'environ 70% des suicides à Trinité-et-Tobago et aux îles Samoa (Grunbaum et Gosselin, 2012). Son interdiction n'est malheureusement pas d'application en Asie du Sud-Est ou ne l'est plus. En Malaisie, la vente de paraquat fut interdite en 2002 mais sous la pression du lobby de l'huile de palme, elle a été réautorisée en 2006 (Bonnewyn et al., 2013).

3.1.3.3 *Exploitants des terres*

Deux grandes catégories d'acteurs coexistent en tant que cultivateurs des terres : les entreprises de production d'huile de palme (entreprises locales ou grandes compagnies multinationales) et les petits exploitants (*smallholders* : entreprises basées sur la famille qui possèdent et cultivent jusqu'à 50 ha (Barthel et al., 2018)).

Afin de pouvoir exploiter les terres, les entreprises doivent obtenir des concessions. Celles-ci consistent en une reconnaissance du droit d'exploiter une certaine superficie appartenant à l'Etat ou à une collectivité grâce à un permis accordé par les autorités (Leslie, 1980).

Si de nombreux producteurs d'huile de palme cherchent à obtenir des concessions dans des zones forestières, c'est aussi en bonne partie parce que cela leur permet de profiter de l'abattage et de la vente du bois d'œuvre. Ces profits permettent généralement de financer le développement et l'expansion des plantations de palmiers à huile, en tout ou en partie (Gilbert, 2012 ; Hugon, 2016 ; Laurance et al., 2010 ; WRM, 2015). De plus, les sols après avoir été débarrassés de leur végétation, sont plus fertiles du à l'absence des adventices (Omont, 2010). Les surfaces de plantations monocultures peuvent atteindre jusque 20 000 ha (Sheil et al., 2009).

En Indonésie et en Malaisie, la filière reste dominée par une production de grandes plantations mais des millions de familles cultivent des palmiers à huile (Omont, 2010). Les *smallholders* produisent ensemble entre un tiers et 50% de l'huile de palme en Indonésie, leur rôle est donc loin d'être négligeable (Goh, 2016 ; Mohd Noor et al., 2017 ; Sheil et al., 2009 ; Stoppons l'huile de palme, 2017).

A l'échelle mondiale, les petits exploitants produisent 40% de l'huile de palme (Rival, 2016).

Cependant, dans les pays producteurs comme l'Indonésie, la Malaisie ou la Colombie, l'absence ou l'insuffisance de lois traitant des droits fonciers, alliée à la présence de corruption dans les processus d'acquisition des terres, entraînent des conflits fonciers entre les entreprises productrices et les populations indigènes (Dufour, 2014 ; Omont, 2010).

En Indonésie par exemple, la législation nationale vis à vis des droits coutumiers est très faible, le gouvernement considérant 80% du territoire national comme des terres domaniales. Par conséquent, les autorités attribuent des étendues à des entreprises de plantation sans le consentement des communautés locales, là où la législation est trop faible pour être respectée et appliquée (WRM, 2011).

En 2012, l'Indonésie a compté 8000 conflits des terres dont la moitié fut attribuée au secteur de l'huile par le Bureau national des terres avec des preuves solides du développement des cultures sur des terres utilisées traditionnellement par des communautés (Barthel et al., 2018).

Dès lors, les populations sont exposées à des expulsions sous la menace des armes et à la destruction de leurs foyers, ce qui constitue de graves violations des droits de l'homme, tandis que les entreprises de plantation s'approprient les terres (WRM, 2011).

3.1.4 L'huile de palme : fabrication et caractéristiques

Après la récolte des fruits, les régimes doivent être transportés le plus rapidement possible vers les huileries pour éviter que l'acidité ne se développe (Barthel et al., 2018 ; Konan et al., 2006).

La chair du fruit (Figure 8), de couleur jaune à orange, contient l'huile de palme tandis que le noyau, également riche en lipides produit l'huile de palmiste (Dufour, 2014).



*Figure 8 : Fruit du palmier à huile
(Alliance française pour une huile de palme durable).*

Les régimes sont tout d'abord stérilisés par de la vapeur saturée à 3 bars qui permet également d'interrompre l'activité enzymatique responsable de l'acidité de l'huile. Ensuite, par actions mécaniques et thermiques, les fruits sont séparés et préparés pour la presse. Suite à l'étape de pressage, une phase de clarification est nécessaire pour séparer l'huile pure et le reste du jus par décantation. L'huile, appelée « *or orange* » de par sa couleur avant raffinage, est ainsi obtenue (SOCFIN, s.d.).

Pour une huile de meilleure qualité, une phase de raffinage est envisageable afin d'obtenir une huile sans impureté, sans substance nuisible, présentant une odeur plus neutre et une couleur améliorée (De Smet Engineers, 2017).

L'huile ainsi produite présente des avantages dans sa structure qui lui confère une consistance solide. Cette consistance est facile à travailler et offre une texture onctueuse aux aliments et une bonne résistance à la chaleur permettant une utilisation à de fortes températures (Sheil et al., 2009 ; Dufour, 2014 ; Hugon, 2016).

En effet, de par son taux élevé d'acides gras saturés (environ 50%), l'huile de palme reste solide jusqu'à des températures de 36 à 38°C (FFAS, 2012). De plus, l'huile de palme a la caractéristique de posséder une résistance accrue à l'oxydation et donc de se conserver plus longtemps que les autres matières grasses existantes (Dufour, 2014).

Par an, un hectare produit entre 15 et 30 tonnes de fruits frais donnant 3 à 5 tonnes d'huile (Sheil et al., 2009).

3.1.5 Les produits, les filières et les marchés

L'huile de palme a dépassé l'huile de soja en 2006 comme plus grande source d'huile végétale au monde (Barthel et al., 2018). Les utilisations de l'huile de palme sont nombreuses et majoritairement à destination de l'agroalimentaire. L'huile de palme et ses dérivés sont présents dans 33 à 50% des produits de consommation courante (Amnesty, 2016 ; Barthel et al., 2018 ; Schouten et Glasbergen, 2011 ; WWF, 2013).

Traditionnellement, l'huile de palme est utilisée dans la cuisine africaine et asiatique comme source d'enrichissement de soupes ou de sauces et comme huile de friture. Elle peut également être rajoutée aux céréales pour augmenter la densité calorifique importante pour les jeunes enfants.

De plus, l'huile de palme est également une bonne source de vitamines A pour éviter les problèmes de cécité (Orwa et al., 2009). Par ailleurs, en Afrique, l'huile non raffinée est un condiment apprécié (Konan et al., 2006).

De nos jours, en plus de son emploi dans la cuisine traditionnelle, elle est utilisée dans de nombreux produits issus de l'agro-industrie : margarine, plats cuisinés, biscuits, chocolat, glaces, huiles de cuisson, etc (Omont, 2010 ; Dufour, 2014). L'utilisation de l'huile dans l'agroalimentaire représente 80% de sa consommation globale (Omont, 2010 ; Sheil et al., 2009).

D'autre part, 19% de l'huile de palme sont utilisés dans l'oléochimie pour les cosmétiques, les graisses et lubrifiants, les peintures, les savons, etc. et 1% pour le biodiesel. Cette proportion pourrait augmenter si les politiques considèrent que l'huile de palme représente une alternative intéressante aux carburants fossiles (Omont, 2010 ; Sheil et al., 2009).

Les principaux acteurs de la filière de l'huile de palme sont illustrés à la Figure 9. Les plantations de palmiers à huile sont des placements très recherchés pour les

investisseurs et les banques qui cherchent à tirer profit de ce secteur en expansion (WRM, 2015).

Après la récolte, soit l'huile est directement commercialisée aux producteurs de produits finis soit elle passe par des intermédiaires avant la revente aux producteurs de produits dépendants de l'huile de palme.

Par ailleurs, certaines grandes sociétés comme Wilmar, l'un des leaders de la transformation et de la commercialisation de l'huile de palme, se charge de la production d'huile, de son raffinage et de sa vente (Amnesty, 2016). Pour ne citer qu'elles, Nestlé et Unilever font partie des grandes marques se fournissant chez Wilmar en huile de palme (Dufour, 2014 ; Amnesty, 2016). Les produits finis se retrouvent finalement dans les rayons des magasins.

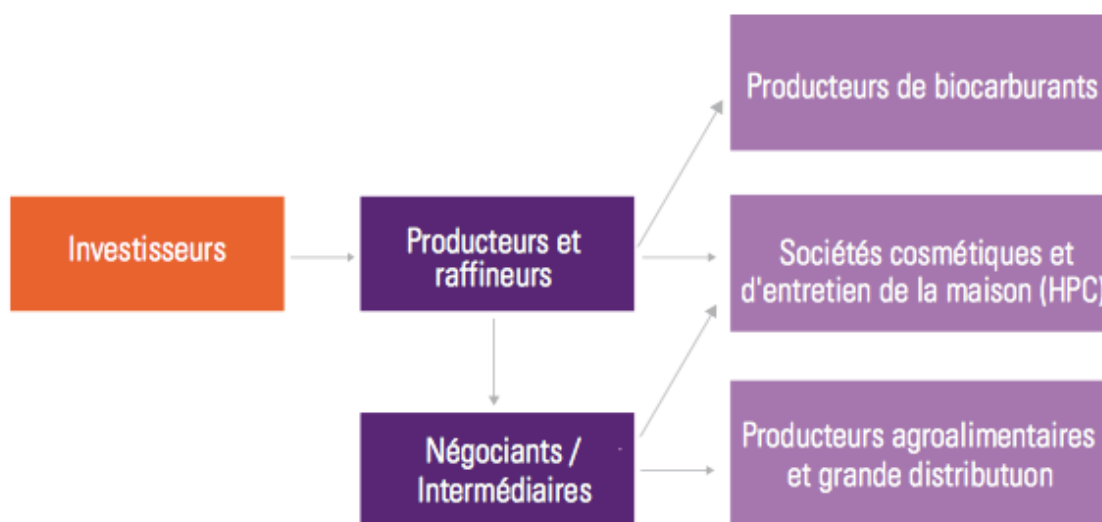


Figure 9 : Principaux types d'acteurs de la filière de l'huile de palme (Dufour, 2014).

Les plus grandes parts de marché dans le monde sont réparties entre :

- L'Inde avec 10,1 millions de tonnes ;
- L'Indonésie avec 9,35 millions de tonnes ;
- L'Union Européenne et ses 6,35 millions de tonnes ;
- La Chine avec 4,8 millions de tonnes ;
- Le Pakistan avec 3 millions de tonnes d'huile de palme (USDA, 2017).

L'ensemble des pays du nord réunis consomme moins de 25% de l'huile de palme produite dans le monde (Omont, 2010).

Néanmoins, l'Europe est le premier marché pour l'huile de palme durable tandis que l'Inde et la Chine sont peu demandeurs et se préoccupent plus de la sécurité

alimentaire (Barthel et al., 2018).

Les raisons d'un tel engouement pour l'huile de palme sont nombreuses. De par ses caractéristiques physiques (solide jusque 36-38°C), elle a été utilisée en remplacement des graisses animales et des autres huiles végétales. En outre, pour de nombreux produits, elle a été jugée difficilement substituable par les industriels (Dias-Alves, 2014).

L'huile de palme présente le coût de production le moins élevé des huiles végétales (20% de moins que le soja). Ceci couplé à un prix qui, bien qu'inférieur aux autres huiles, a sensiblement augmenté depuis le début des années 2000 permet de générer des profits élevés (Omont, 2010).

De plus, la productivité de 4 tonnes par hectare est un argument de taille face aux autres cultures oléagineuses telles que le soja ou le colza (Tableau 5). A productivité égale, elle nécessite donc 5 à 8 fois moins de surface et pourrait satisfaire la demande d'une population en croissance (Barthel et al., 2018). Les besoins étant très importants, la demande augmente de 5 à 6% par an (Hugon, 2016).

Tableau 5 : Production d'huile de différentes cultures (Rapeseed : colza ; groundnut : arachide ; sunflower : tournesol) (Sheil et al., 2009).

| Oil type | Oil yield (kg/ha) |
|--------------|-------------------|
| Palm† | 4000–5000 |
| Rapeseed† | 1000 |
| Groundnut† | 890 |
| Sunflower† | 800 |
| Soya bean† | 375 |
| Coconut‡ | 395 |
| Cotton seed‡ | 173 |
| Sesame seed‡ | 159 |

Sources: (†) Journey to Forever; (‡) Mielke (1991, cited in Fairhurst and Mutert 1999).

En 2017, la consommation annuelle d'huile végétale était de 197 millions de tonnes dont 70 millions de tonnes d'huile de palme (USDA, 2017). Cette quantité devrait augmenter de 25% dans les 10 prochaines années avec une proportion croissante

d'huile de palme (Bonnewyn et al., 2013 ; Marin-Burgos et al., 2014). Les consommateurs pourraient se tourner vers des produits à base d'huiles de colza et de tournesol. Mais ces dernières sont aujourd'hui difficiles à produire en quantités suffisantes pour répondre à la demande croissante de la population mondiale (Dufour, 2014). Raviga Sambanthamurthi du *Advanced Biotechnology and Breeding Centre* affirme qu'il ne voit aucune autre culture capable de satisfaire les besoins du monde (cité dans Yan, 2017). Le secteur agroalimentaire est confiant dans le fait que l'huile de palme puisse satisfaire la demande mondiale en huile végétale (Barthel et al., 2018).

3.1.6 Politiques et autres incitants

Dans les pays comme l'Indonésie et la Malaisie, le développement des plantations de palmiers a été la conséquence d'une politique gouvernementale ayant fortement appuyé la filière. En effet, l'environnement politicoéconomique favorable permet d'attirer les investisseurs pour construire une industrie efficiente et dynamique. De plus, les filières nationales ont consenti des efforts en recherche et développement, en infrastructures générales et maritimes et en programmes de promotion commerciale et marketing (Omont, 2010).

En Indonésie, jusqu'au début des années 90, le gouvernement attribuait des zones boisées à des entreprises étatiques de plantation qui contrôlaient les grandes entreprises et les *smallholders*, à l'aide de lois facilitant l'obtention de permis. La main d'œuvre était fournie par le Programme de Transmigration, composée d'autochtones et de migrants venant des pays alentours (WRM, 2007).

A partir de 1996, un mouvement concerté a encouragé à privatiser le secteur et depuis 2002 et la chute de la dictature, la filière se décentralise. Les gouvernements locaux ont obtenu plus de pouvoir de contrôle des terres et des ressources, promouvant les grandes plantations, ce qui a eu pour incidence de développer le secteur de l'huile de palme (WRM, 2007).

En conséquence, le haut niveau de concentration du marché, avec 2 grands pays et un nombre limité de grandes compagnies, a permis de développer et de moderniser de manière dynamique et performante la filière de l'huile de palme sous contrôle permanent (Omont, 2010).

D'autre part, pour les entreprises productrices, il n'y a pas d'incitation à planter préférentiellement sur des zones sans couverture forestière, ni d'obligation réglementaire pour contraindre les compagnies à le faire (Omont, 2010). Puisqu'il est plus facile d'obtenir des permis pour nettoyer le terrain à des fins de plantations que

pour récolter le bois, beaucoup de compagnies productrices de palme se sont associées à des compagnies exploitantes de bois. Le gain engendré par la vente de bois permet de payer les coûts de plantations en tout ou en partie (Sheil et al., 2009). Mais l'absence de permis de défricher décourage rarement les producteurs qui n'hésitent pas à cultiver avant même d'en avoir l'autorisation (Bonnewyn et al., 2013). Par ailleurs, l'obtention d'un permis de développement de culture de palmiers à huile peut entraîner la déforestation sans qu'une plantation n'ait jamais lieu, montrant la complexité des relations entre les différentes parties prenantes (Goh, 2016 ; Omont, 2010).

L'Indonésie et la Malaisie étant les 2 plus grands exportateurs d'huile de palme, les Etats sont bénéficiaires directs de la production grâce aux taxes à l'exportation (Hugon, 2016).

En 2012, l'Indonésie présentait ainsi un taux à l'export de 13,5% (Zone Bourse, 2012) tandis que le taux à l'export de la Malaisie était de 23% (Zone Bourse, 2012). Les investisseurs profitant du développement de l'industrie se trouvent à trois niveaux de l'administration : les Etats, les provinces et les districts (Ruysschaert, 2016).

Le secteur de l'huile de palme continue à être un moteur important de croissance des pays producteurs. La contribution de la filière au produit intérieur brut (PIB) de l'Indonésie est de 6 à 7% (Simon et al., 2017) et de 11% pour la Malaisie (Jeannin, 2017).

3.1.7 Controverses

En définitive, l'huile de palme est considérée d'une part comme une plante miracle par les agro-industries du Nord et les planteurs du Sud et d'autre part comme une menace écologique majeure par les Organisations non-gouvernementales (ONG). La filière mondialisée et complexe est portée par des acteurs d'intérêts souvent antagonistes (Rival et Levang, 2013).

Au Sud, l'huile est produite et consommée tandis qu'au Nord siègent la majorité des multinationales qui se chargent de la transformation. Ce sont également les pays industrialisés que la filière a interpellés sur les questions éthiques et environnementales (Rival et Levang, 2013).

Les grands groupes industriels et les investisseurs (banques) sont pointés du doigt, accusés de contribuer au développement des plantations sans discernement vis à vis

des effets négatifs. Vers la fin des années 90, les médias et la presse ont pris possession du problème pour l'exposer au public (Omont, 2010).

Outre la problématique de l'huile de palme sur la santé et sa contribution au développement de l'obésité et aux maladies cardiovasculaires (Dufour, 2014), la mise en culture de palmeraies aux dépens d'une forêt primaire, provoque la perte de 85% de la biodiversité. Il faut cependant signaler que ce chiffre est valable pour toute autre monoculture intensive, qu'elle soit sous les tropiques ou ailleurs (Rival, 2016).

De plus, les éléphants, les orangs outans et les tigres sont souvent tués car ils menacent les palmiers ou les travailleurs (WWF, 2017). Le fait est que ces espèces sont des espèces emblématiques en plus d'être en voie de disparition (Dufour, 2014). La biodiversité des forêts les plus riches en espèces sur Terre, avec un haut taux d'endémisme et des espèces charismatiques est donc en danger (Barthel et al., 2018).

Par ailleurs, la destruction des forêts et des tourbières entraîne une diminution des stocks de carbone et contribue ainsi au changement climatique. En effet, un hectare de forêt tropicale peut stocker 400 tonnes de carbone et les tourbières jusqu'à 1500 (Barthel et al., 2018).

D'autre part, les conséquences sociales regroupent la perte des terres des populations locales, expulsées de chez eux par les entreprises de production et dépossédées de leurs moyens de subsistance (Dufour, 2014) mais aussi les nombreux cas de travail forcé, d'inégalité des sexes et d'insécurité au travail (Amnesty, 2016).

D'un autre côté, l'industrie de l'huile de palme est aussi le driver d'un développement économique offrant revenus et emplois à des millions d'individus, en sauvant un nombre important de personnes de la pauvreté et offrant des revenus aux pays à l'exportation (Cattau et al., 2016 ; Sheil et al., 2009).

En effet, le secteur joue un rôle moteur dans l'économie des pays producteurs. Près de 6 millions de personnes dépendent de l'industrie de l'huile de palme (Dufour, 2014). La filière contribue ainsi à environ 10% du PIB des grands pays producteurs (Jeannin, 2017 ; Simon et al., 2017).

Les salaires seraient plus élevés que le minimum légal même avec des superficies de 2 ha en Indonésie. En Malaisie, ce sont même des salaires 2,5 fois plus élevés pour les grandes cultures, même si de possibles grandes disparités peuvent exister au niveau national. Le degré de confiance est grand quand il est dit que l'huile de palme a contribué à améliorer les revenus, les *smallholders* gagnant plus en cultivant des palmiers à huile qu'en cultivant du riz ou du caoutchouc (Barthel et al., 2018).

Le débat avancé ne doit pas faire oublier le rendement exceptionnel de l'huile de palme, bien supérieur en production d'huile aux autres plantes oléagineuses. Ce rendement pourrait satisfaire la demande d'une population en croissance (Omont, 2010).

De plus, les palmeraies sont moins gourmandes en intrants que les autres cultures (Dias-Alves, 2014 ; Dufour, 2014) et les pesticides contre les parasites et ravageurs peuvent tous être biologiques et non chimiques (Rival, 2016).

L'huile de palme est également utilisée dans plus d'un tiers des produits de consommation courante et dorénavant, s'en passer serait donc difficile pour de nombreux industriels (Dias-Alves, 2014).

3.2 Processus politiques de développement durable

3.2.1 Emergence du concept : du début du XX^{ème} siècle à 1987

C'est au début du 20^{ème} siècle que l'idée d'un développement pouvant à la fois réduire les inégalités sociales et conserver l'environnement fait son apparition avec la géonomie, science des rapports entre les sociétés humaines et leur environnement naturel.

En 1949, Harry Truman, président des Etats-Unis, promeut la notion de développement en tant que politique d'aide aux pays du Tiers monde grâce à l'aide des pays industrialisés dans le cadre d'un programme pour une meilleure utilisation des ressources mondiales humaines et naturelles (Truman, 1949).

Au cours des années 60 et 70, de nombreuses organisations de défense de la nature voient le jour : le WWF, Greenpeace ou encore les Amis de la Terre.

En 1972, le club de Rome, un groupe de réflexion autour des problèmes auxquels font face les sociétés, publie un rapport nommé « *The limits to growth* ». La conclusion de ce rapport est que la poursuite de la croissance économique entrainera au cours du 21^{ème} siècle à une chute brutale des populations à cause de la pollution et de la raréfaction des ressources de la planète (Meadows et al., 1972).

Durant la même année, une conférence des Nations Unies en Suède, qualifié de premier Sommet de la Terre, expose l'écodéveloppement, interaction entre écologie et économie (Diemer, 2012).

En 1983, l'Organisation des Nations Unies crée la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED). Elle est composée d'une vingtaine d'académiques et de politiques de nationalités différentes et présidée par la norvégienne Gro Harlem Brundtland (Zaccai, 2014). Les Nations Unies lui demande d'établir un programme global de changement (CMED, 1987). Ce programme devra :

- proposer des stratégies à long terme en matière d'environnement
- inciter les pays à coopérer pour la réalisation d'objectifs communs
- envisager des moyens permettant de faire face aux problèmes environnementaux
- identifier les problèmes environnementaux et les efforts à déployer pour les résoudre.

Durant 3 ans, la Commission auditionne des acteurs des pays développés et industrialisés et commande plus de 75 études liées aux problématiques environnementales et de développement économique. C'est finalement en 1987 que le rapport Brundtland (du nom de la présidente) de la CMED est publié et que la définition du DD est proposée. Le DD selon ce rapport est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs (CMED, 1987).

Depuis ce rapport, la définition du DD s'est répandue dans le monde entier.

3.2.2 Sommet de Rio 1992 : large médiatisation

Lors de la Conférence de Rio en 1992 qui a rassemblé 173 chefs d'Etat afin de prendre des décisions en matière d'environnement, l'Agenda 21 a été mis en place. Cet Agenda est un programme d'action pour le 21^{ème} siècle orienté vers le DD. Résolument tourné vers le futur, les objectifs fixés sont la lutte contre la pauvreté et les exclusions sociales, la production de biens et services durables et la protection de l'environnement (Unîmes, 2012).

C'est à l'issue de ce sommet que le DD a été largement médiatisé auprès du public comme reposant sur 3 piliers : l'environnement, l'économie et le social. En réalité, il se situe plutôt à l'intersection de ces 3 sphères (Figure 10) (Solidarités info, 2017 ; Unîmes, 2012).

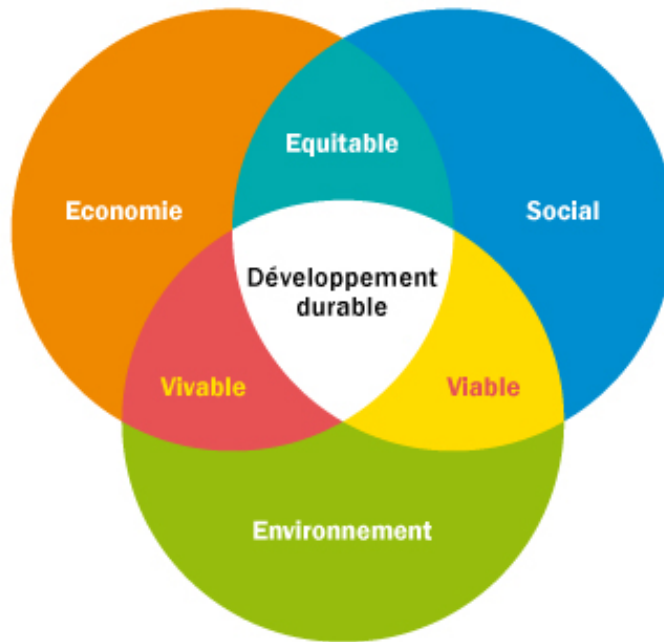


Figure 10 : Représentation du développement durable et ses 3 composantes (D-Plumé, 2015).

En résumé, l'approche est double : dans le temps avec une pérennité pour les générations présentes et futures mais aussi dans l'espace, chaque humain a le même droit aux ressources naturelles de la Terre. Ainsi, le DD a pour objectif de garantir la justice inter- et intragénérationnelle (Barbier, 2016 ; Dedeurwaerdere, 2013).

En bref, le DD a pour but de produire des richesses tout en veillant à réduire les inégalités mais sans pour autant dégrader l'environnement. Il vise à établir un équilibre cohérent et viable à long terme entre ces 3 enjeux.

3.2.3 La gouvernance comme 4^{ème} enjeu

Toutefois, à ces 3 composantes certains auteurs y rajoutent un 4^{ème} pilier plus transversal : la gouvernance. La gouvernance est une notion qui consiste en la participation de tous les acteurs (citoyens, entreprises, politiques, etc) au processus de décision. Elle est de ce fait une forme de démocratie participative.

Le terme reprend l'idée du « *bien gouverner* », consistant en une décentralisation de la réflexion, de la prise de décision et de l'évaluation, avec une multiplication des lieux et acteurs impliqués dans la décision ou la construction d'un projet (Combe, 2015).

Cependant, le lien essentiel entre gouvernance et DD n'est pas récent. En effet, l'Agenda 21 prévu à Rio en 1992 précise « *l'un des principaux éléments indispensables à la réalisation du développement durable est une large participation du public à la prise de décisions* », montrant que le DD passe par une implication collective au processus de décision pour l'évolution des modes de vie (Combe, 2015).

En effet, l'approche démocratique du DD est primordiale car elle constitue la principale garantie d'une exigence forte en durabilité (Combe, 2015). Le DD ne peut relever de la législation seule, il faut intégrer les individus et les groupes à la définition et à la mise en œuvre des objectifs du DD, l'Etat étant devenu de moins en moins important dans la gestion de l'environnement (Agrawal et Lemos, 2007).

Par conséquent, la gouvernance du DD doit être fondée sur le partenariat entre les parties prenantes pour la construction des décisions et la répartition des engagements (Combe, 2015).

3.2.4 Notions : principes fondamentaux, capitaux et durabilité

Dans l'optique de mieux cerner le DD, il convient d'aborder plusieurs notions qui y sont associées et qui en sont même indissociables.

Le DD peut également être vu comme une nouvelle conception de la croissance économique à laquelle les aspects sociaux, environnementaux, temporels et globaux sont inclus (Brown, 2003). Ce DD est articulé par 4 principes fondamentaux que sont la responsabilité, la participation, la solidarité et la précaution (ADEME, 2017).

Par ailleurs, les notions de durabilité faible et forte, liées aux 3 capitaux (naturel, humain et reproductible) représentent une façon d'évaluer comment la gestion économique estime l'importance des écosystèmes aux fins du DD.

Premièrement, le DD doit être articulé par quatre principes fondamentaux énoncés lors de la Conférence de Rio en 1992 (ADEME, 2017) et illustrés en Figure 11.

Le premier d'entre eux est la solidarité, entre les pays, entre les générations, entre les membres d'une société, etc dans le but de partager les ressources de la Terre entre tous, en pensant à nos voisins mais aussi à nos futurs enfants. Par conséquent, la notion de solidarité s'applique non seulement dans l'espace mais aussi dans le temps. En prenant l'exemple des matières premières, le devoir de chaque citoyen est de penser à économiser pour que le plus grand nombre en profite.

Deuxièmement, le principe de précaution doit s'appliquer dans les décisions afin de ne pas causer de catastrophes quand l'existence des risques pour la santé ou l'environnement est évidente. Ainsi, limiter les émissions de GES serait bénéfique pour atténuer le changement climatique.

En troisième lieu, il est nécessaire d'impliquer la participation de chacun, quelle que soit sa profession ou son statut social, afin d'assurer un avenir plus serein à tous. Ce principe est largement relié au 4^{ème} enjeu de DD qu'est la gouvernance avec la démocratie participative.

Dernièrement, chaque individu se doit d'être responsable de ses actions. Chacun se doit d'admettre la responsabilité qui lui incombe dans l'effort pour le DD, par exemple avec le principe de « *pollueur-payeur* ».

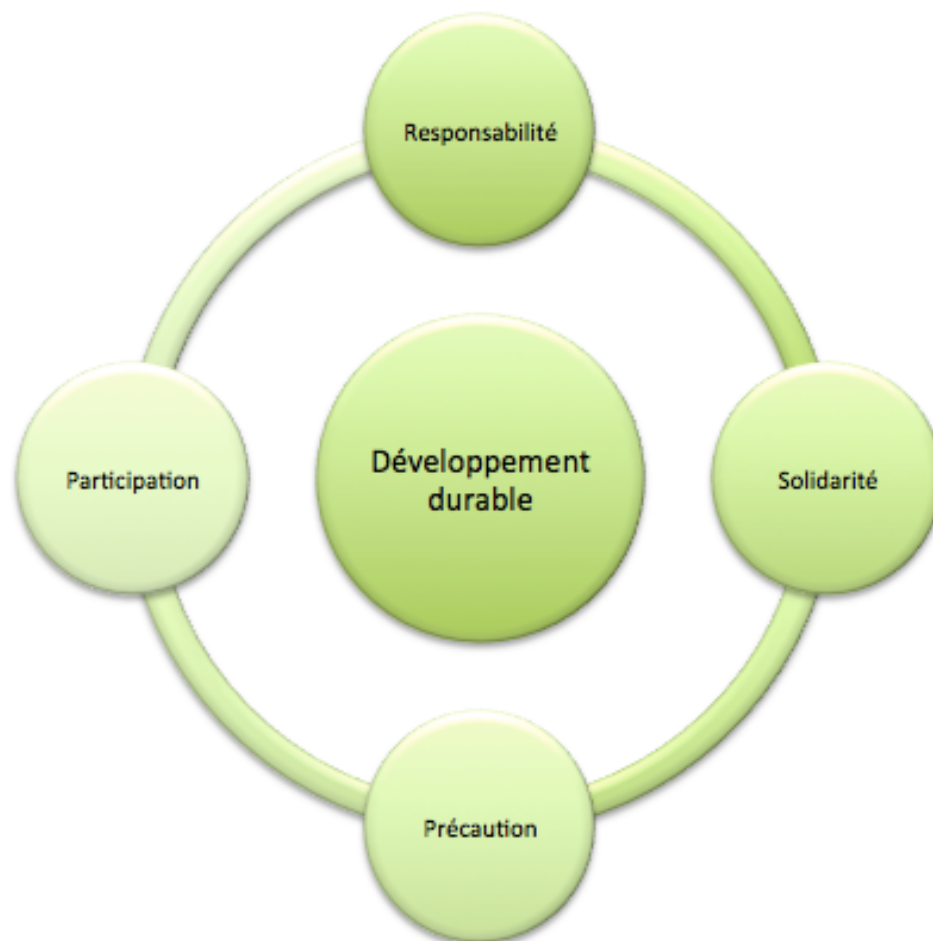


Figure 11 : Les 4 principes fondamentaux du développement durable (ADEME, 2017).

D'autre part, afin d'encadrer la notion de DD, il paraît pertinent de considérer 3 types de capitaux : le capital reproductible, le capital humain et le capital naturel.

Le capital reproductible inclut les infrastructures (par exemple les routes ou les usines), le capital humain comprend les compétences, l'éducation ou la santé. Finalement le capital naturel comprend les écosystèmes (Barbier, 2016 ; Dedeurwaerdere, 2013). Le terme « *capital naturel* » apparaît déjà dans une

publication de l'économiste Ernst Friedrich Schumacher en 1973 « *Small is beautiful* ». Economiste de formation, il critique les modes de production industrielle qui ne considèrent que le profit et plaide pour une économie respectueuse de l'environnement (UNIL, 2013). Ainsi, la distinction entre le capital naturel et les 2 autres types de capitaux est faite.

Dans son rapport sur le DD, Tom Dedeurwaerdere (2013) affirme « *Il est illusoire de croire qu'en transmettant le niveau nécessaire de capital humain aux générations futures, la technologie nous permettra de substituer l'ensemble du capital naturel par l'une ou l'autre forme de capital produit/technologique en conservant un même niveau de choix. Il convient donc de conserver intact notre capital naturel* ». Edward Barbier (2016) rajoute que si un écosystème est affecté, il ne sera pas aisé de substituer tous les biens et services fournis.

Préserver certains écosystèmes intacts est donc primordial alors qu'à l'heure actuelle, l'usage de capital reproductible et humain est tel que le capital naturel se détériore de manière irréversible (Barbier, 2016).

Considérant les 3 types de capitaux et la difficulté d'intégrer la composante environnementale à l'économie, deux manières de voir le DD sont apparues : la durabilité faible et la durabilité forte. La Figure 12 permet de déterminer le type de durabilité.

L'idée de durabilité faible, diffusée par Hartwick en 1977 (Hamaide, 2004), est rencontrée lorsque les capitaux reproductibles ou humains peuvent se substituer à certains capitaux naturels (Barbier, 2016). Autrement dit, l'utilisation d'une ressource épuisable peut être compensée par l'accroissement d'un capital reproductible, gardant le stock de capital constant (Hamaide, 2004). C'est la vision « *allégée* » du DD par le monde des affaires, correspondant à un aménagement de la croissance économique en vue de mieux instrumentaliser l'environnement (Université Lyon, 2009).

En revanche, les ONG et les associations de protection de l'environnement n'ont pas la même vision du DD (Université Lyon, 2009). L'hypothèse de la durabilité forte est défendue par l'économiste américain Herman Daly en 1990. Selon lui, le capital naturel et les capitaux artificiels sont complémentaires et non substituables. La durabilité forte part donc du principe que le capital naturel est un facteur limitant de la croissance et nécessite de rester constant dans le temps, justifié par les limites de possibilités de substitutions (Barbier, 2016 ; Hamaide, 2004). La croissance économique issue de la bioéconomie est donc très limitée. Toute production ne doit dépasser ce que le milieu biophysique est capable d'assimiler (Université Lyon, 2009).

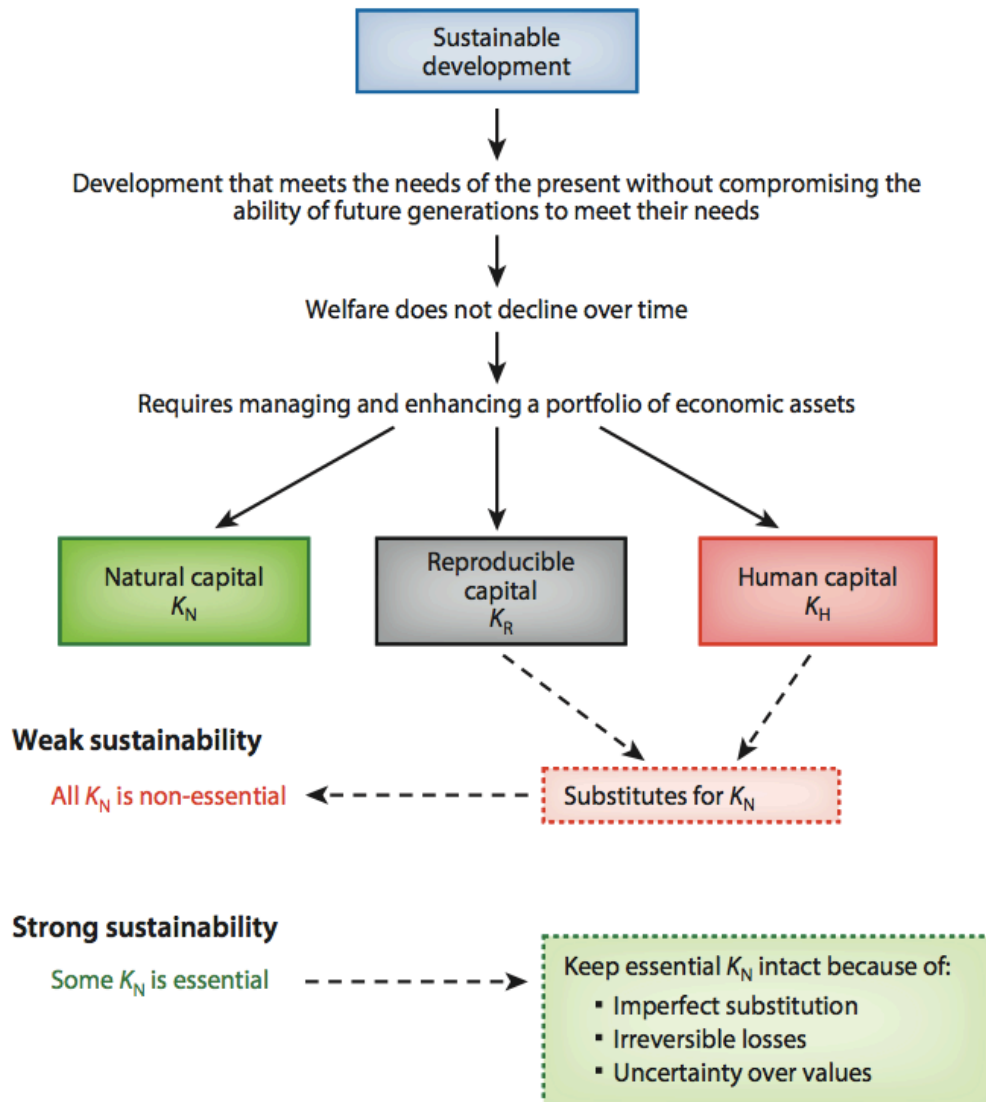


Figure 12 : Détermination du type de durabilité (faible ou forte) (Barbier, 2016).

3.2.5 Réinterprétation : définition et schéma

D'autre part, lors de la rédaction du Rapport Brundtland, la définition du DD aurait été faite afin d'obtenir une large acceptation et laissée à l'interprétation de chaque pays. Selon les auteurs de « *Reinterpreting the Definition of Sustainable Development for a More Ecocentric Reorientation* » (2011), la définition reste très anthropocentrée et ne cherche pas à comprendre de manière adéquate la relation entre l'humain et son environnement. Les limites du capital naturel ne sont pas définies et risquent d'être dépassées si elles ne le sont pas encore pouvant entraîner potentiellement des conséquences irréversibles.

Le mot « *développement* » se réfère au développement économique tandis que le mot « *durable* » est bien partiellement relié à l'écologie mais surtout à la satisfaction des besoins humains dans le temps. L'interprétation commune du DD considère prioritairement les besoins sociaux et économiques des humains au détriment des besoins de la nature. Par conséquent, les aspects sociaux, économiques, technologiques et politiques ont pris le dessus sur l'environnement. Le terme de DD est usé et abusé pour se concentrer sur la prospérité économique et le bien-être social (Imran et al., 2011).

Selon le « *World Business Council for Sustainable Development* » (BWCSD), les modèles économiques existants ne peuvent être durables car ils menacent les services écosystémiques. Les différents auteurs espèrent donc que les gouvernements et les grandes entreprises virent vers une économie prenant complètement compte de la dimension environnementale à travers leurs stratégies, passant d'une anthroposphère à une écosphère/biosphère. Celle-ci passe par la sauvegarde de la durabilité écologique, satisfait les besoins humains et présente une équité intra- et intergénérationnelle, autant pour les humains que les autres espèces vivantes (Imran et al., 2011).

Par ailleurs, selon Gauthier Chapelle (2017), la Figure 13 représentant les 3 composantes du DD ne peut être une bonne représentation. Selon lui, l'homme ne peut être autant tenu hors du pilier environnement tandis que l'économie ne peut être autant dissociée de l'homme. Dès lors, l'approche du DD et la représentation que la société s'en est faite doit être revue. L'approche biocentrée, illustrée à la Figure 6, inclut l'humain en tant que partie intégrante de la biosphère et l'économie humaine au sein de la sphère « *Humain* ».

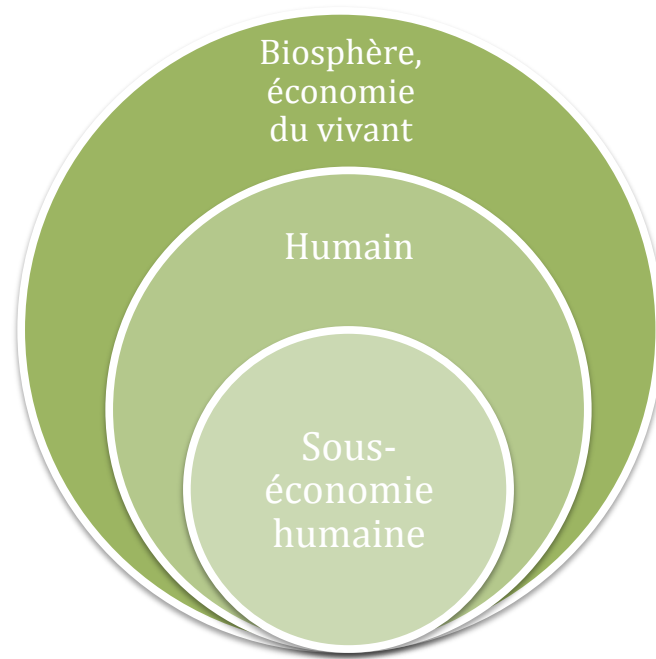


Figure 13 : Approche biocentrée du développement durable (Chapelle, 2017).

3.2.6 Les 17 Objectifs de Développement durable (ODD)

Les ODD (Figure 14) ont été élaborés à la suite de la Conférence des Nations Unies sur le DD en 2012 (Rio+20) et s'appuient sur les 8 Objectifs du Millénaire pour le développement adoptés en septembre 2000 dans le cadre de la Déclaration du Millénaire. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Agenda 2030) a été adopté en septembre 2015, associé à 17 objectifs et 169 cibles, et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016 (Nations Unies, 2017).

Les objectifs du Millénaire pour le développement, dont l'expiration a eu lieu fin 2015, ont montré qu'établir des cibles à atteindre est efficace. Par exemple, entre 2000 et 2015, le taux de non-scolarisation a diminué de moitié. Cependant, 57 millions d'enfants n'ont toujours pas droit à l'enseignement primaire.

Les ODD s'appuient donc sur leurs succès pour viser à aller plus loin en ne s'appliquant plus seulement aux pays en développement mais universellement. Ils traitent nombre de questions, mettent un fort accent sur les moyens de mise en œuvre et reconnaissent le besoin de faire face aux changements climatiques (Nations Unies, 2017).

L'Agenda 2030 étant axé sur les trois éléments du DD : la croissance économique, l'inclusion sociale et la protection de l'environnement, la plupart des 17 ODD ont

clairement un point de départ dans un des 3 piliers du DD tout en intégrant les 3 dans leurs sous-objectifs. Ils sont conçus pour être universels et s'appliquent donc à tous les pays, en développement ou industrialisés, et à tous les niveaux de la société (Griggs et al., 2017). Ainsi, les objectifs s'appliquent à mettre fin à toutes les formes de pauvreté, combattre les inégalités et s'attaquer aux changements climatiques pour 2030 (Nations Unies, 2017).

Par conséquent, les ODD servent de guide aux gouvernements dont la mise en œuvre dépend d'eux-mêmes, pour répondre aux grands challenges auxquels l'humanité fait face. L'éradication de la pauvreté doit s'accompagner de stratégies qui promeuvent la croissance économique et tiennent compte des besoins sociaux tels que l'éducation ou la santé, tout en luttant contre les changements climatiques et les impacts sur l'environnement (Nations Unies, 2017). Bien que chaque objectif se concentre sur un sujet différent, les ODD sont destinés à être intégrés, indivisibles et soutenir collectivement un programme de développement équilibrant les dimensions économiques, sociales et environnementales du DD (Griggs et al., 2017).

La compréhension des interactions positives et négatives entre les ODD est essentielle pour atteindre leurs pleins potentiels à n'importe quelle échelle et s'assurer que les progrès réalisés dans certains domaines ne se font pas au détriment d'autres domaines (Griggs et al., 2017). Le moyen de les atteindre doit donc se faire au moyen d'une approche intégrée (Nations Unies, 2017).

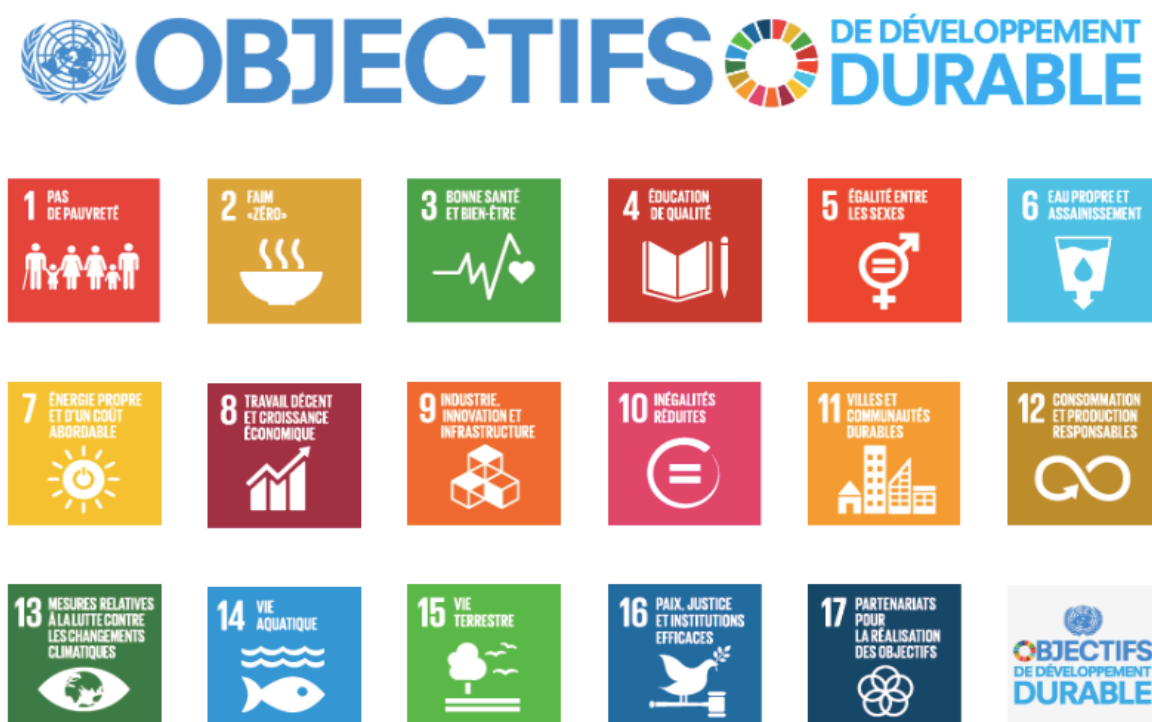


Figure 14 : Les 17 Objectifs de Développement Durable (Nations Unies, 2017).

Les 17 ODD sont cités et brièvement illustrés ci-dessous de manière théorique sur base du site des Nations Unies (2017). Les cibles des ODD relatifs à la filière de l'huile de palme sont également mises en évidence (Tableau 6).

Tableau 6. Les 17 Objectifs de développement durable, faits et chiffres et cibles
(Nations Unies, 2017).

| | Intitulé bref | Intitulé complet | Faits et chiffres | Cibles relatives à l'huile de palme |
|---|-------------------------------------|--|--|---|
| 1 | <i>Pas de pauvreté</i> | <i>Éliminer l'extrême pauvreté et la faim</i> | 1 personne sur 5 dans les régions en développement vit encore avec moins de 1,25\$ par jour, des millions d'individus ne gagnent guère plus et nombreux sont ceux qui risquent de retomber dans la pauvreté (la moitié de la population mondiale vit encore avec l'équivalent d'environ 2\$/jour). Outre l'insuffisance de revenus et de ressources, la pauvreté comprend la faim et la malnutrition, l'accès limité à l'éducation et aux autres services de base, la discrimination et l'exclusion sociale. | Éliminer l'extrême pauvreté et la faim par l'égalité et des emplois durables. |
| 2 | <i>Faim zéro</i> | <i>Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable</i> | Si nos pratiques étaient plus correctes, il serait possible de produire des aliments pour tous et de générer des revenus décents. Il faut repenser la façon de cultiver, de partager et de consommer notre alimentation. Actuellement, les écosystèmes se dégradent rapidement et le changement climatique exerce une pression supplémentaire sur les ressources dont nous dépendons. Le secteur agroalimentaire est au cœur de l'éradication de la faim et de la pauvreté. | Garantir une alimentation saine, nutritive et suffisante pour tous. Améliorer la productivité agricole et les revenus des petits producteurs. Assurer la viabilité des systèmes de production et mettre en œuvre des pratiques durables. Assurer le bon fonctionnement des marchés. |
| 3 | <i>Bonne santé et bien-être</i> | <i>Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge</i> | Bien que des progrès aient été accomplis, une grande marge d'amélioration demeure toujours, notamment dans l'accès à l'eau potable, la réduction du paludisme, de la tuberculose, de la propagation du sida, ... | Diminuer le taux mondial de mortalité infantile. Mettre fin aux épidémies (sida, tuberculose, paludisme, etc). Assurer l'accès à des soins de santé sexuelle. Assurer une couverture sanitaire. Réduire le nombre d'accidents dus à l'exposition de substances chimiques dangereuses. Renforcer la lutte antitabac. Accroître le budget de la santé. |
| 4 | <i>Éducation pour tous</i> | <i>Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie</i> | Il est nécessaire de redoubler d'efforts dans le domaine de l'éducation universelle, tout en garantissant l'égalité des sexes à tous les niveaux d'éducation. Cet objectif est sans doute le fondement pour améliorer le niveau de vie de la population et le DD. | Garantir l'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité à tous les enfants. Offrir les compétences techniques et professionnelles nécessaires à l'emploi. Augmenter la proportion de jeunes et adultes sachant lire, écrire et compter. |
| 5 | <i>Égalité entre les sexes</i> | <i>Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles</i> | La discrimination des femmes (accès à l'éducation, prise de décision, type d'emploi et revenu) existe encore dans toutes les régions du monde. Il représente un fondement pour un monde pacifique, prospère et durable. | En finir avec les discriminations et les pratiques préjudiciables envers les femmes. Garantir la participation en toute égalité quel que soit le sexe à des fonctions de direction à tout niveau : politique, économique et publique. Assurer l'accès aux soins de santé sexuelle et procréative. Donner aux femmes les mêmes droits (ressources économiques, propriété des terres, services financiers, héritages, ...). |
| 6 | <i>Eau propre et assainissement</i> | <i>Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau</i> | Chaque année, des millions de personnes meurent des conséquences d'un mauvais approvisionnement en eau et du manque d'installations sanitaires et d'hygiène. Toutefois, la quantité d'eau sur la planète est assez importante pour fournir la population mondiale en eau propre. | Assurer l'accès à l'eau potable à un coût abordable, à des services d'assainissement et d'hygiène. Améliorer la qualité de l'eau en réduisant les sources de pollution. Utiliser rationnellement les ressources en eau. Protéger les écosystèmes liés à l'eau. |

| | | | | |
|----|--|---|--|---|
| 7 | <i>Energie propre et d'un coût abordable</i> | <i>Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable</i> | L'énergie est le principal facteur contribuant au changement climatique. Réduire notre empreinte carbone issue de l'énergie contribuerait à atteindre les objectifs climatiques à long terme. | Garantir l'accès à des services énergétiques fiables et modernes à coût abordable. Accroître la part d'énergie renouvelable. Améliorer les infrastructures pour l'approvisionnement d'énergie moderne et durable. |
| 8 | <i>Travail décent et croissance économique</i> | <i>Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</i> | Dans une grande partie du monde, avoir un emploi ne garantit pas d'échapper à la pauvreté. Il est nécessaire de réorganiser les politiques économiques et sociales pour éliminer la pauvreté. Il existe un manque d'emplois décents et de qualité, stimulant l'économie sans effet nocif sur l'environnement. | Améliorer l'efficience de l'utilisation des ressources tout en s'attachant à ne plus dégrader l'environnement. Garantir un travail décent et un salaire égal à travail égal. Réduire la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation. Supprimer le travail forcé, l'esclavage moderne et le travail des enfants. Défendre le droit des travailleurs, promouvoir la sécurité et la protection de ceux-ci. |
| 9 | <i>Industrie, innovation et infrastructure</i> | <i>Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation</i> | Le développement industriel durable, par des investissements dans le transport, l'énergie, les technologies de l'information et de la communication, est nécessaire pour la croissance de productivité et des revenus et l'amélioration en matière de santé et d'éducation. | Favoriser le développement économique accessible à tous en mettant en place une infrastructure de qualité. Promouvoir une industrialisation durable profitable à tous, procurant des emplois. Renforcer la recherche scientifique encourageant l'innovation et le développement. |
| 10 | <i>Inégalités réduites</i> | <i>Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre</i> | Même si les inégalités entre les pays ont été réduites, celles au sein des pays se sont accrues. Il est recommandé d'appliquer des politiques prêtant attention aux besoins des populations marginalisées. 75% de la population des pays en voie de développement vivent dans des sociétés où les revenus sont distribués de façon plus inégale que dans les années 90. En moyenne, l'inégalité des revenus a augmenté de 11% dans les pays en développement entre 1990 et 2010 (tenant compte de la taille de la population). | Réduire les écarts de revenus en augmentant ceux des plus pauvres. Assurer l'égalité des chances en éliminant les pratiques discriminatoires. |
| 11 | <i>Villes et communautés durables</i> | <i>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</i> | De nombreuses villes présentent des problèmes de surpopulation, de manque de fonds pour faire fonctionner les services de base, d'insuffisance de logements adéquats et d'infrastructures dégradées. Les villes sont pourtant des plaques tournantes pour les idées, le commerce, la culture, la science, le développement social, etc... | Assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable. Renforcer la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel. Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre les zones urbaines et rurales. |
| 12 | <i>Consommation et production responsables</i> | <i>Etablir des modes de consommation et de production durables</i> | L'utilisation des ressources et de l'énergie doit se faire de manière efficace. « <i>Faire plus et mieux avec moins</i> » en réduisant l'utilisation des ressources, la dégradation et la pollution. Il y a un intérêt à avoir une coopération entre les acteurs dans la chaîne d'approvisionnement (entreprises, consommateurs, décideurs, scientifiques, ...). Cela passe par la sensibilisation et l'éducation sur les modes de vie et de consommation durables, entre autres grâce à des normes et étiquettes sur les pratiques durables. Le secteur alimentaire représente 22% des GES et 30% de la consommation énergétique. | Parvenir à une gestion durable des ressources naturelles. Instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques afin de minimiser leurs effets nocifs sur la santé et l'environnement. Réduire la production de déchets par la prévention et le recyclage. Promouvoir des pratiques durables. Mettre au point et utiliser des outils de contrôles des impacts sur le DD. |
| 13 | <i>Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</i> | <i>Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</i> | Le changement climatique provoque des effets sur le développement économique, les ressources naturelles et la pauvreté. La lutte contre le changement climatique est devenue indissociable du DD. | Incorporer des mesures relatives au changement climatique dans les politiques. Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leurs impacts. |

| | | | | |
|----|---|---|---|---|
| 14 | <i>Vie aquatique</i> | <i>Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</i> | Les océans de par leurs caractéristiques (climat, oxygène, alimentation, ...), rendent possible la vie sur Terre. Plus de 3 milliards de personnes dépendent des océans pour leurs principales sources de protéines. Les activités humaines touchent les océans par la pollution, l'épuisement des ressources et la dégradation des habitats. La gestion des océans est donc un élément clé pour un avenir durable. | / |
| 15 | <i>Vie terrestre</i> | <i>Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</i> | Les forêts, couvrant 30% de la surface de la planète, assurent la sécurité alimentaire, sont essentielles à la lutte contre le changement climatique, pour protéger la biodiversité et servent comme foyers aux populations autochtones. Chaque année, 13 millions d'ha sont perdus. Les forêts abritent plus de 80% des espèces d'animaux, de plantes et d'insectes de la planète dont nombre d'entre elles sont menacées d'extinction. 2000 cultures autochtones dépendent encore aujourd'hui des forêts pour leur subsistance. | Garantir la préservation et l'exploitation durables des écosystèmes. Promouvoir la gestion durable des forêts et mettre un terme à la déforestation. Mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et protéger les espèces menacées. Intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale. Mobiliser des ressources (financières et d'autres provenances) pour préserver les écosystèmes et privilégier la gestion durable de ceux-ci. |
| 16 | <i>Paix, justice et institutions efficaces</i> | <i>Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous</i> | La justice et la police font partie des institutions les plus touchées par la corruption. L'Etat est essentiel au DD sur l'ensemble des objectifs définis par les Nations Unies. | Donner l'accès à tous à la justice de manière égale. Mettre un terme à la maltraitance des enfants. Réduire la corruption. Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes. Promouvoir le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation pour la prise de décisions. Promouvoir et appliquer les politiques non discriminatoires. |
| 17 | <i>Partenariats pour la réalisation des objectifs</i> | <i>Partenariats pour la réalisation des objectifs</i> | Ceux-ci sont nécessaires entre les gouvernements, le secteur privé et la société pour le DD, sur base de principes et de valeurs. Le centre des objectifs doit être le peuple et la planète. | Favoriser le financement, public et privé, national et international pour le DD. Promouvoir les partenariats pour la production durable. Faire en sorte que les pouvoirs publics de chaque pays lèvent des fonds pour la protection sociale, la lutte contre l'exclusion, etc. Promouvoir les institutions intégrées, en concertation avec toutes les parties prenantes, et efficaces pour obtenir des résultats en matière de DD. |

3.3 La certification

Afin de répondre aux attentes de la société, l'industrie agroalimentaire a la double obligation de produire des aliments salubres et de bonne qualité.

Idéalement, le modèle de l'économie classique estime que le marché est constitué de l'offre et de la demande de produits homogènes. Or, de nos jours, la population a pris conscience des différences entre les produits. Ceci a entraîné un manque d'informations des demandeurs/consommateurs. Par conséquent, ce manque a contribué à la mise en place de dispositifs (marques, labels, etc) permettant d'améliorer l'information aux consommateurs à propos de la qualité des produits (Mundler et Bellon, 2011).

C'est pourquoi les lois imposent aux entreprises des conditions de production particulières tandis que les entreprises se fixent elles-mêmes des standards de qualité afin de se démarquer de leurs concurrents.

En résumé, outre la réglementation sanitaire obligatoire, des normes facultatives ou volontaires ont été établies pour distinguer le degré de qualité des produits (Cadilhon et al., 2011).

Pour contrôler le respect des normes publiques et des standards privés, le système le plus fréquent est la certification indépendante (Cadilhon et al., 2011).

La certification est un instrument politique répondant à l'intérêt des consommateurs mais aussi des autorités publiques pour garantir la qualité, la sécurité et la traçabilité des aliments, notamment dans le domaine du DD. La maîtrise de la chaîne d'approvisionnement reste un défi suite à la complexification de celle-ci due à la mondialisation. En plus d'améliorer les produits de consommation, des objectifs de compétitivité, de protection de réputation et de développement de notoriété peuvent être atteints par la même occasion (Bureau Veritas, 2017).

3.3.1 Définition

La certification (précisée tierce partie) est la procédure par laquelle un organisme agréé et indépendant garantit qu'un produit, service ou processus répond aux exigences d'un cahier des charges (normes) d'une organisation. C'est donc un processus d'évaluation de la conformité aboutissant à l'assurance qu'un produit ou autre répond à certaines exigences.

Les demandes de certification sont faites par les entreprises afin d'avoir un atout supplémentaire face à la concurrence tout en mettant ses clients en confiance, renforçant leur crédibilité (Cadilhon et al., 2011 ; ISO, 2017 ; Ooreka, 2017).

3.3.2 Principes : fonction, drivers et contrôle

La fonction première de la certification est de diminuer l'asymétrie d'informations entre vendeurs et acheteurs. Par conséquent, elle représente également un ticket d'entrée sur les marchés dans plusieurs domaines par le respect des normes mais aussi par le financement du coût de la certification.

Les drivers de la demande de certification sont :

- 1) La sécurité alimentaire et la santé = le bien-être du consommateur
- 2) Le salaire et les droits au travail = le bien-être du producteur
- 3) La protection environnementale

(Cadilhon et al., 2011 ; Waldman et Kerr, 2014)

Transférée des gouvernements vers l'industrie agroalimentaire, la régulation pour la certification a été confiée à des organismes certificateurs, entraînant une privatisation du contrôle de la qualité (Mundler et Bellon, 2011).

En Europe, la certification est obligatoirement délivrée par un organisme agréé selon une norme européenne (la norme EN 45011) qui garantit que l'organisme certificateur remplit quatre conditions : indépendance, compétence, confidentialité et efficacité (Mundler et Bellon, 2011). C'est la certification qu'on nomme de tierce partie puisqu'un organisme extérieur procède à l'attribution de la certification. En outre, l'organisme certificateur doit être accrédité par l'institution qui a mis en place le standard.

3.3.3 Critères et indicateurs

Depuis la conférence de Rio, la question des indicateurs (I) pour le DD est récurrente. Il est difficile de se baser sur des ensembles d'I tout établis. En effet, selon le domaine d'application, ils ne peuvent être similaires. Des I spécifiques gagnent donc à être formulés (Adequations, 2017). Les critères et indicateurs (C&I) ont des objectifs sociaux, environnementaux et économiques. La construction de ceux-ci ne peut relever d'un simple exercice mais est extrêmement politique. Privilégier une dimension aux dépens d'une autre ou encore le court terme par rapport au long terme n'est évidemment pas envisageable et équilibrer ces dimensions revient au pouvoir politique (Lapierre et Berline, 2009).

L'intérêt des C&I est de mesurer chaque pilier du DD par exemple grâce à des indices comme le PIB, l'indice de développement humain, le bilan carbone, ou l'empreinte écologique.

En définitive, les C&I doivent être vus comme des outils de suivi, d'évaluation ou d'aide à la décision au service du DD et non comme des normes de performance (Cubbage et al., 2007). C'est ainsi que les C&I peuvent, après le processus de définition de ceux-ci, être mis au service d'instruments comme la certification alimentaire.

3.3.4 Grands standards de qualité alimentaire

Etant donné que 80% de l'huile de palme est utilisée à des fins agroalimentaires, le point sera fait sur les principaux types de certification du domaine.

Pour lutter contre les problèmes liés à la contamination des produits, les standards de sécurité alimentaire ont été créés. Elaborés par de nombreux groupes de distribution, ils imposent des critères de bonnes pratiques de production permettant ainsi de se différencier sur un critère autre que le prix.

Les standards de qualité nutritionnelle traitent du contenu (ingrédients et informations nutritionnelles) et des propriétés sur la santé intéressant fortement les consommateurs. Les contraintes de régime (végétarien, diabète, allergies, etc) sont également liées à ce type de certification. Certaines mentions sur les denrées sont ainsi obligatoires (ingrédients, date limite de consommation, qualité nutritionnelle, allergènes, etc) tandis que d'autres sont facultatives (impact sur la santé par exemple).

Par ailleurs, les services environnementaux pour des pratiques limitant les impacts néfastes sur l'environnement sont aussi les centres d'intérêts de plusieurs standards avec pour certains un élargissement incluant également les contraintes sociales. Par exemples, l'agriculture biologique (étiquetage établi en 1981 en France), les préoccupations pour la forêt primaire et la lutte contre le changement climatique font parties des soucis des entreprises. Ainsi, Utz Certified certifie des productions agricoles comme le café, le cacao ou l'huile de palme.

D'autres standards traitent des indications géographiques comme l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) propagée dans toute l'Union européenne, du commerce équitable (FairTrade), des conditions éthiques pour des bonnes conditions de travail et autres aspects sociaux, ou encore du bien-être des animaux qui est une préoccupation plus récente (Cadilhon et al., 2011).

3.3.5 Principaux types d'outils de politique liés à la forêt dans le monde

3.3.5.1 *Introduction*

Outre les denrées purement alimentaires, il existe également des outils de politique pour la gestion des forêts à travers le monde. Ces politiques forestières aident à la conservation, la gestion et la protection des forêts. Véhiculant des valeurs économiques, écologiques et sociales, la gestion durable des forêts a été largement acceptée par la société depuis une vingtaine d'années (Cubbage et al., 2007).

D'une part, de nombreux instruments de politique au niveau forestier possèdent une vocation unique (production ou conservation par exemple) tandis que d'autres instruments sont utilisés pour une foresterie à vocation multifonctionnelle pour s'adapter aux conditions économiques et politiques actuelles.

Dans de nombreux pays en développement, l'alimentation, le logement et les soins de santé font défaut et les forêts sont par conséquent considérées comme un capital naturel pouvant répondre à ces besoins fondamentaux. La politique forestière est liée aux besoins humains et à la qualité de vie. Les autres objectifs de la gestion des forêts comme la protection de l'environnement, le changement climatique ou la biodiversité sont maintenant de plus en plus considérés comme des facteurs importants de qualité de vie à mettre en œuvre au sein de l'utilisation des forêts.

Les objectifs pouvant être nombreux, tous les instruments politiques ne sont pas aptes à tous les remplir et une combinaison sera souvent préférée (Cubbage et al., 2007).

De plus en plus, les outils s'appuient sur les mécanismes du marché, se privatisant tout en laissant le gouvernement jouer son rôle de catalyseur et créateur de règles.

Le choix de l'instrument ou des instruments pour atteindre les objectifs dépend du contexte : pays, nature des biens, valeurs sociétales, régime foncier, efficacité du marché et autorité du gouvernement. Le défi pour les responsables consiste à bien identifier ce contexte, à décider si le gouvernement doit intervenir, choisir les outils de politique adaptés, favoriser la coopération entre le domaine public et le domaine privé et finalement mettre en œuvre efficacement ces politiques (Cubbage et al., 2007).

3.3.5.2 *Principaux types d'outils de politique liés à la forêt dans le monde*

Le premier outil est la réglementation. Souvent instituée pour la protection à long terme, la réglementation assure l'équité et protège le bien-être public. Par ailleurs, elle est justifiée par la divergence entre les valeurs de marché et les valeurs non marchandes. Elle peut traiter de nombreux sujets dont : le reboisement, les pratiques de gestion, la qualité de l'eau, les écosystèmes et la biodiversité, la récolte de bois, l'exploitation illégale, le paysage, les réserves naturelles, les travailleurs (sécurité, rémunération), etc.

En second lieu, l'éducation et la recherche sont des stratégies de longue date pour l'aide à la promotion des valeurs communautaires et pour le développement économique. Ces outils permettent l'augmentation de la capacité de gestion forestière multifonctionnelle. Par exemple, l'éducation environnementale sert à pallier au manque de connaissance sur les valeurs des ressources naturelles et les meilleures pratiques de gestion pour les propriétaires fonciers. D'autre part, les écoles de foresterie existent pour former des professionnels des ressources naturelles afin de les gérer tout en atteignant les objectifs multiples des propriétaires. La recherche et la science ont pour buts de créer des nouvelles innovations et connaissances et à long terme d'élaborer des politiques publiques.

Troisièmement, la protection est cruciale pour éviter la déforestation et assurer le bon fonctionnement des écosystèmes forestiers et leurs fonctions et services. Elle peut s'exercer contre les feux, les insectes et maladies, les impacts environnementaux ou encore contre l'exploitation illégale (corruption, expropriation, absence de droits fonciers).

De plus, les subsides pour la plantation et la récolte encouragent le développement des forêts et les industries liées à celles-ci. Ils comprennent les réductions d'impôts pour les investissements dans la filière du bois, les avantages fiscaux pour la conservation et la gestion et les autres types de paiements.

Financés par les gouvernements mais aussi par des ONG ou banques internationales, ils sont justifiés par des défaillances aux niveaux des marchés, du développement économique, d'aide aux petits propriétaires, etc.

D'autre part, les mécanismes de marché sont également considérés comme des outils. Ils comprennent l'allocation des ressources, la production et la vente et l'échange des biens et services ainsi que des terres. Pour exemples, les coopératives, en raison de la fragmentation des forêts, offrent l'expertise technique aux petits propriétaires, une économie d'échelle et le pouvoir de négociation. De même, la gestion communautaire permet une prise de décision collaborative (Cubbage et al., 2007).

Par ailleurs, de nouvelles approches du marché pour parvenir à une gestion forestière multifonctionnelle ont fait leur apparition depuis les années 90. La certification forestière, la validation du pays d'origine et les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) en sont des exemples. Pour encourager et certifier des pratiques de gestion forestière responsables (certification), poursuivre des lignes d'action en faveur des objectifs et des valeurs sociétales (Principe de responsabilité sociale des entreprises) ou encore offrir une promesse considérable de réduire la déforestation (PSE), ces nouvelles approches tentent toutes d'avoir une vision plus intégrée des problèmes liés à la gestion des forêts (Cubbage et al., 2007).

3.3.5.3 Exemple de gestion durable des forêts : FSC

En 1990, préoccupés par l'accélération de la déforestation, la dégradation de l'environnement et l'exclusion sociale, diverses parties prenantes (ONG environnementales, utilisateurs de bois, commerçants, etc) se sont réunies en Californie et ont souligné la nécessité d'un système qui pourrait identifier de façon crédible les forêts bien gérées (FSC, 2017).

Lors de la conférence de Rio en 1992, aucun engagement juridiquement contraignant n'a été produit mais ce Sommet a permis de débattre et de recueillir le soutien nécessaire pour développer l'idée de la certification forestière internationale, indépendante et non gouvernementale.

C'est finalement en 1993 que FSC est créé par près de 130 participants issus de plus de 25 pays. Les membres se basent sur les P&C FSC promouvant une gestion forestière écologique appropriée, socialement bénéfique et économiquement viable mondialement (FSC, 2017).

Tout comme la RSPO, FSC est une ONG internationale à but non lucratif et multipartite avec des parties prenantes issues des milieux sociaux, économiques et environnementaux. Cependant, le poids des votes est également réparti pour un tiers à chacune des chambres. De même, un équilibre Nord-Sud est respecté. L'essentiel des décisions est pris tous les 3 ans lors de l'Assemblée générale FSC où chacun des membres peut proposer des idées. Toutefois, une décision n'est prise que si elle rencontre une majorité de plus de deux tiers, donnant ainsi une garantie crédible pour la gestion forestière via ce processus participatif et équilibré.

Par conséquent, ce sont les membres qui fixent les normes de certification. Par ailleurs, bien que les règles d'accréditation soient fixées par FSC, il ne contrôle ni ne délivre les certificats. En effet, un organisme d'accréditation (ASI) est chargé de ce travail mais FSC assure le suivi en cas de plainte (FSC, 2017).

En 2016, les forêts certifiées FSC couvraient plus de 194 millions d’ha dans le monde (FSC, 2017).

3.3.5.4 Exemple de gestion durable des forêts : PEFC

Créé en 1999 par les propriétaires forestiers d’Europe, PEFC ou Programme de reconnaissance de Systèmes de Certification Forestière est une ONG indépendante et sans but lucratif comme FSC. La différence est que le système PEFC tient compte des caractéristiques spécifiques à chaque pays mais en utilisant un logo internationalement reconnaissable (Jonard, 2014).

Reposant sur 327 critères internationaux provenant des conférences intergouvernementales, des normes ISO ou de conventions internationales, la Charte est revue tous les 5 ans. Par ailleurs, la certification et la garantie de la gestion conforme aux critères de PEFC sont faites par des organismes de certification indépendants (PEFC, 2017).

En Belgique, PEFC est représenté par l’asbl PEFC Belgium. Celle-ci est composée de 5 chambres : propriétaires forestiers, industriels, scientifiques, associations environnementales et usagers de la forêt. Toutes ont une voix dans la mise en place des standards. De plus, chaque décision doit faire l’objet d’un consensus (PEFC, 2017).

Aujourd’hui, PEFC est le plus grand système de certification au monde avec plus de 258 millions d’ha de superficie forestière certifiée (PEFC, 2017).

3.4 Certifications liées au palmier à huile

3.4.1 Présentation des schémas de certification existants

En 2004, la « *Roundtable on Sustainable Palm Oil* » (RSPO) était la première et la seule organisation certifiant l’huile de palme issue d’une production durable. Cependant au fil du temps, d’autres standards ont vu le jour.

Sur la Figure 15, une ligne du temps représente la création des principaux labels d’huile de palme existants et les caractéristiques les différenciant.

Nombre d'entre eux se basent sur les Principes & Critères de la RSPO (présentés au point 3.4.2.4) dans le but de les améliorer, comme :

- Le « *Sustainable Palm Oil Manifesto* » (SPOM) ;
- Le « *Palm Oil Innovation Group* » (POIG)
- Ou encore « *RSPOnext* » qui a fait son apparition très récemment (Rival et al., 2016).

Le POIG a été lancé en 2013 et est une initiative issue d'organisations environnementales, civiles et d'industriels visant plus loin que les P&C de la RSPO (POIG, 2017). Il s'appuie donc sur les P&C de la RSPO mais sa Charte veut des normes plus claires avec des recommandations pour les différentes problématiques que sont la déforestation, les pertes de stocks de carbone, la biodiversité, les GES, l'usage des pesticides et les conflits sociaux (Pirard et al., 2017 ; Rival et al., 2016).

Par exemples, la plantation sur les tourbières est interdite, un rapport public sur les GES doit être réalisé, les Organismes génétiquement modifiés (OGM) ne peuvent être cultivés, les ressources en eau doivent être gérées et la vie sauvage doit être conservée via une évaluation des HVC (Haute Valeur de Conservation) (Rival et al., 2016).

La vision de POIG est de casser le lien entre production d'huile de palme et déforestation, exploitation de travailleurs et changement climatique (POIG, 2017). POIG certifie actuellement 2% de la production mondiale (Barthel et al., 2018).

Quant à lui, le SPOM, créé en 2014, est complémentaire à la RSPO (les signataires sont membres de la RSPO) et avancent 3 objectifs principaux pour aller plus loin que les critères fixés par cette dernière :

- l'interdiction de déforestation des zones HCS (« *High Carbon Stock* ») ;
- une chaîne d'approvisionnement transparente ;
- et la fourniture d'impacts positifs pour les communautés.

Il faut noter que cinq des plus grands producteurs, représentant 9% de la production mondiale d'huile de palme, ont signé le Manifesto (Rival et al., 2016).

D'un autre côté, les gouvernements indonésiens et malaisiens ont introduit leurs propres standards. Ainsi, l'Indonésie et la Malaisie ont mis en place leur système de certification national indépendamment de la RSPO.

L' « *Indonesian Sustainable Palm Oil* » (ISPO), obligatoire pour tous les producteurs sur le territoire indonésien, a créé un cadre légal en 2011 basé sur 27 lois impliquant plusieurs Ministères dont celui de la foresterie et celui de l'agriculture (Barthel et al., 2018 ; Rival et al., 2016). De plus, l'ISPO se veut plus stricte avec la présence de certificateurs indépendants et d'un système de sanctions (plantation déclassée) en cas de non-respect des réglementations en vigueur (Rival et al., 2016). Cependant, malgré l'obligation légale, en décembre 2017, moins de 17% de la

production indonésienne répondait au standard et l'initiative a échoué à rassurer les consommateurs, les ONG et les autres gouvernements sur son efficacité (Barthel et al., 2018).

Par ailleurs, le « *Malaysian Sustainable Palm Oil* » (MSPO) n'est pas obligatoire au niveau national contrairement au standard de son équivalent indonésien mais va le devenir d'ici fin 2019 (Barthel et al., 2018). Il a été développé avec la contribution de parties prenantes de l'industrie de l'huile de palme. Lancé en 2013 et officiellement mis en place en 2015, le MSPO se base sur plusieurs principes reprenant les thèmes suivants : la gestion, l'équité sociale, la protection de l'environnement et le progrès économique (Rival et al., 2016) avec des I variant selon la profession (Barthel et al., 2018). Le standard couvrait 6% de la production mondiale en novembre 2017 et le gouvernement malais a annoncé vouloir devenir totalement certifié RSPO d'ici 2025 (Barthel et al., 2018).

Le « *Council of Palm Oil Countries* » créé en 2015 débouche d'une idée des gouvernements malaisiens et indonésiens de fusionner leurs 2 standards nationaux dans le but d'améliorer la production et de coordonner le marché. Néanmoins, le Council reste ouvert à d'autres pays (Rival et al., 2016).

Enfin en 2016, RSPONext est créé en continuité avec la RSPO en reconnaissance des efforts supplémentaires fournis par les membres. Le système de certification qui est un engagement volontaire, possède des standards plus stricts ainsi que des politiques d'évaluation des compagnies et un contrôle sur le terrain. L'addition de ce schéma à la RSPO offre aux membres l'opportunité de démontrer leur engagement fort envers la responsabilité environnementale et sociale (Rival et al., 2016) mais l'adhésion reste minime (Barthel et al., 2018). Plus récemment, RSPO-RED a été créé pour être en accord avec les Directives énergies renouvelables de l'UE (Barthel et al., 2018).

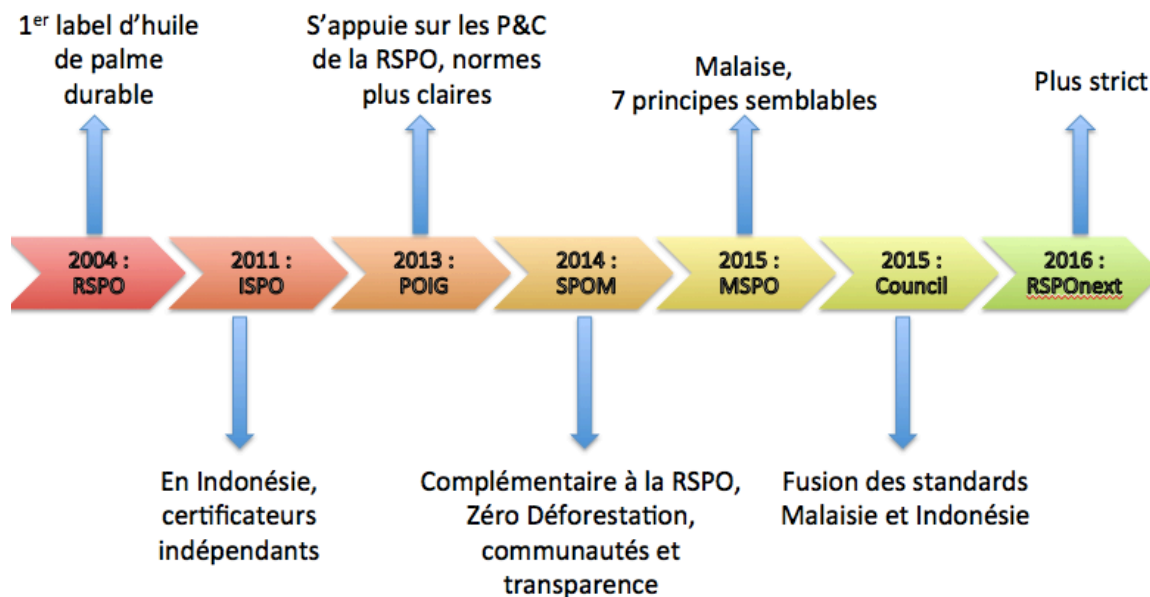


Figure 15 : Ligne du temps des labels d'huile de palme.

Par ailleurs, l'ISCC, « *International Sustainability Carbon Certification* », créé en 2010, possède une définition rigoureuse des forêts à haute teneur en carbone le rendant stricte sur la déforestation, la conversion des tourbières et les GES pour répondre plus généralement aux objectifs environnementaux des politiques de l'UE et de l'ONU. ISCC ne se limite pas qu'à l'huile de palme mais couvre tout de même 6 à 7% de la production mondiale (Barthel et al., 2018).

3.4.2 Présentation détaillée du RSPO

3.4.2.1 Création et objectifs

La RSPO, premier système de certification de l'huile de palme durable (Rival et al., 2016), voit le jour en 2004 pour contrer les problèmes de processus non durables (Kadariusman et Herabadi, 2018 ; RSPO, 2017). Celle-ci a été créée suite aux discussions lancées par le WWF, au début des années 2000, aux vues des limites de ce que les gouvernements peuvent réguler dans un système agroalimentaire avec des consommateurs qui se sentent concernés non plus seulement pour la qualité et la sécurité alimentaire mais aussi pour des externalités comme le bien-être animal, la pollution environnementale et le commerce équitable (Waldman et Kerr, 2014). Le déclencheur de ces mouvements est souvent la critique d'ONG (Nikoloyuk et al., 2010).

A l'origine, l'idée de la RSPO était de créer une coalition de la demande pour une huile de palme durable mais suite aux discussions d'opinions divergentes, Unilever et d'autres industriels ont plaidé pour être impliqués dans la définition des normes en considérant que les consommateurs ne seraient pas disposés à payer un fort coût supplémentaire pour une huile durable. Une charte a ainsi été formulée sans obligation exigeante mais avec un engagement général à une trajectoire d'amélioration continue (Nikoloyuk et al., 2010).

Ainsi, l'objectif de la RSPO est de développer et de mettre en application des normes mondiales pour la production d'huile de palme durable par le biais de critères crédibles et l'engagement des parties prenantes. Elle promeut des pratiques de production permettant de réduire la déforestation, de préserver la biodiversité, et de respecter les moyens de subsistance des communautés rurales dans les pays producteurs. Elle vise la protection des forêts primaires et autres espaces à HVC, l'application de meilleures pratiques et le respect des droits fondamentaux et des conditions de vie des travailleurs et des populations autochtones (RSPO, 2017).

De ce fait, la Table ronde sur l'huile de palme durable est un programme environnemental volontaire privé, développé par des membres de l'industrie et de la société civile (Garrett et al., 2016). Celle-ci au même titre qu'une ASBL, n'a pas de but lucratif (RSPO, 2017). Les tables rondes sont des formes spécifiques de gouvernance privée avec des parties uniquement privées (Schouten et al., 2011). Ce type de mouvement volontaire peut être vu comme un mécanisme alternatif à la réglementation obligatoire des gouvernements, ayant le potentiel de minimiser les dégâts environnementaux et sociaux. Ce nouveau mode d'action fait partie d'un processus historique global visant à établir un cadre international pour la conservation de la biodiversité, notamment dans les pays tropicaux (Ruysschaert, 2016).

Par ailleurs, il est important de rajouter que le but n'est pas de créer un marché de niche mais bien de changer l'ensemble du secteur en le rendant plus durable à long terme (Schouten et Glasbergen, 2011). Aujourd'hui, la RSPO s'est imposée comme le plus grand système de certification agricole durable au monde (Ruysschaert, 2016).

3.4.2.2 *Fonctionnement de la structure*

Actuellement, la RSPO compte plus de 3000 membres mais uniquement privés (Barthel et al., 2018 ; Rival et al., 2016). Les gouvernements et les scientifiques n'agissent qu'en tant qu'observateurs ou conseillers (Schouten et Glasbergen, 2011).

Les membres proviennent de 7 grands groupes en proportions variables (RSPO, 2018):

1. Les banques et investisseurs : BNP Paribas, ING, Crédit Suisse, etc.
2. Les industries utilisant l'huile : Unilever, Ferrero, etc.
3. Les producteurs d'huile de palme : Agropalma, Fedepalma, etc.
4. Les commerçants et transformateurs de palme : Aveno, Cargill, etc.
5. Les détaillants : Aldi, Carrefour, IKEA, McDonald's, etc.
6. Les ONG sociales : Oxfam, Forest peoples Programme, UTZ, etc.
7. Les ONG environnementales : WWF, World Resources Institute, etc.

En outre, les industries, les producteurs et les commerçants/transformatrices constituent la plus grande majorité des membres (RSPO, 2018).

La structure de la RSPO est illustrée à la Figure 16.

Trois types d'adhésion à la RSPO sont possibles selon le degré d'implication dans celle-ci :

- Les membres ordinaires ;
- Les membres affiliés ;
- Les membres associés.

Premièrement, les membres ordinaires sont des organisations directement impliquées dans le secteur de l'huile de palme ou des ONG associées. Ceux-ci ont accès à toutes les connaissances produites par la RSPO et peuvent être impliqués dans les différents organes de la RSPO (RSPO, 2018).

Ensuite, les membres affiliés sont des organisations ou des individus qui ne sont pas directement impliqués dans la chaîne d'approvisionnement de l'huile de palme. Ils peuvent participer aux Groupes de travail mais n'ont qu'un accès limité aux informations de la RSPO (RSPO, 2018).

Troisièmement, les membres associés de la chaîne d'approvisionnement concernent les organisations qui utilisent de manière limitée l'huile de palme (au plus 500 tonnes par an) (RSPO, 2018).

Depuis 2011, Darrell Webber est le chef de la direction (*CEO*) de la RSPO et est à la tête du Secrétariat de la RSPO qui se charge du fonctionnement et de la coordination quotidienne de l'organisation. Entre autre, le Secrétariat se charge de programmer les activités du Conseil d'administration (*Board of governors*), des Groupes de travail (*Working groups*) et des Comités permanents (*Standing committees*) et promeut la RSPO dans le monde entier (Rival et al., 2016 ; Ruysschaert, 2016).

L'Assemblée générale se réunit chaque année. Les membres peuvent émettre des propositions pour le document de guidance pour favoriser leur intérêt spécifique qui sont approuvées à la majorité simple (Ruysschaert, 2016).

La RSPO est gérée par le Conseil d'administration, composé de 16 membres désignés par l'Assemblée générale pour une période de 2 ans (Rival et al., 2016). Après la première Table ronde en août 2003, des négociations ont montré que les industriels ne pouvaient accepter un modèle donnant aux ONG la majorité au Conseil d'administration (Niokoloyuk et al., 2010). Ainsi, il a été décidé que les sièges seraient attribués de la manière suivante : 4 pour les producteurs, 2 pour les négociants, 2 pour les fabricants de produits de consommation, 2 pour les revendeurs, 2 pour les investisseurs, 2 pour les ONG environnementales et 2 pour les ONG sociales (RSPO, 2017). Il faut noter que seuls les membres ordinaires ont droit de vote à l'Assemblée générale (Winters et al., 2015). Ces derniers étaient au nombre de 1300 en février 2016 (Ruysschaert, 2016).

Chaque Comité permanent comprend des membres du Conseil et d'autres membres de la RSPO. L'objectif de ces Comités est de gérer l'expansion continue de la RSPO en terme d'adhésion, d'activités, de problèmes auxquels elle doit faire face et de la réceptivité par la société (positive et hostile). 4 Comités ont été créés :

- Normes et certification
- Commerce et traçabilité
- Communication et réclamations
- Finances

D'autre part, les Groupes de travail sont conçus pour travailler à l'élaboration de solutions aux défis complexes de la filière comme la mise en œuvre des nouvelles propositions adoptées (Ruysschaert, 2016). Les Groupes, créés périodiquement, sont composés d'un représentant de chaque groupe de parties prenantes pour traiter d'un problème particulier comme la biodiversité, les *smallholders* ou les tourbières (Rival et al., 2016 ; RSPO, 2017).

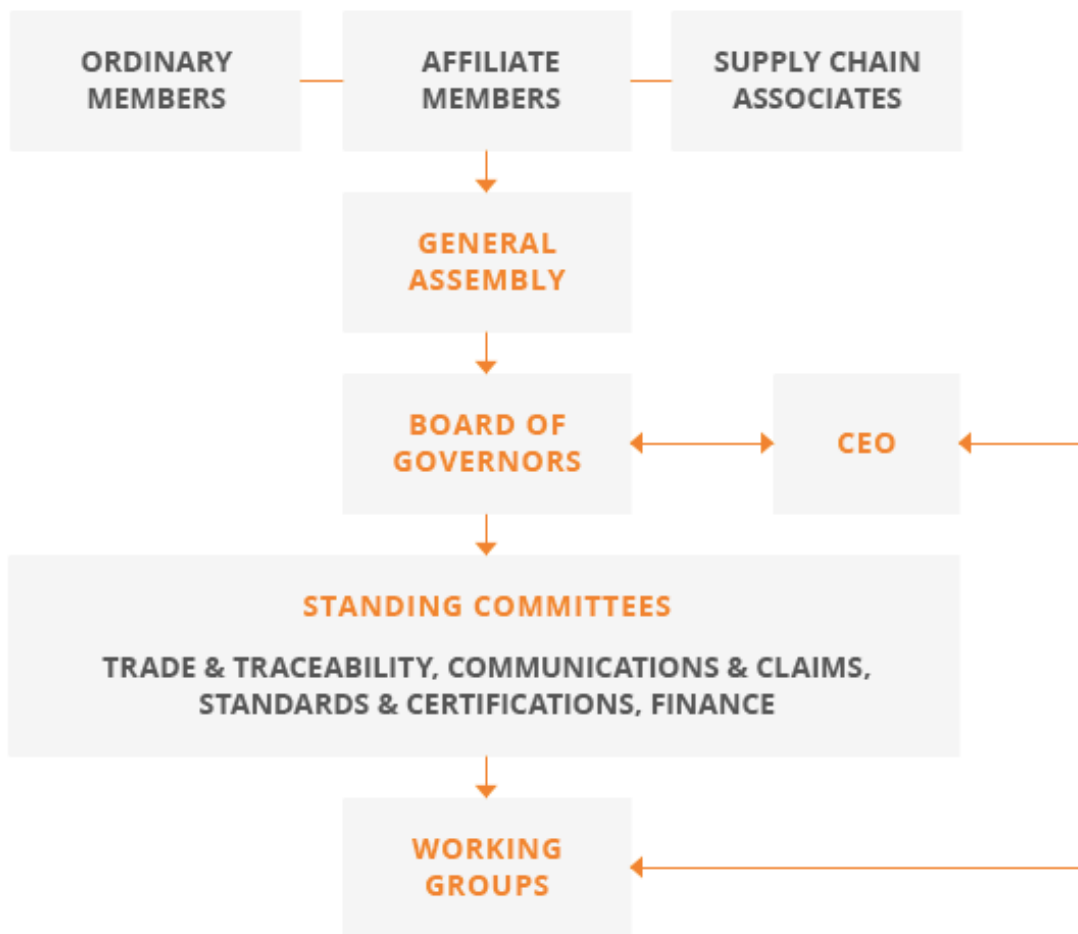


Figure 16 : Structure de la RSPO (RSPO, 2017).

Malgré que la RSPO soit une organisation sans but lucratif, les activités et les projets afin de remplir les objectifs fixés et la rémunération des membres du Secrétariat demandent des finances. Celles-ci sont largement issues des cotisations des membres à hauteur de 2000€ par an pour les membres ordinaires, 500€ pour les exploitants possédant moins de 500 ha, 250€ pour les membres affiliés et 100€ pour les associés de la chaîne d’approvisionnement. De même, des organisations gouvernementales, intergouvernementales et non-gouvernementales ont aidé financièrement la RSPO dans ses premières années (RSPO, 2017).

3.4.2.3 *Audit et contrôle*

L’adhésion à la RSPO est volontaire et ne devient restrictive qu’une fois adhérent (Ndong, 2015). Pour les producteurs, organisations ou entreprises qui souhaitent adhérer à la Table ronde, la signature d’un contrat de certification est nécessaire. Une fois certifié, les membres sont tenus de respecter pleinement les P&C (Carlson et al.,

2017). Par la suite, un organisme accrédité par la RSPO réalise un audit sur site. En cas de non conformité avec les P&C, les écarts doivent être levés pour ne pas mettre en danger l'intégrité de la certification RSPO.

Lorsque le demandeur s'est mis en conformité avec les normes de la Table ronde, le certificat est émis et enregistré sur la base informatique de la RSPO. La certification est valable 5 ans et un audit de suivi doit être réalisé annuellement (Bureau Veritas, 2017 ; RSPO, 2012).

En cas d'absence d'audit de suivi dans les 12 mois suivant le dernier audit, le certificat est suspendu par l'organisme de certification. De même, si à la suite d'un audit et dans un délai maximal d'un mois, la non-conformité n'a pas été réglée, le certificat peut être suspendu ou même retiré, l'organisme de certification devant en informer la RSPO dans les 24 heures (RSPO, 2012).

Il faut noter qu'à moins que l'Etat n'ait intégré la RSPO dans sa législation, il ne peut retirer la certification à un membre car le processus est volontaire comme précisé plus haut (Ndong, 2015).

3.4.2.4 Principes et Critères

En 2005, le document de guidance décrivait 8 principes traduits en 39 C&I à respecter, nécessaires pour obtenir le label d'huile de palme durable. Celui-ci est révisé par les membres de la RSPO tous les 5 ans pour garantir une efficacité croissante (revu en 2013) (Hugon, 2016 ; RSPO, 2017). Ainsi, depuis 2013, le document de guidance compte 43 critères (Tableau 7).

Les 8 principes sont :

1. Engagement de transparence
 2. Respect des lois et réglementations en vigueur
 3. Engagement envers la viabilité économique et financière à long terme
 4. Utilisation des pratiques les plus pertinentes par les producteurs et mouliniers
 5. Responsabilité environnementale et conservation des ressources naturelles et de la biodiversité
 6. Prise en considération responsable des employés, des particuliers et des communautés affectés par les producteurs et mouliniers
 7. Développement responsable de nouvelles plantations de végétaux
 8. Engagement vers l'amélioration continue dans les principaux domaines d'activités
- (RSPO, 2017).

Les normes sont en accord avec ce que les acteurs de l'industries croient réalistes en terme de coût et de pratiques, dans une optique de durabilité (Winters et al., 2015).

Tableau 7 : Principes et Critères de la RSPO (RSPO, 2013).

| Principes | Numéro du critère | Enoncé du critère |
|---|-------------------|---|
| 1. Engagement de transparence | 1.1 | Les producteurs et les employés d'usine fournissent aux autres parties prenantes des informations adéquates sur les questions environnementales, sociales et juridiques relatives aux Critères de la RSPO, et ce dans les langues et le format appropriés afin de favoriser une participation effective à la prise de décision. |
| | 1.2 | Les documents de gestion sont accessibles au public, sauf s'ils présentent un caractère de confidentialité commerciale ou si leur divulgation pourrait avoir des conséquences environnementales ou sociales négatives. |
| | 1.3 | Les producteurs et les employés de l'usine s'engagent à une conduite éthique dans toute activité commerciale ou transaction. |
| 2. Respect des lois et réglementations en vigueur | 2.1 | Toutes les lois locales et nationales, ainsi que les lois et réglementations internationales ratifiées applicables sont respectées. |
| | 2.2 | Le droit d'exploiter la terre doit être démontré et ne doit pas être légitimement contesté par des populations locales pouvant prouver leurs droits légaux, coutumiers ou d'exploitation. |
| | 2.3 | L'utilisation des terres pour la culture du palmier à huile ne réduit pas les droits légaux, coutumiers ou d'exploitation des autres utilisateurs sans leur consentement libre, informé et préalable. |
| 3. Engagement envers la viabilité économique et financière à long terme | 3.1 | Le plan de gestion mis en place vise à assurer une viabilité économique et financière à long terme. |
| 4. Utilisation des meilleures pratiques pertinentes par les producteurs et les employés d'usine | 4.1 | Les procédures opérationnelles sont correctement documentées, systématiquement mises en œuvre et contrôlées. |
| | 4.2 | Les pratiques maintiennent la fertilité du sol, ou si possible l'améliorent, à un niveau assurant un rendement optimal et durable. |
| | 4.3 | Les pratiques réduisent au maximum et contrôlent l'érosion et la dégradation des sols. |
| | 4.4 | Les pratiques préservent la qualité et la disponibilité des eaux de surface et des eaux souterraines. |
| | 4.5 | Les ravageurs, les maladies, les adventices et les espèces envahissantes introduites sont gérés efficacement en utilisant des techniques appropriées de gestion intégrée des organismes nuisibles. |
| | 4.6 | Les pesticides sont utilisés de manière à ne pas mettre en danger la santé ou l'environnement. |
| | 4.7 | Un plan de santé et sécurité au travail est documenté, communiqué de manière efficace et mis en œuvre. |
| | 4.8 | Tout le personnel, les ouvriers, petits exploitants et travailleurs contractuels ont reçu une formation appropriée. |
| 5. Responsabilité environnementale et conservation des ressources naturelles et de la biodiversité | 5.1 | Les aspects de gestion des plantations et de l'usine, y compris la replantation, qui ont un impact sur l'environnement sont identifiés, et des programmes visant à atténuer les impacts négatifs et à accroître les effets positifs sont élaborés, mis en œuvre et contrôlés afin de démontrer une amélioration continue. |
| | 5.2 | L'état des espèces rares, menacées ou en voie de disparition et d'autres habitats à Haute Valeur de Conservation éventuellement présents dans la palmeraie ou pouvant être affectés par les activités de gestion de la plantation ou de l'usine est identifié, et les opérations sont gérées de façon à assurer que ceux-ci sont préservés et/ou améliorés. |
| | 5.3 | Les déchets sont réduits, recyclés, réutilisés et éliminés de manière responsable sur le plan environnemental et social. |
| | 5.4 | L'efficacité de l'utilisation de combustibles fossiles et d'énergies renouvelables est optimisée. |
| | 5.5 | Le recours au feu pour préparer le sol ou pour une replantation doit être évité, sauf dans des situations spécifiques identifiées dans les directives de l'ASEAN (Association des nations de l'Asie du Sud-Est) ou d'autres bonnes pratiques régionales. |
| | 5.6 | Des plans de réduction de la pollution et des émissions, y compris de gaz à effet de serre, sont en place, mis en œuvre et suivis. |

| | | |
|---|------|---|
| 6. Considération responsable des employés, particuliers et communautés affectés par les producteurs ou l'usine | 6.1 | Les activités de gestion de la plantation et de l'usine, y compris la replantation, qui ont un impact social sont identifiées de façon participative, et des programmes d'atténuation des impacts négatifs et de promotion des effets positifs sont développés, mis en œuvre et suivis afin de démontrer la poursuite d'une amélioration continue. |
| | 6.2 | Les producteurs et/ou employés de l'usine, les communautés locales et les autres parties concernées ou intéressées utilisent des méthodes de communication et de concertation ouvertes et transparentes. |
| | 6.3 | Il a été convenu d'un système documenté de traitement des plaintes et revendications qui est mis en place et accepté par toutes les parties concernées. |
| | 6.4 | Toutes les négociations relatives à l'indemnisation pour la perte de droits légaux, coutumiers ou d'exploitation sont effectuées au moyen d'un système documenté qui permet aux peuples autochtones, aux communautés locales et aux autres parties prenantes d'exprimer leur avis par le biais de leurs propres institutions représentatives. |
| | 6.5 | La rémunération et les conditions de travail des employés et travailleurs contractuels respectent toujours au moins les normes minimales légales ou industrielles et sont suffisantes pour offrir un niveau de vie décent. |
| | 6.6 | L'employeur respecte le droit de tout le personnel de former et d'adhérer à un syndicat de leur choix et de négocier collectivement. En cas de restrictions légales visant le droit de liberté d'association ou de conventions collectives, l'employeur facilite des moyens parallèles d'association indépendante et libre pour leur personnel. |
| | 6.7 | Les enfants ne sont ni employés ni exploités. |
| | 6.8 | Toute forme de discrimination fondée sur la race, la caste, l'origine nationale, la religion, le handicap, le sexe, l'orientation sexuelle, l'appartenance syndicale, l'appartenance politique, ou sur l'âge, est interdite. |
| | 6.9 | Le harcèlement et la violence sur le lieu de travail sont proscrits, et les droits en matière de reproduction sont protégés. |
| | 6.10 | Les producteurs et les responsables d'usine négocient avec les petits exploitants et d'autres entreprises locales de façon équitable et transparente. |
| | 6.11 | Les producteurs et les employés de l'usine contribuent à un développement local durable, lorsqu'il y a lieu. |
| | 6.12 | Le recours à toute forme de travail forcé ou à une main-d'œuvre victime de la traite est interdit. |
| | 6.13 | Les producteurs et les employés de l'usine respectent les droits de l'homme. |
| 7. Développement responsable de nouvelles plantations | 7.1 | Une évaluation d'impact environnemental et social complète, indépendante et participative est effectuée avant la mise en place de nouvelles plantations ou exploitations, ou avant l'extension de plantations ou exploitations existantes, et les résultats sont intégrés dans la planification, la gestion et l'exploitation. |
| | 7.2 | Des études de sols et des données topographiques sont utilisées dans la planification de site pour l'établissement de nouvelles plantations, et les résultats sont incorporés dans les plans et les opérations. |
| | 7.3 | Les nouvelles plantations établies depuis novembre 2005 n'ont pas remplacé de forêt primaire ou toute autre zone nécessaire à la préservation ou l'amélioration d'une ou plusieurs Hautes Valeurs de Conservation. |
| | 7.4 | La plantation extensive sur un terrain pentu, et/ou sur des sols marginaux et fragiles, y compris la tourbe, doit être évitée. |
| | 7.5 | Aucune nouvelle plantation n'est établie sur les terres de populations locales lorsque l'existence de droits légaux, coutumiers ou d'exploitation peut être démontrée, sans leur consentement libre, informé et préalable. Ceci est géré grâce à un système documenté qui permet aux populations locales et aux autres parties prenantes d'exprimer leur avis par le biais de leurs propres institutions représentatives. |
| | 7.6 | Lorsque l'existence de droits légaux, coutumiers ou d'exploitation peut être démontrée, les populations locales reçoivent une compensation pour toute renonciation à leurs droits et acquisition foncière convenues, sous réserve de leur consentement libre, informé et préalable et selon les accords négociés. |
| | 7.7 | L'utilisation du feu pour préparer la nouvelle plantation est à éviter, sauf dans des situations spécifiques identifiées dans les lignes directrices de l'ASEAN ou d'autres bonnes pratiques régionales. |
| | 7.8 | Les projets de nouvelles plantations sont conçus de manière à minimiser les émissions nettes de gaz à effet de serre. |
| 8. Engagement vers une amélioration continue des principaux domaines d'activité | 8.1 | Les producteurs et les employés d'usine contrôlent et révisent régulièrement leurs activités, et développent et appliquent des plans d'action permettant l'amélioration continue et démontrable de leurs activités clés. |

3.4.2.5 *Interprétation nationale*

Au sein du document de guidance de la RSPO, certains I présentent des points spécifiques devant être traités dans un processus d'*Interprétation Nationale* (IN) afin de se conformer du mieux possible au contexte local sans entrer en conflit avec les P&C d'origine (RSPO, 2013). En effet, étant donné que les lois des pays diffèrent pour un même critère (âge minimal des travailleurs par exemple), les P&C sont adaptés par chaque pays (RSPO, 2017). Des acteurs étatiques, malgré la gouvernance privée, sont invités dans le processus sans être adhérents (Giessen et al., 2016).

Le processus est supervisé par un Comité de pilotage composé de membres et impliquant de nombreuses parties prenantes : producteurs, ONG, représentants de l'administration et autres experts (WWF Gabon, 2015).

Pour ce faire, la procédure est la suivante (WWF Gabon, 2015):

- Amorçement par des membres de la RSPO au sein du pays ;
- Mise en place de Groupes de travail, composés de représentants de différentes parties prenantes (processus participatif), auxquels on assigne des P&C pertinents (ex : pour le groupe Biodiversité au Gabon, on a assigné l'ensemble des critères des principes 5, 7 et 8). Chaque membre est inscrit de façon volontaire ;
- Réunions par Groupe de travail, les membres émettent une proposition pour chacun des I, en cas de désaccord d'un membre, du temps est mis à disposition pour discuter du problème et formuler une autre proposition et cela pour chaque critère assigné ;
- Consultations publiques pour intégrer ensuite les commentaires et propositions reçus de la part des communautés dans une revue technique.
- Rendu de la version de l'IN à la RSPO qui envoie ensuite un feedback ;
- Atelier national de validation en tenant compte du feedback de la RSPO : division des participants en trois chambres égales en nombre à savoir environnement, social et production. Pour chaque critère, une approbation de tous est nécessaire et dans le cas contraire, une suggestion doit être faite jusqu'à l'adoption unanime de tous les critères ;
- Envoi à la RSPO et validation.

Il est également possible d'ajouter des I lors de l'IN. Par exemple, la Colombie en a rajouté 6 dont la preuve que les enfants des *smallholders* sont dans le système éducatif ou la non-implication de personnes ayant commis des crimes dans la sécurité privée (Barthel et al., 2018).

3.4.2.6 La certification de la RSPO

C'est à partir de juin 2011 que la marque est déposée et peut être apposée si l'huile est conforme à ses P&C distinguant quatre niveaux de certification différents l'un de l'autre (Trade for Development Centre, 2013) :

-*Book and Claim* (géré par GreenPalm) (Figure 17) : le planteur obtient un certificat pour chaque tonne d'huile issue d'une plantation conforme aux critères RSPO, qu'il peut ensuite offrir sur le marché virtuel GreenPalm. Les entreprises peuvent alors acheter ce certificat et labelliser une même quantité de produit comme étant « durable » (sans pour autant qu'il contienne effectivement de l'huile produite durablement). Le planteur, de son côté, peut mettre à profit sa prime pour rendre sa production plus durable.

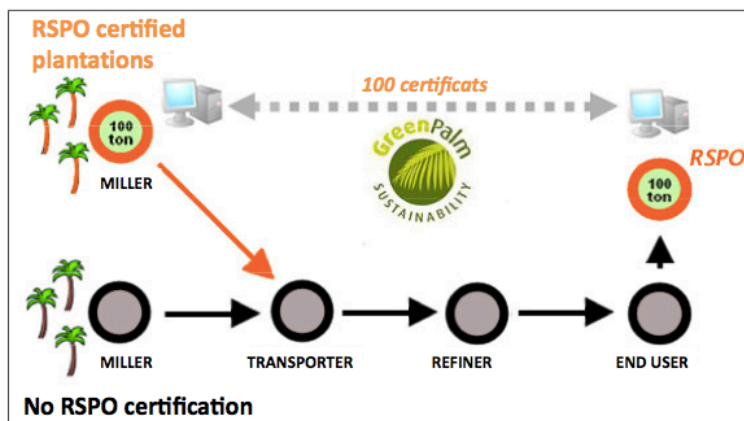


Figure 17 : Système de Book and Claim de la RSPO (Rival et al., 2016).

-*Mass balance* (Figure 18) : les huiles conventionnelles et durables peuvent être mélangées. A la fin de la chaîne, une quantité identique à la quantité produite durablement est certifiée mais est composée d'un mix d'huiles conventionnelles et durables.

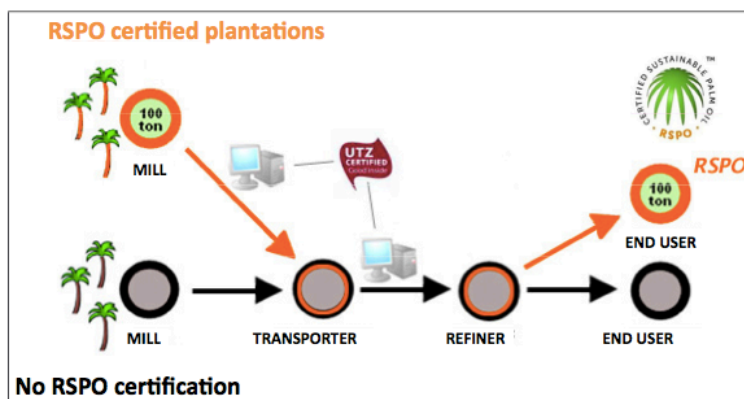


Figure 18 : Système de Mass Balance de la RSPO (Rival et al., 2016).

-*Segregated* (Figure 19) : l'huile certifiée est séparée de celle non certifiée, du début à la fin de la chaîne, ce qui garantit que l'huile de palme contenue dans le produit provient effectivement de plantations certifiées.

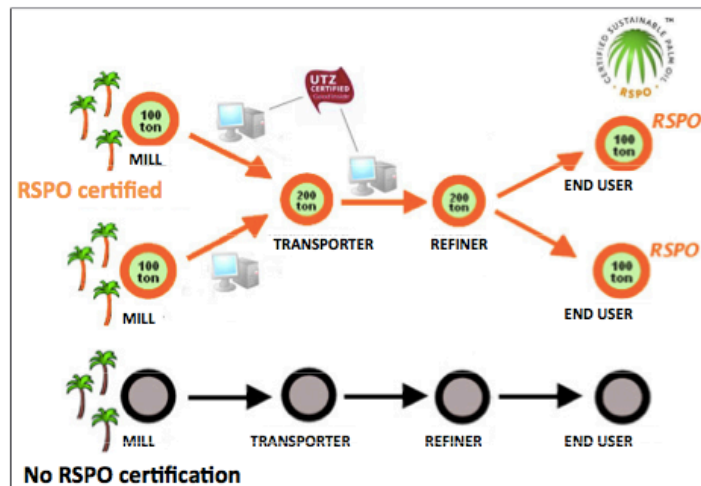


Figure 19 : Système ségrégué de la RSPO (Rival et al., 2016).

-*Identity preserved* (Figure 20) : ce système permet une traçabilité complète depuis la plantation d'origine du lot d'huile de palme.

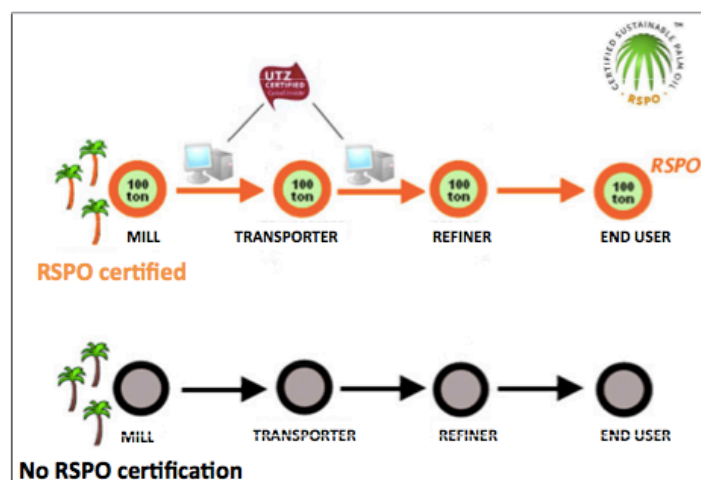


Figure 20 : Système Identity preserved de la RSPO (Rival et al., 2016).

A noter que la RSPO se concentre plutôt sur l'huile destinée à l'alimentation même si depuis 2006, les biocarburants prennent de l'ampleur (Nikoloyuk et al., 2010).

En 2015, la RSPO certifiait 20% de l'huile de palme mondiale soit près de 13 millions de tonnes (Barthel et al., 2018 ; Ruyschaert, 2016) dont la majorité est commercialisée comme *Book and Claim* (Ruyschaert, 2016 ; Trade for Development

Centre, 2013). La demande provient presque exclusivement des Etats-Unis et de l'Europe, les grands pays consommateurs comme la Chine, l'Inde et l'Indonésie n'ayant pas de demande pour l'huile certifiée (Waldman et Kerr, 2014).

En 2017, la RSPO certifiait encore 20% de l'huile de palme dans le monde (Carlson et al., 2017).

Malgré l'offre importante, seuls 48% de l'huile certifiée est vendue en tant que telle, le reste étant vendu en conventionnel (Barthel et al., 2018). L'huile non certifiée est vendue sans difficulté car les marchés sont suffisants pour absorber toute la production (Nikoloyuk et al., 2010).

3.4.2.7 La révision des Principes et Critères de 2013

Afin d'améliorer la pertinence et l'efficacité des P&C, le document de guidance est revu tous les 5 ans. Pour les P&C issus de la première version de 2007, le processus de révision commença en 2011 par une consultation publique où chacun pouvait soumettre ses commentaires (RSPO, 2017). S'en suivirent plusieurs réunions où 9 grands producteurs, 4 entreprises de la chaîne d'approvisionnement, 4 ONG sociales et 4 ONG environnementales furent les animateurs (WWF, 2013). Ainsi, des représentants de tous les groupes de parties prenantes sont sélectionnés pour le processus de révision (RSPO, 2017). Une seconde consultation publique et une réunion finale conclurent au vote du texte définitif.

La révision a été facilitée par ProForest, un parti tiers indépendant aidant les organisations à trouver des solutions équitables pour la gestion durable des ressources naturelles. Le strict consensus pour chacun des critères est nécessaire pour que le texte soit adopté. Ainsi, chaque modification des critères doit être approuvée par tous les groupes de parties prenantes (RSPO, 2017 ; WWF, 2013).

Parmi les nouveaux critères adoptés, la conduite éthique avec une lutte contre la corruption et le bannissement du travail forcé ont été votés. Des précisions autour des zones de HVC ont été faites avec le devoir de les identifier, de ne pas les inclure dans les plantations mais aussi de les gérer. Les tourbières ont été désignées comme sols fragiles. La standardisation du vocabulaire employé avec les mots « *devrait* » et « *doit* » sur l'ensemble du document a été instaurée. Finalement, les pesticides classés 1A ou 1B par l'Organisation Mondiale de la Santé ou listés par les Conventions de Stockholm ou Rotterdam et le paraquat ont été interdits, excepté dans des situations spécifiques définies dans l'IN des pays sur base volontaire (Ruysschaert, 2016 ; WWF, 2013).

La prochaine révision du document de guidance sera présentée en 2018 dont nombre de membres et parties prenantes espèrent qu'il permettra à la RSPO d'aller plus loin dans la réalisation de ses objectifs, notamment celui de la déforestation zéro (RSPO, 2017).

3.4.2.8 *Controverses*

Tout comme le secteur auquel elle est rattachée, de nombreuses controverses sont exprimées à l'encontre de la RSPO.

Tout d'abord au niveau structurel, là où la gouvernance idéale souhaiterait l'égalité de la représentation de chaque groupe de parties prenantes, la RSPO empêche le processus participatif par sa structure asymétrique (Kadariusman et Herabadi, 2018). En effet, celle-ci est dominée par l'industrie donnant trop d'importance à l'économie (Barthel et al., 2018 ; Nesdurai, 2013 ; Waldman et Kerr, 2014) tandis que d'autres membres comme les ONG sont là pour réussir à atteindre des buts environnementaux et sociaux (Waldmann et Kerr, 2014).

On a donc une organisation *multistakeholder* avec une représentation et une participation mixte mais avec un effet d'exclusion (Kadariusman et Herabadi, 2018).

Par conséquent, la gouvernance de la RSPO entraîne notamment une incapacité d'interdiction générale de la déforestation puisque le consensus pour cette interdiction n'a pas été atteint (Hugon, 2016). Les P&C sont toujours en mouvement, tirés dans différentes trajectoires par les acteurs qui rivalisent pour façonner le processus (Nesdurai, 2013) avec une évolution lente qui bouge à la vitesse des membres les plus conservateurs (Greenpeace, 2013).

Les ONG ont mis sous pression les principaux acteurs du secteur pour adopter des critères plus forts que ceux requis par les Etats en mettant un point d'honneur sur les aspects environnementaux et sociaux (Pirard et al., 2017). Mais après la révision du document de guidance, le WWF (2013) lui-même membre de la RSPO considère avoir attendu plus du nouveau texte, entre autres pour l'interdiction non prévue des plantations en tourbières ou des pesticides nocifs, beaucoup de firmes ayant menacé de quitter la RSPO. En effet, ces dernières possèdent beaucoup de cultures sur tourbières (Nesdurai, 2013).

Toutes les ONG ne doivent néanmoins pas être mises dans le même sac. Certaines contribuent à la RSPO et d'autres la critiquent elle et ses collaborateurs (Greenpeace et Friends of the Earth entre autres).

Deuxièmement, la Table ronde présenterait des problèmes au niveau de son fonctionnement général. Du point de vue légal, beaucoup de compagnies ne

respecteraient pas l'ensemble des critères et ne seraient pas sanctionnées (Hugon, 2016 ; Schouten et Glasbergen, 2011 ; Sheil et al., 2009) (les problèmes de mise en œuvre étant également dus à un manque de connaissance outre les manques de motivation ou de gouvernance (Nikoloyuk et al., 2010)). Son modèle de fonctionnement et ses P&C seraient beaucoup trop timides pour être réellement efficaces (Barthel et al., 2018 ; Trade for Development Centre, 2013). Cependant, Nesdurai (2013) et Nikoloyuk et al. (2010) affirment que la RSPO a une réglementation socio-environnementale assez complète et progressiste mais que les faiblesses sont dans l'implémentation.

Par ailleurs, Ruyschaert et Salles (2014) ont relevé plusieurs lacunes de la RSPO dont l'IN du document de guidance qui est laissée entre autres aux autorités publiques de chaque pays et qui reste trop large.

D'autre part, le coût pour obtenir la certification est trop important par rapport aux bénéfices qui pourraient éviter la tentation de déforester pour les producteurs volontaires.

Dernièrement, le système de certification manque cruellement d'un système de contrôle externe et efficace. Par exemple, en avril 2016, IOI Group a vu son statut suspendu pour non respect des règles. Ceci est un cas rare et pourtant, en août, le groupe a été réintégré à la RSPO, posant question sur l'efficacité du système (Yan, 2017). Par conséquent, les polémiques attribuées au secteur de l'huile de palme à propos de la déforestation, de l'érosion biodiversité ou du respect des droits de l'homme restent d'actualité pour les adhérents à la RSPO.

La Table ronde depuis son existence n'aurait pas été efficace dans la conservation de la biodiversité, pour des espèces comme l'orang outan ou le tigre de Sumatra. Les ONG de conservation de la nature membres de la RSPO offrent de la légitimité au système, sans même réussir à atteindre leurs buts initiaux (Ruyschaert et Salles, 2014). Par exemple à Bornéo entre 1999 et 2014, les populations d'orangs outans ont subi les mêmes pertes, qu'elles vivent en zones certifiées RSPO ou non (Meijaard et al., 2017).

Détruire les forêts tropicales est ainsi possible même sous certification, notamment par Sinar Mas en Papouasie ou par Surya Mining Jaya à Bornéo. Pourtant, la RSPO certifie qu'aucune culture ne pousse sur des terres déforestées et a affirmé à Nature qu'en cas de sérieuses négligences, elle était prête à agir (Gilbert, 2012). Le seul fait d'être certifié RSPO n'est donc pas une preuve suffisante du respect de l'environnement (Laurance et al., 2010 ; Stoppons l'huile de palme, 2017 ; Trade for Development Centre, 2013).

Dans un rapport d'Amnesty (2016), l'organisation constate de graves atteintes aux droits humains dans les plantations de Wilmar, leader mondial de la transformation

et de la commercialisation des produits du palmier, détenant plus de 43% du marché international : travail forcé, travail des enfants, discrimination liée au genre et pratiques abusives mettant la santé des travailleurs en péril, ces abus n'étant pas des cas isolés mais des pratiques systématiques. Barthel et al. (2018) relèvent également que les problèmes de condition de travail peuvent être généralisés.

En Colombie, les acteurs civils ont donné leurs voix aux communautés rurales lors du premier meeting de la RSPO dans le pays, faisant passer le message que les droits des indigènes étaient bafoués, en plus d'impacter l'environnement. Les conflits sont donc forts entre les acteurs ruraux et les acteurs du secteur de l'huile de palme. Les premiers défendant leurs intérêts et les seconds avançant la contribution économique au niveau local et national (Marin-Burgos et al., 2014).

Aujourd'hui, la RSPO est la plus grande organisation *multistakeholder* sur l'huile de palme durable (Cattau et al., 2016) et possède malgré les polémiques à son encontre, le potentiel pour provoquer un changement énorme dans l'industrie, notamment du point de vue environnemental et social (Laurance et al., 2010). D'après l'étude architecturale de Schouten et Glasbergen (2011), la RSPO pourrait changer globalement le marché en cas d'engagement sérieux. Pour le WWF (2013), la RSPO est la seule initiative qui fédère l'ensemble de l'industrie.

En conclusion, à l'heure d'aujourd'hui, la RSPO reste le système de certification de l'huile de palme le plus important au monde, possédant le plus grand nombre de membres et présente donc un grand potentiel pour diminuer les impacts négatifs sociaux et environnementaux liés à la culture des palmiers à huile (Cattau et al., 2016 ; Gaveau et al., 2016).

4. Objectifs

Bien que le taux de déforestation soit en baisse au niveau mondial, la perte de forêt reste importante notamment sous les tropiques. L'une des causes principales de celle-ci est l'agriculture puisqu'elle représente 29% de la déforestation mondiale (Baron et al., 2017).

L'explosion de la demande mondiale en huile végétale a principalement été remplie par l'huile de palme qui produit aujourd'hui plus d'un tiers de l'huile végétale dans le monde, la production ayant été fortement appuyée par les gouvernements. Néanmoins, la forte croissance de la filière de l'huile de palme est sujette à controverses puisque malgré qu'elle soit considérée comme une plante miracle, elle serait la cause d'impacts néfastes aussi bien sociaux qu'environnementaux.

D'autre part, le concept de DD, basé sur les 3 piliers que sont l'environnement, le social et l'économie, a été largement médiatisé depuis les années 90. Afin d'en remplir les objectifs, des outils de politique ont été créés notamment dans la gestion multifonctionnelle des forêts. L'un d'entre eux est la certification qui encourage et certifie les pratiques responsables.

Cet instrument a été répandu dans le secteur de l'agroalimentaire pour répondre aux attentes des consommateurs concernant l'environnement et le bien-être des producteurs, en plus de la sécurité alimentaire.

C'est ainsi qu'en 2004, la RSPO a vu le jour dans le but de certifier l'huile de palme durable par le biais de critères crédibles. Elle est aujourd'hui la plus grande organisation multipartite sur l'huile de palme durable et posséderait le potentiel de changer la filière. Mais la Table ronde est aussi soumise à des polémiques au niveau structurel et au niveau de son fonctionnement général (respect des règles par exemple).

Ainsi, l'étude bibliographique a permis de saisir l'importance et l'étendue des enjeux attachés à un outil tel que la certification de l'huile de palme durable par la RSPO.

Partant du concept de DD et des notions associées ainsi que du constat que l'huile de palme posait problème, la RSPO a proposé un système pour durabiliser le secteur à l'aide de son document de guidance.

A partir de là, l'identification de critiques de ce système sera faite sur base de la littérature disponible. Par ailleurs, l'identification de manquements du document de guidance et plus généralement au fonctionnement global de la RSPO sera réalisée sur

base littéraire. De plus, les 17 ODD des Nations Unies aideront également à l'identification de manquements.

Par conséquent, l'objectif final du mémoire ci-présent est la mise en évidence des phases/étapes du schéma de mise en place d'une politique comme la certification où la RSPO devrait agir dans une optique d'amélioration de sa démarche vers la durabilité du secteur de l'huile de palme (Figure 21). En effet, la certification est un instrument dont la mise en place passe par différentes étapes successives. Celles-ci sont détaillées dans la *Méthodologie*.

La crédibilité et la légitimité de la RSPO sont couramment pointées du doigt. Néanmoins, celle-ci a certainement de quoi faire valoir ses forces et ce travail est là pour tenter d'avoir une vision objective de la durabilité proposée à travers ses P&C.

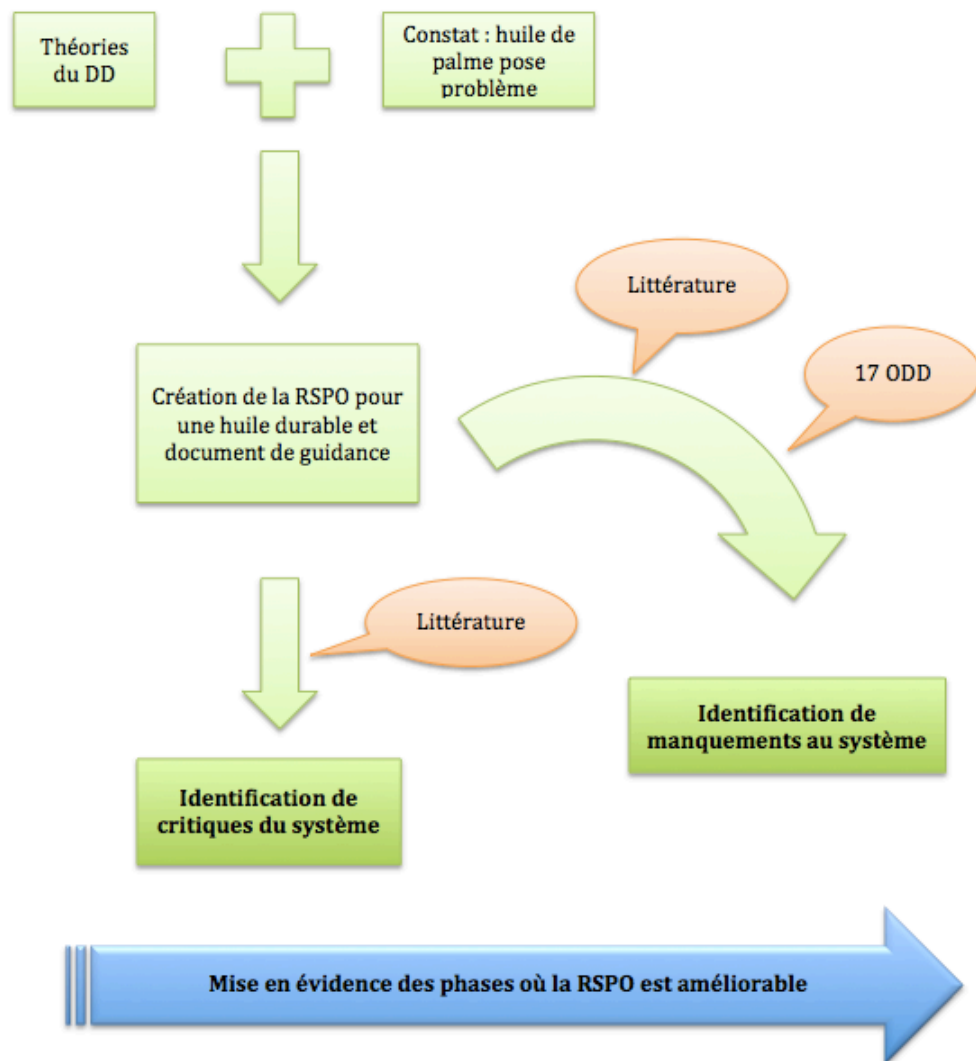


Figure 21 : Objectifs du mémoire.

5. Méthodologie

Le DD étant un concept assez large, ce sont les critères, plus concrets, qui seront pris comme point de départ. En effet, la détermination des C&I de durabilité est un travail ayant déjà été fait puisque les labels et les marques effectuent le processus de définition afin d'établir leurs normes.

En définitive, plutôt que d'aller dans le même sens que les organismes de certification pour définir des C&I, la démarche proposée est de prendre le processus à revers.

En conséquence, les critiques des critères ainsi que les manquements dans le document de guidance de la RSPO seront utilisés pour retourner vers le point de départ initial : la notion de DD.

Le travail se basera donc sur l'instrument de politique que représente la certification via le document des P&C de la Table ronde pour mettre en évidence les phases du schéma du processus d'élaboration de cet instrument qui sont améliorables. Ce document de guidance contient outre les numéros des critères, les énoncés de ceux-ci, les I et les directives à suivre.

Par ailleurs, le cadre géographique se limite à l'Asie du Sud-Est et l'Amérique du Sud puisqu'outre l'importance des superficies cultivées, la littérature est abondante.

La méthodologie est issue d'un processus itératif. Chaque élément du travail ci-présent ayant été revu et/ou amélioré à plusieurs reprises pour aboutir sur la procédure décrite ci-après. Le mémoire se découpe en différentes phases dont certaines sont complémentaires entre elles et peuvent être mises en parallèle.

La majorité de ces étapes sera présentée dans des grilles d'analyse permettant une meilleure lisibilité.

5.1 Répartition dans le triangle de durabilité

Avant de commencer, les différents critères énumérés dans le document de guidance de la RSPO seront répartis dans un triangle de durabilité (écologie, économie et social) afin de donner une idée du sur quoi sont essentiellement ciblés les critères. Ceci constitue une étape préliminaire avant de débiter le travail à proprement parler.

Afin d'y parvenir, les critères seront simplement attribués à la dimension à laquelle chacun d'entre eux s'identifie le plus. Dans le cas où un critère s'avère posséder plusieurs des dimensions du DD, cette attribution multiple sera placée à l'intersection de plusieurs piliers au niveau du triangle.

5.2 Critiques du document de guidance et répartition dans le schéma de mise en place politique

La première étape consiste, sur base de la littérature existante (scientifique et autres), à recueillir des critiques de la RSPO.

Ensuite, les critiques recueillies au fil de la recherche subissent un travail d'analyse et d'organisation afin de pouvoir les attribuer à un des 43 critères du document de guidance.

En parallèle, la lecture du document de guidance de la RSPO en version française mais également en version anglaise permettra de dégager les points faibles des C&I. La lecture dans les deux langues a pour but de vérifier de possibles incohérences dues à la traduction.

Par ailleurs, suite aux différentes critiques du document de guidance, les critiques plus générales seront mises en évidence. Celles-ci comprennent les critiques qui se rapportent à plusieurs C&I et non à un en particulier mais elles peuvent également traiter du fonctionnement général de la RSPO. L'objectif de cette étape est de constituer une typologie non exhaustive des critiques puisqu'elles sont uniquement issues du document de guidance.

Par la suite, à l'aide d'un tableau, les critiques des critères seront réparties dans le schéma classique du processus d'élaboration d'une politique. Ces étapes sont :

- *Agenda setting/design/negotiation*
- *Implementation*
- *Monitoring/Enforcement*

Ceci constituera le noyau du travail et permettra d'observer où sont placées les différentes critiques et ainsi d'en conclure que la RSPO présente un problème à telle ou telle phase de la mise en place de l'instrument de politique. Le schéma de celle-ci est détaillé ci-dessous (Figure 22):

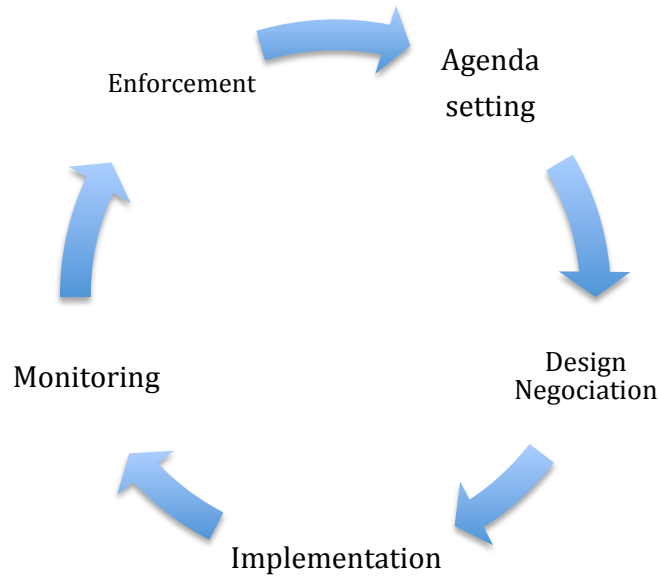


Figure 22 : Schéma de mise en place politique (Meyfroidt, 2017).

Par facilité, les différentes phases ont été regroupées afin de n'en garder que 3 principales. Ainsi, la phase *Agenda setting* reprend les phases *Agenda setting*, *Design et Negotiation*. La phase de mise en application *Implementation* reste la même. Dernièrement, la phase *Enforcement* reprend également le *Monitoring*. Elles sont expliquées dans le Tableau 8 et un exemple de problème pour chacune des 3 nouvelles phases est illustré.

Tableau 8 : Description des phases de la mise en place politique (Meyfroidt, 2017).

| Nom de la phase | Description |
|--|--|
| <i>Agenda setting : Agenda setting/ Design/Negotiation</i> | Cette première phase regroupe plusieurs étapes. Elle reprend le processus de prise de conscience de l'existence d'un problème et l'envie d'y trouver une solution. Vient ensuite la conception d'instruments (règles, lois) qui permettront de solutionner le problème. Par après, l'outil est adopté après discussion. Ex. de problème : <i>absence d'intérêts pour les communautés rurales.</i> |
| <i>Implementation</i> | La seconde phase est la mise en œuvre de ce qui a été décidé et conçu à la phase précédente. Ex. de problème : <i>évaluation des stocks de carbone déficiente.</i> |

| | |
|--|---|
| <i>Enforcement : Monitoring et Enforcement</i> | <p>La phase finale consiste en la surveillance de ce qui a été réalisé et vise à assurer le respect des règles et dans le cas contraire, à assurer la mise en place de sanctions.</p> <p>Ex. de problème : <i>mise en lumière de cas de corruption.</i></p> |
|--|---|

5.3 Répartition dans les ODD et recommandations

La répartition des C&I dans les différents ODD a été réalisée sur base des énoncés des C&I en vis à vis de ceux des ODD ainsi que de leurs cibles en lien avec la filière de l'huile de palme (voir le point 3.2.6). Les interconnexions entre les ODD étant nombreuses et parfois complexes, seuls les ODD les plus prépondérants pour chaque C&I ont été listés.

Des recommandations générales et plus ciblées seront également émises sur base littéraire.

5.4 Manquements du document de guidance : littérature et ODD

Par après, également sur base littéraire, le travail ci-présent identifiera de potentiels critères manquants au label RSPO, des critères qui n'existent donc pas ou des points non abordés pouvant consolider le système. Cependant, étant donné la complexité de la formulation de critères, ce travail de formulation ne sera pas réalisé dans ce mémoire.

De plus, au regard des 17 ODD des Nations Unies et de leurs cibles, l'identification d'autres critères manquants sera faite en complément de la littérature.

6. Résultats

6.1 Répartition dans le triangle de durabilité

Chaque critère a été réparti dans un triangle de durabilité visible à la Figure 23 (les critères sont répertoriés dans le Tableau 7 du point 3.4.2.4). Le triangle comprend ainsi les 3 piliers principaux du DD : l'environnement, l'économie et le social.

Plus le critère se trouve proche d'une pointe représentant un pilier, plus il tend à être lié à ce dernier. Les petits triangles intermédiaires indiquent une attribution à plusieurs piliers (avec le triangle central se rapportant aux 3 simultanément).

Par ailleurs, certains critères ont été exclus de ce triangle et réunis dans le rectangle « *Gouvernance* » placé sur la partie supérieure droite de la Figure 23. A noter que certains trouvent à la fois leur place dans le triangle mais également dans le rectangle. Dans ce cas, un astérisque indique cette double position.

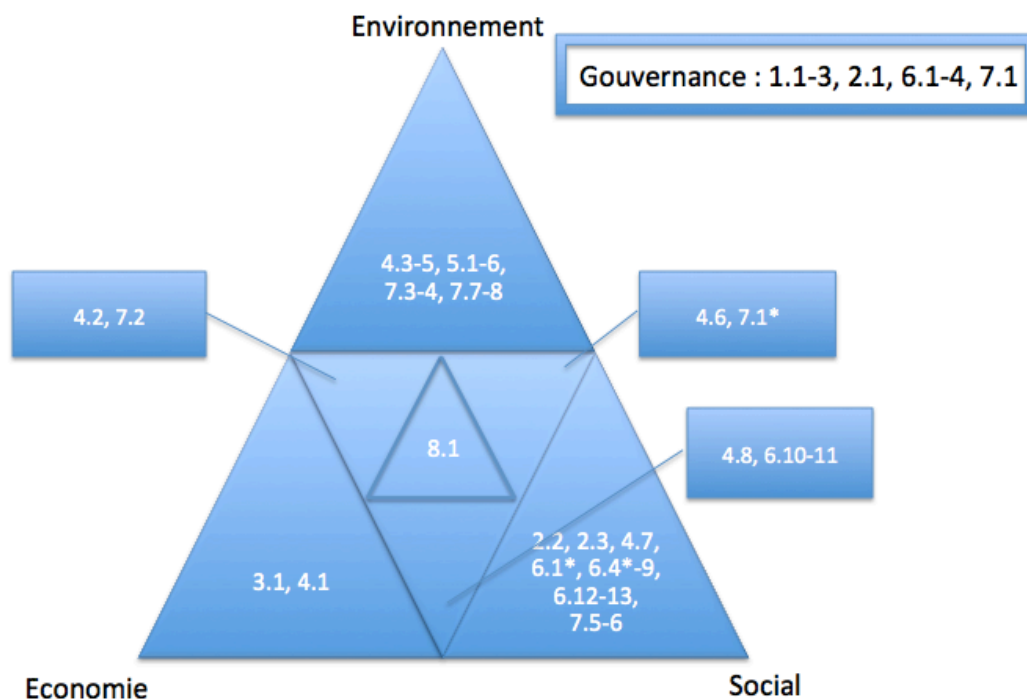


Figure 23 : Triangle de durabilité et Critères du document de la RSPO.

Au regard du triangle, les piliers « *environnement* » et « *social* » sont les plus représentés au détriment du pilier « *économie* ». La « *gouvernance* » compte également un nombre non négligeable de critères s'y rapportant.

D'autre part, un faible nombre de critères ont été classés dans plusieurs piliers simultanément et seul le critère 8.1 a été placé dans le triangle central reprenant les 3 piliers.

6.2 Tableau des Critiques du document de guidance

Les étapes 5.2 et 5.3 de la méthodologie sont réunies dans le Tableau 9 par facilité de compréhension et de lisibilité.

Les 3 premières colonnes reprennent les informations du document de guidance, à savoir les principes, les numéros des critères et les énoncés de ceux-ci.

Pour ce qui est de l'attribution d'un ou plusieurs ODD à chaque P&C observable à la 4^{ème} colonne, on peut d'abord remarquer une représentation importante des ODD 12, 15 et 16. L'intitulé du 12 est « *établir des modes de consommation et de production durables* », l'ODD 15 se rapporte à la vie terrestre avec comme intitulé complet « *préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité* » tandis que le 16^{ème} ODD « *promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous* » a pour buts la justice et la paix.

Par ailleurs, les autres ODD ont tous été listés dans le tableau excepté 2, à savoir le 2^{ème} et le 14^{ème} ODD. L'ODD 14 étant « *conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable* » tandis que l'ODD 2 est « *éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable* ».

Néanmoins, certains ODD comme le 3, le 4, le 6, le 7 et le 13 n'ont pas pris beaucoup d'importance dans la retranscription des P&C, de nouveaux critères seraient potentiellement pertinents.

D'autre part, les critiques formulées par la littérature sont situées dans le Tableau de la 5 à la 7^{ème} colonne. La majorité des critères ont suscité une ou plusieurs critiques tandis que certains points positifs formulés dans le document de guidance ont été relevés. Les critiques positives sont marquées par la notation « *Plus* » en début de remarque.

Dans le même temps, la répartition des critiques a été faite dans le schéma classique de mise en place politique. Les critiques situées dans la colonne *Agenda Setting* ciblent donc cette phase du schéma du processus d'élaboration. De même pour les 2 phases suivantes : *Implementation* et *Enforcement*.

La plupart des critiques réparties dans le tableau se situent dans la première colonne *Agenda Setting*. Par ailleurs, un faible nombre de critiques ont relevé des soucis dans la phase *Enforcement*.

En dernier lieu, écrites dans la dernière colonne, les recommandations relevées par la littérature proposent des pistes de résolutions des problématiques rencontrées. Dans le cas où une critique aurait été placée dans une des phases de mise en place, cela n'exclut pas que les recommandations visent d'autres phases du processus.

Tableau 9 : Critiques des C&I du document de guidance de la RSPO.

| Principes | Numéro critère | Enoncé du critère | ODD relatifs | Critiques : <i>Agenda Setting</i> | Critiques : <i>Implementation</i> | Critiques : <i>Enforcement</i> | Recommandations |
|--------------------------------------|----------------|---|--------------|--|--|--------------------------------|---|
| 1. Engagement de transparence | 1.1 | Les producteurs et les employés d'usine fournissent aux autres parties prenantes des informations adéquates sur les questions environnementales, sociales et juridiques relatives aux Critères de la RSPO, et ce dans les langues et le format appropriés afin de favoriser une participation effective à la prise de décision. | 16 ; 17 | Imprécision des I dans leurs écritures (Auteur). Certaines entreprises ont une partie certifiée et une autre non, permettant de mettre en avant la première (Ruysschaert, 2016). | Peu de transparence sur les produits de grande consommation au bout de la chaîne, les grandes marques s'approvisionnant en huile CSPO (Certified Sustainable Palm oil) n'étant pas au courant des pratiques utilisées pensant qu'elles sont durables (Amnesty, 2016). Sur 250 compagnies interviewées, la majorité a avoué se fier à la RSPO pour respecter la durabilité sans voir au-delà (Greenpeace, 2013). | | Engagement plus fort des industries, des commerçants et des détaillants membres RSPO pour plus de transparence dans le processus entier de mise en place, la responsabilité n'étant pas à rejeter uniquement auprès de la RSPO mais des grandes marques agroalimentaires également (Barthel et al., 2018)). La certification est un outil permettant aux consommateurs d'obtenir plus d'informations à propos des produits, la transparence est donc un point clé (Mundler et Bellon, 2011). |
| | 1.2 | Les documents de gestion sont accessibles au public, sauf s'ils présentent un caractère de confidentialité commerciale ou si leur divulgation pourrait avoir des conséquences environnementales ou sociales négatives. | 16 | Flou sur le terme " <i>confidentiel</i> " lors de litiges en cours (Auteur). <i>Plus</i> : Report à d'autres critères, empêcher la divulgation d'informations pour la protection de biodiversité ou de sites sacrés par exemple (Auteur). | | | Accroître la clarté des C&I et leur donner un sens opérationnel clair (Nikoloyuk et al 2010). |
| | 1.3 | Les producteurs et les employés de l'usine s'engagent à une conduite éthique dans toute activité commerciale ou transaction. | 16 | Imprécision des I (Auteur). | | | Accroître la clarté des C&I et leur donner un sens opérationnel clair (Nikoloyuk et al 2010). |

| | | | | | | | |
|--|-----|---|----|--|---|--|---|
| 2. Respect des lois et réglementations en vigueur | 2.1 | Toutes les lois locales et nationales, ainsi que les lois et réglementations internationales ratifiées applicables sont respectées. | 16 | Imprécision des I (Auteur). | Le Droit indonésien n'est pas appliqué comme le travail des mineurs par exemple (Amnesty, 2016) tout comme les lois nationales péruviennes avec le non-respect des communautés et la déforestation de forêts primaires (Forest Peoples Programme, 2016). | Le Droit indonésien n'est pas sanctionné comme le travail des mineurs par exemple (Amnesty, 2016) tout comme les lois nationales péruviennes avec le non-respect des communautés et la déforestation de forêts primaires (Forest Peoples Programme, 2016). | Accroître la clarté des C&I et leur donner un sens opérationnel clair (Nikoloyuk et al 2010). Dans la gestion des forêts par des initiatives privées, le rôle de catalyseur et créateur de règles des gouvernements restent applicables. Ils doivent donc agir de leur côté (Cubbage et al., 2007). |
| | 2.2 | Le droit d'exploiter la terre doit être démontré et ne doit pas être légitimement contesté par des populations locales pouvant prouver leurs droits légaux, coutumiers ou d'exploitation. | 16 | <i>Plus</i> : RSPO plus réactive que les gouvernements pour les problèmes de droits fonciers avec une reconnaissance des communautés (Nesdurai, 2013). | Impact sur les communautés comme avec Plantaciones de Pucallpa qui recourait à des intimidations et ne respectait pas le processus de CLIP même suite aux contestations des communautés (Forest Peoples Programme, 2016 ; Rival et al., 2016). Evictions de populations avec violences (Marin-Burgos et al., 2014). Cartographie trop faible pour les limites de terres (Barthel et al., 2018). <i>Plus</i> : RSPO plus réactive que les gouvernements pour les problèmes de droits fonciers avec une reconnaissance des communautés (Nesdurai, 2013). | | Dans la phase <i>Agenda setting</i> , envisager la création de la carte unique <i>One Map</i> qui permettrait de surveiller l'évolution de l'occupation des terres ainsi que d'établir les limites claires des plantations mais aussi des territoires appartenant aux locaux (coutumiers ou pas) (Barthel et al., 2018 ; Gaveau et al., 2016 ; Laurance et al., 2010 ; Pirard et al., 2017). La législation foncière est en effet faible dans un pays comme l'Indonésie (WRM, 2011), sanctionner les fautifs (principe de responsabilité des gouvernements de leur côté et de la RSPO dans la mise en place des sanctions) est certainement le meilleur moyen d'assurer la bonne mise en œuvre des normes (Rival et al., 2016). Régler le problème de mise en œuvre passe ainsi par les phases initiales et finales du schéma du processus d'élaboration. |
| | 2.3 | L'utilisation des terres pour la culture du palmier à huile ne réduit pas les droits légaux, coutumiers ou d'exploitation des autres utilisateurs sans leur consentement libre, informé et préalable. | 16 | | CLIP non respecté dans un projet de nouvelle plantation au Pérou avec destruction de 5000 ha de forêts ancestrales impactant la subsistance des communautés (Forest Peoples Programme, 2016). | | S'assurer du respect des normes à l'aide d'incitations tant positives que dissuasives (Kadariusman et Herabadi, 2018). |

| | | | | | | | |
|--|-----|--|---------|--|--|--|--|
| 3. Engagement envers la viabilité économique et financière à long terme | 3.1 | Le plan de gestion mis en place vise à assurer une viabilité économique et financière à long terme. | 1 ; 9 | C&I visant l'économie requise pour le DD mais démarche allant parfois de manière implicite au détriment des autres aspects (plantations sur tourbières, non obligation de prendre en compte les <i>smallholders</i>). Imprécision des I, plantations en tourbière tolérées (Carlson et al., 2017 ; Greenpeace, 2013). | | | Interdire les plantations sur tourbières dans le document de guidance, la dégradation de l'environnement et le principe de précaution vis-à-vis du changement climatique étant en jeu (Greenpeace, 2013 ; Laurance et al., 2010). |
| 4. Utilisation des meilleures pratiques pertinentes par les producteurs et les employés d'usine | 4.1 | Les procédures opérationnelles sont correctement documentées, systématiquement mises en œuvre et contrôlées. | 12 | | | | |
| | 4.2 | Les pratiques maintiennent la fertilité du sol, ou si possible l'améliorent, à un niveau assurant un rendement optimal et durable. | 12 ; 15 | A travers l'écriture du document, manque de directives claires pour une analyse scientifique du sol pour évaluer l'état des sols. Absence de pistes pour la stratégie de recyclage. On désire maintenir une bonne fertilité mais on ne dit pas qu'elle se fera au détriment d'une bonne qualité et santé du sol (produits chimiques) (Auteur). | | | Accroître la clarté des C&I et leur donner un sens opérationnel clair (Nikoloyuk et al 2010). |
| | 4.3 | Les pratiques réduisent au maximum et contrôlent l'érosion et la dégradation des sols. | 12 ; 15 | Imprécisions sans indications ou pistes pour atteindre les objectifs de contrôle de l'érosion et de la dégradation des sols, contradiction : on demande de réduire les risques au maximum mais on tolère la plantation sur sols fragiles, pas d'indications sur qui doit évaluer les sols (Auteur). | | | Interdire les plantations sur tourbières (Greenpeace, 2013 ; Laurance et al., 2010) et sur sols fragiles (Auteur) est le premier pas pour réduire les risques d'érosion et de dégradation des sols (principe de précaution). Accroître la clarté des C&I et leur donner un sens opérationnel clair (Nikoloyuk et al 2010). |

| | | | | | | |
|-----|--|-------------|---|---|--|--|
| 4.4 | Les pratiques préservent la qualité et la disponibilité des eaux de surface et des eaux souterraines. | 6 ; 12 | | Usage de pesticides nocifs pour l'eau avec le paraquat comme meilleur exemple, puisqu'il est l'un des herbicides les plus toxiques du commerce (Amnesty, 2016 ; Fiztherbert et al., 2008). La culture de palmiers demande d'énormes quantités d'eau qui, mélangées aux engrais et pesticides, polluent tout le cycle de l'eau (Trade for Development Centre, 2013) même si Barthel et al. (2018) affirment que la pollution ne dépasserait pas les normes nationales et internationales. | | Dans la phase <i>Agenda Setting</i> concernant l'écriture du document : interdire le paraquat comme le fait Ferrero (Ferrero, 2013) et les produits qui pourraient se révéler dangereux pour l'environnement et la santé (Ruysschaert, 2016). |
| 4.5 | Les ravageurs, les maladies, les adventices et les espèces envahissantes introduites sont gérés efficacement en utilisant des techniques appropriées de gestion intégrée des organismes nuisibles. | 12 ; 15 | | | | Selon Rival (2016), tous les ravageurs des palmiers auraient une solution biologique pour y remédier. |
| 4.6 | Les pesticides sont utilisés de manière à ne pas mettre en danger la santé ou l'environnement. | 3 ; 12 ; 15 | La révision du document en 2013 fait face à des plaintes suite à la non-interdiction des pesticides dangereux alors que des membres de la RSPO la demandait, il y a donc une restriction mais toujours pas d'interdiction (Trade for Development Centre, 2013 ; WWF 2013). Les <i>smallholders</i> peuvent polluer plus s'ils n'ont pas de suivi de toxicité (Auteur). | Le paraquat qui est nocif est malgré tout encore utilisé mais ce n'est pas un cas isolé (Amnesty, 2016 ; Bonnewyn et al., 2013 ; Fizherbert et al., 2008). Les personnes manipulant les produits ne sont pas toujours formées ni équipées de manière appropriée et s'exposent à la perte de la vue, à des maux de tête et à d'autres problèmes de santé (Amnesty, 2016 ; Ruysschaert, 2016). <i>Plus</i> : mise à jour des connaissances et suivi médical (Auteur). | | Interdire le paraquat comme le fait Ferrero (Ferrero, 2013) et les produits qui pourraient se révéler dangereux pour l'environnement mais aussi pour la santé (Ruysschaert, 2016). S'assurer du respect des normes à l'aide d'incitations tant positives que dissuasives (Kadarusman et Herabadi, 2018). En effet, plusieurs cibles des ODD y font référence promouvant une réduction de l'usage de produits chimiques qui pourraient mettre en danger la santé humaine et environnementale (Nations Unies, 2017). |
| 4.7 | Un plan de santé et sécurité au travail est documenté, communiqué de manière efficace et mis en œuvre. | 3 ; 8 | <i>Plus</i> : politique santé pour les travailleurs. | | | |

| | | | | | | | |
|---|-----|---|---------|--|--|---|--|
| | 4.8 | Tout le personnel, les ouvriers, petits exploitants et travailleurs contractuels ont reçu une formation appropriée. | 4 ; 8 | | On remarque l'absence de formation adéquate chez des travailleurs, notamment sur l'usage des produits chimiques (Amnesty, 2016). | | S'assurer du respect des normes à l'aide d'incitations tant positives que dissuasives (Kadariusman et Herabadi, 2018). |
| 5. Responsabilité environnementale et conservation des ressources naturelles et de la biodiversité | | | | <i>Plus</i> : réglementation environnementale assez complète et progressive pour l'industrie de l'huile de palme (Nesdurai, 2013). | Faiblesses dans l'implémentation (Nesdurai, 2013). | | Apporter une amélioration profonde du système pour la conservation (Ruysschaert et Salles, 2014). |
| | 5.1 | Les aspects de gestion des plantations et de l'usine, y compris la replantation, qui ont un impact sur l'environnement sont identifiés, et des programmes visant à atténuer les impacts négatifs et à accroître les effets positifs sont élaborés, mis en œuvre et contrôlés afin de démontrer une amélioration continue. | 12 ; 15 | | La recherche n'a pas trouvé que la RSPO avait été efficace dans l'atténuation des impacts environnementaux, notamment à cause d'un conflit d'intérêt entre les industriels et les ONG (Ruysschaert et Salles, 2014). IOI présentaient des pratiques destructrices (orangs outans et HVC) (Greenpeace, 2017). | <i>Plus</i> : Duta Palma a été expulsé par la RSPO en 2013 (Greenpeace, 2013). IOI a été exclus en 2016 et Unilever, Nestlé et Kelloggs ont arrêté leur approvisionnement auprès d'eux, il y aurait donc des sanctions (Greenpeace, 2017). Mais le groupe a été réintégré en aout (Yan, 2017). | S'assurer du respect des normes à l'aide d'incitations tant positives que dissuasives (Kadariusman et Herabadi, 2018). Les audits pour le maintien de la certification doivent se révéler plus stricts afin de mettre hors de danger l'intégrité de la RSPO (Barthel et al., 2018). |
| | 5.2 | L'état des espèces rares, menacées ou en voie de disparition et d'autres habitats à Haute Valeur de Conservation éventuellement présents dans la palmeraie ou pouvant être affectés par les activités de gestion de la plantation ou de l'usine est identifié, et les opérations sont gérées de façon à assurer que ceux-ci sont préservés et/ou améliorés. | 12 ; 15 | Le critère aborde de nombreux sujets mais lorsqu'il faut envisager toutes les options pour les terres de plantations, ce n'est pas une obligation mais une proposition (Auteur). <i>Plus</i> : Biodiversité et HVC considérés importants par la RSPO au vu de la quantité d'I (Auteur). Nesdurai (2013) avance que la réglementation environnementale de la RSPO est assez complète. | HVC et biodiversité comme les orangs outans sont touchés par les pratiques (Greenpeace, 2017). A Bornéo, les populations d'orangs outans ne sont pas mieux préservées dans les zones certifiées RSPO (Meijaard et al., 2017). Non respect de l'interdiction de cultures sur forêts primaires et HVC (Forest Peoples Programme, 2016 ; Ruysschaert, 2014 ; Trade for Development Centre, 2013). « <i>Envisager toutes les options sur les terres disponibles</i> » n'est pas appliqué étant donné qu'on observe des problèmes d'utilisation des terres (Auteur). | | Bien avant le souci au niveau <i>Agenda Setting</i> , c'est bien l' <i>Implementation</i> qui peine. La RSPO a pris au sérieux la responsabilité environnementale mais le respect de ces C&I n'est pas appliqué. Reconnaitre et exclure les plantations des forêts HVC et des autres zones HVC comme les tourbières doit être fait, la dégradation de l'environnement étant une préoccupation majeure du public (Alliance française pour une huile de palme durable, 2017 ; Laurance et al., 2010 ; Rival et al., 2016). S'assurer du respect des normes à l'aide d'incitations tant positives que dissuasives (Kadariusman et Herabadi, |

| | | | | | | |
|---|--|---------|---|---|--|---|
| | | | | | | 2018). |
| 5.3 | Les déchets sont réduits, recyclés, réutilisés et éliminés de manière responsable sur le plan environnemental et social. | 12 ; 15 | | <i>Plus</i> : en Thaïlande, les producteurs certifiées produisent du biogaz à partir des eaux usées (Saswattecha et al., 2015). | | |
| 5.4 | L'efficacité de l'utilisation de combustibles fossiles et d'énergies renouvelables est optimisée. | 7 | Imprécision des I (Auteur). | | | Accroître la clarté des C&I et leur donner un sens opérationnel clair (Nikoloyuk et al 2010). |
| 5.5 | Le recours au feu pour préparer le sol ou pour une replantation doit être évité, sauf dans des situations spécifiques identifiées dans les directives de l'ASEAN (Association des nations de l'Asie du Sud-Est) ou d'autres bonnes pratiques régionales. | 12 ; 15 | Dans le document de guidance, le recours aux feux est interdit " <i>sauv</i> " si lignes directrices contraires des régions, des états ou autres. Feux non interdits sur tourbières alors qu'il y a un objectif de réduction d'émissions carbonées (Greenpeace, 2013 ; Nesdurai, 2013). | Possibilité de drainer les tourbières qui sont ensuite fortement inflammables. 140 000 ha ont brûlés de cette manière à Sumatra en 2013 (Greenpeace, 2013). | | Accroître la clarté des C&I et leur donner un sens opérationnel clair (Nikoloyuk et al 2010). Assurer un suivi de l'occupation des terres (<i>Monitoring</i>) (Carlson et al., 2017 ; Cattau et al., 2016). |
| 5.6 | Des plans de réduction de la pollution et des émissions, y compris de gaz à effet de serre, sont en place, mis en œuvre et suivis. | 12 ; 13 | L'introduction pour l'évaluation des GES a l'air de favoriser l'imprécision des mesures, trop d'imprécisions dans les I. De plus ce ne sont que des lignes directrices volontaires (Greenpeace, 2013 ; Trade for Development Centre, 2013). | | | Le WWF demande un rapport obligatoire des émissions avec objectif de réduction de 10% par an (WWF, 2013). Le changement climatique a été fortement pris en considération par les ODD et ont fait l'objet du 13 ^{ème} ODD montrant l'importance du sujet (Nations Unies, 2017). |
| 6. Considération responsable des employés, particuliers et communautés affectés par les producteurs ou l'usine | | | <i>Plus</i> : réglementation sociale assez complète et progressive pour l'industrie de l'huile de palme (Barthel et al., 2018 ; Nesdurai, 2013). | Faiblesses dans l'implémentation (Nesdurai, 2013). | | Apporter une amélioration profonde du système pour l'équité sociale (Ruysschaert et Salles, 2014). En effet, celle-ci est un des drivers de la demande de certification (Waldman et Kerr, 2014) et est même une priorité pour certains labels. |

| | | | | | | |
|-----|--|---------------------|--|---|--|--|
| 6.1 | Les activités de gestion de la plantation et de l'usine, y compris la replantation, qui ont un impact social sont identifiées de façon participative, et des programmes d'atténuation des impacts négatifs et de promotion des effets positifs sont développés, mis en œuvre et suivis afin de démontrer la poursuite d'une amélioration continue. | 8 ; 10 ; 16 ; 17 | Pas de précision sur qui doit juger nécessaire l'intervention d'experts indépendants dans l'identification des impacts (Auteur). <i>Plus</i> : RSPO plus réactive que les gouvernements pour les problèmes de droits fonciers avec une reconnaissance des communautés (Nesdurai, 2013). | | | Accroître la clarté des C&I et leur donner un sens opérationnel clair (Nikoloyuk et al 2010). |
| 6.2 | Les producteurs et/ou employés de l'usine, les communautés locales et les autres parties concernées ou intéressées utilisent des méthodes de communication et de concertation ouvertes et transparentes. | 17 | Difficulté de compréhension des I (Auteur). | | | Accroître la clarté des C&I et leur donner un sens opérationnel clair (Nikoloyuk et al 2010). |
| 6.3 | Il a été convenu d'un système documenté de traitement des plaintes et revendications qui est mis en place et accepté par toutes les parties concernées. | 16 | Le système de résolution des plaintes est trop complexe pour une bonne efficacité (Ruysschaert et Salles, 2014 ; Ruysschaert, 2016). | Tout le monde peut porter plainte en théorie mais seules les ONG internationales s'y lancent. La résolution peut mettre jusque 3 ans et nécessiter d'importants moyens comme l'appui d'autres ONG ou des communautés (Ruysschaert et Salles, 2014). En 2013, un membre a été exclu 6 ans après les critiques initiales et plusieurs rapports d'ONG et de coalition de villages (Greenpeace, 2013). | | Simplifier le système de résolution des plaintes qui demande trop de temps, d'argent et présente trop d'obstacles, pour le rendre efficace (Alliance française pour une huile de palme durable, 2017 ; Ruysschaert et Salles, 2014). Pour sa part, FSC en assure la responsabilité et le suivi (FSC, 2017). |
| 6.4 | Toutes les négociations relatives à l'indemnisation pour la perte de droits légaux, coutumiers ou d'exploitation sont effectuées au moyen d'un système documenté qui permet aux peuples autochtones, aux communautés locales et aux autres parties prenantes d'exprimer leur avis par le biais de leurs propres institutions représentatives. | 10 ; 16 ; 17 | La procédure pour les compensations doit prendre en compte des différences entre les sexes, qu'en est-il de l'égalité des sexes (Auteur)? | | | Supprimer les inégalités dans le document de guidance de manière claire et précise pour tenir compte de l'ODD 5 désirant l'abolition des inégalités entre les sexes (Auteur). |

| | | | | | |
|-----|---|------------|---|--|---|
| 6.5 | La rémunération et les conditions de travail des employés et travailleurs contractuels respectent toujours au moins les normes minimales légales ou industrielles et sont suffisantes pour offrir un niveau de vie décent. | 1 ; 8 ; 16 | Multiplication d'I (Auteur). | Cas de travail forcé recensés du point de vue de la rémunération, les salaires sont bas et ne suffisent pas à couvrir les besoins vitaux d'une famille dans certains cas (Amnesty, 2016), La RSPO a peu fait pour améliorer les bas salaires (Ruysschaert, 2016). | Accroître la clarté des C&I et leur donner un sens opérationnel clair (Nikoloyuk et al 2010). Abolir le travail forcé et offrir un revenu permettant une vie décente en imposant la bonne mise en œuvre et le respect des critères (<i>Implementation</i>), la suppression de la pauvreté étant un des objectifs du DD (Nations Unies, 2017 ; Unîmes, 2012). S'assurer du respect des normes à l'aide d'incitations tant positives que dissuasives (Kadariusman et Herabadi, 2018). |
| 6.6 | L'employeur respecte le droit de tout le personnel de former et d'adhérer à un syndicat de leur choix et de négocier collectivement. En cas de restrictions légales visant le droit de liberté d'association ou de conventions collectives, l'employeur facilite des moyens parallèles d'association indépendante et libre pour leur personnel. | 8 ; 16 | Plus : droit d'adhésion à un syndicat ou à une association indépendante (Auteur). | | |
| 6.7 | Les enfants ne sont ni employés ni exploités. | 8 ; 16 | | Des enfants sont employés dans le secteur, certains ayant 8 ans lorsqu'ils ont commencé, soit 7 ans plus jeune que ce que la législation indonésienne accepte (Amnesty, 2016 ; Bonnewyn et al., 2013). | S'assurer du respect des normes à l'aide d'incitations tant positives que dissuasives (Kadariusman et Herabadi, 2018). |
| 6.8 | Toute forme de discrimination fondée sur la race, la caste, l'origine nationale, la religion, le handicap, le sexe, l'orientation sexuelle, l'appartenance syndicale, l'appartenance politique, ou sur l'âge, est interdite. | 5 ; 10 | | Des cas de discrimination existent par exemple sur le sexe et il semble que ça soit assez systématique, les femmes ayant un travail journalier sont donc privées d'un emploi stable et des prestations sociales associées (assurance maladie et retraite) (Amnesty, 2016). | S'assurer du respect des normes à l'aide d'incitations tant positives que dissuasives (Kadariusman et Herabadi, 2018). |

| | | | | | | | |
|--|------|--|-----------------|---|--|--|---|
| | 6.9 | Le harcèlement et la violence sur le lieu de travail sont proscrits, et les droits en matière de reproduction sont protégés. | 5 ; 10 ; 16 | Plus: protection des femmes notamment à propos des droits à la procréation (Auteur). | | | |
| | 6.10 | Les producteurs et les responsables d'usine négocient avec les petits exploitants et d'autres entreprises locales de façon équitable et transparente. | 9 | | | | |
| | 6.11 | Les producteurs et les employés de l'usine contribuent à un développement local durable, lorsqu'il y a lieu. | 11 | Des "efforts" devraient être déployés pour les <i>smallholders</i> mais aucune piste n'est proposée (Auteur). | | | Accroître la clarté des C&I et leur donner un sens opérationnel clair (Nikoloyuk et al 2010). |
| | 6.12 | Le recours à toute forme de travail forcé ou à une main-d'œuvre victime de la traite est interdit. | 1 ; 8 ; 10 ; 16 | | Cas de travail forcé de différentes formes : déduction de rémunération si les objectifs ne sont pas atteints, heures supplémentaires non payées, menace de renvoi, etc (Amnesty, 2016 ; Bonnewyn et al., 2013). | | S'assurer du respect des normes à l'aide d'incitations tant positives que dissuasives (Kadariusman et Herabadi, 2018). |
| | 6.13 | Les producteurs et les employés de l'usine respectent les droits de l'homme. | 16 | | En recourant au travail des mineurs et au travail forcé, les droits de l'homme ne sont pas respectés (Amnesty, 2016). | | S'assurer du respect des normes à l'aide d'incitations tant positives que dissuasives (Kadariusman et Herabadi, 2018). |
| 7. Développement responsable de nouvelles plantations | 7.1 | Une évaluation d'impact environnemental et social complète, indépendante et participative est effectuée avant la mise en place de nouvelles plantations ou exploitations, ou avant l'extension de plantations ou exploitations existantes, et les résultats sont intégrés dans la planification, la gestion et l'exploitation. | 9 ; 12 ; 17 | Plus : dire qu'un résultat potentiel est l'impossibilité de planter au vu des impacts (Auteur). | Tenir compte des cartes de HVC semble indispensable pour l'allocation et la régulation des terres pour la plantation (Fitzherbert et al., 2008) sachant que même l'interdiction de cultures en HVC n'est pas respectée et les locaux pas assez impliqués (Trade for Development Centre, 2013). L'évaluation d'impact environnemental et social n'a pas été faite pour les Plantaciones de Pucallpa (Forest Peoples Programme, 2016). | | Création de la carte unique <i>One Map</i> pour suivre les HVC (<i>Monitoring</i>) et sanctionner le non respect des interdictions de plantations en HVC (Barthel et al., 2018 ; Pirard et al., 2017). S'assurer du respect des normes à l'aide d'incitations tant positives que dissuasives (Kadariusman et Herabadi, 2018). |

| | | | | | | |
|-----|--|---------|---|---|---|---|
| 7.2 | Des études de sols et des données topographiques sont utilisées dans la planification de site pour l'établissement de nouvelles plantations, et les résultats sont incorporés dans les plans et les opérations. | 12 ; 15 | L'étude de sol ne doit pas nécessairement être réalisée par des experts indépendants mais on ne dit pas qui doit la faire (Auteur). | | | Accroître la clarté des C&I et leur donner un sens opérationnel clair (Nikoloyuk et al 2010). |
| 7.3 | Les nouvelles plantations établies depuis novembre 2005 n'ont pas remplacé de forêt primaire ou toute autre zone nécessaire à la préservation ou l'amélioration d'une ou plusieurs Hautes Valeurs de Conservation. | 15 | Imprécision des I notamment sur la recherche de terres dégradées disponibles pour les plantations et la pression sur les forêts. L'interdiction de plantations sur forêts secondaires, tourbières, forêts extensives et agroforêts d'Asie du Sud-Est (Garrett et al., 2016 ; Greenpeace 2013 ; Carlson et al., 2017) n'est pas d'actualité malgré la demande des ONG et des scientifiques avant la révision du document en 2013 (Trade for Development Centre, 2013 ; WWF, 2013). Les déforestations antérieures à 2005 ne sont pas condamnées ce qui ressemble à du blanchiment puisque d'anciennes parcelles déforestées avant 2005 peuvent être certifiées durables (Vivresanshuiledepalme, 2012). <i>Plus:</i> Exclusion tant qu'un plan de compensation des HVC ne soit pas mis au point et accepté par la RSPO (Auteur). | Des forêts primaires ainsi que des HVC sont détruites par des bulldozers sans réaction adéquate de la RSPO (Trade for Development Centre, 2013 ; Forest Peoples Program, 2016). <i>Plus :</i> A Bornéo, le taux de perte de surface forestière dans les concessions RSPO diminuent chaque année en comparaison aux plantations non certifiées (Meijaard et al., 2017). | Des forêts primaires ainsi que des HVC sont détruites par des bulldozers sans réaction adéquate de la RSPO (Trade for Development Centre, 2013 ; Forest Peoples Program, 2016). | Il est nécessaire d'avoir une position plus forte face à la déforestation et à la destruction des HVC (dont les tourbières) pour empêcher leurs pertes (Laurance et al., 2010). Définir les terres potentiellement propices à l'expansion par des évaluations des HVC et HCS (Greenpeace, 2013). Accroître la clarté des C&I et leur donner un sens opérationnel clair (Nikoloyuk et al 2010). S'assurer du respect des normes à l'aide d'incitations tant positives que dissuasives (Kadarusman et Herabadi, 2018). Par exemple via une prime financière pour accroître la superficie forestière conservée (Carlson et al., 2015). |
| 7.4 | La plantation extensive sur un terrain pentu, et/ou sur des sols marginaux et fragiles, y compris la tourbe, doit être évitée. | 12 ; 15 | La plantation doit être évitée sur terrains tourbeux et non " <i>devrait être évitée</i> " surtout pour le cas de nouvelles plantations qui pourraient envisager d'autres terres, sachant qu'à l'échelle mondiale, plus de 230 millions d'hectares seraient adaptées à la plantation de palmiers (Barthel et al., 2018). | La certification n'a eu aucun effet causal sur la perte de forêts dans les tourbières (Carlson et al., 2017). | | La RSPO devrait définir les seuils (pentes, types de sol, proportion de sols fragiles) où les plantations doivent être évitées et non laisser cette décision à l'IN pour une standardisation des produits finaux et donc accroître la clarté des C&I et leur donner un sens opérationnel clair (Nikoloyuk et al 2010). |

| | | | | | | | |
|--|-----|---|---------|---|---|--|---|
| | 7.5 | Aucune nouvelle plantation n'est établie sur les terres de populations locales lorsque l'existence de droits légaux, coutumiers ou d'exploitation peut être démontrée, sans leur consentement libre, informé et préalable. Ceci est géré grâce à un système documenté qui permet aux populations locales et aux autres parties prenantes d'exprimer leur avis par le biais de leurs propres institutions représentatives. | 11 ; 16 | <i>Plus</i> : RSPO plus réactive que les gouvernements pour les problèmes de droits fonciers avec une reconnaissance des communautés (Nesdurai, 2013). | Processus de CLIP non respecté en 2015 par Plantaciones de Pucallpa (Forest Peoples Programme, 2016). <i>Plus</i> : RSPO plus réactive que les gouvernements pour les problèmes de droits fonciers avec une reconnaissance des communautés (Nesdurai, 2013). | | S'assurer du respect des normes à l'aide d'incitations tant positives que dissuasives (Kadariusman et Herabadi, 2018). |
| | 7.6 | Lorsque l'existence de droits légaux, coutumiers ou d'exploitation peut être démontrée, les populations locales reçoivent une compensation pour toute renonciation à leurs droits et acquisition foncière convenues, sous réserve de leur consentement libre, informé et préalable et selon les accords négociés. | 11 ; 16 | Imprécision sur comment les communautés peuvent bénéficier du développement des plantations et une précision devrait être faite car elles ne devraient pas avoir perdu l'accès à leurs terres sauf si CLIP (Auteur). | Eviction de populations hors de leurs terres (Marin-Burgos et al., 2014). | | Accroître la clarté des C&I et leur donner un sens opérationnel clair (Nikoloyuk et al 2010). S'assurer du respect des normes à l'aide d'incitations tant positives que dissuasives (Kadariusman et Herabadi, 2018). |
| | 7.7 | L'utilisation du feu pour préparer la nouvelle plantation est à éviter, sauf dans des situations spécifiques identifiées dans les lignes directrices de l'ASEAN ou d'autres bonnes pratiques régionales. | 12 ; 15 | Dans le document de guidance, le recours aux feux est interdit " <i>sauf</i> " si lignes directrices contraires des régions, des états ou autres. Feux non interdits sur tourbières alors qu'il y a un objectif de réduction d'émissions carbone (Greenpeace, 2013 ; Nesdurai, 2013). | | | Renforcer la RSPO en prenant une position plus forte pour l'interdiction des feux dans le document de guidance, faire un suivi de l'occupation des terres et augmenter la régulation par les gouvernements en collaboration avec la Table ronde (Cattau et al., 2016). |
| | 7.8 | Les projets de nouvelles plantations sont conçus de manière à minimiser les émissions nettes de gaz à effet de serre. | 13 | Les producteurs sont encouragés à planter sur des sols à faible stock de carbone mais ça n'est pas une restriction (Auteur). En effet, ces directives sont volontaires malgré les débats (Greenpeace, 2013). | | | Accroître la clarté des C&I et leur donner un sens opérationnel clair (Nikoloyuk et al 2010), notamment pour les stocks de carbone (Greenpeace, 2013). Demander un rapport obligatoire des émissions avec un objectif de réduction d'émission (Greenpeace, 2013 ; WWF, 2013). |

| | | | | | | | |
|--|-----|--|---|--|--|--|--|
| 8. Engagement vers une amélioration continue des principaux domaines d'activité | 8.1 | Les producteurs et les employés d'usine contrôlent et révisent régulièrement leurs activités, et développent et appliquent des plans d'action permettant l'amélioration continue et démontrable de leurs activités clés. | 9 | | | | |
|--|-----|--|---|--|--|--|--|

6.3 Tableau des critiques générales

Dans la même optique que pour le Tableau précédent, une seconde grille d'analyse a été réalisée avec dans ce cas, une mise en évidence de critiques plus générales ne se rapportant pas à un critère en particulier.

Les critiques peuvent se rapporter à un domaine du document de guidance ou peuvent être plus générales. Le Tableau 10 peut être vu comme la typologie des critiques de la RSPO, présentant ainsi une liste non exhaustive des failles relevées puisqu'uniquement issues des critiques du document de guidance.

Les domaines d'application des critiques sont : structure de gouvernance, écriture du document, respect des C&I et fonctionnement, *smallholders* et processus de sanctions.

Tout comme pour le Tableau 9, la majorité des critiques se situent dans la phase *Agenda Setting* alors que le plus faible nombre est dans la dernière phase d'*Enforcement*. De même, diverses recommandations ont été émises.

Tableau 10 : Critiques générales du document de guidance et du fonctionnement de la RSPO.

| Domaine général | Typologie | Critiques générales : <i>Agenda Setting</i> | Critiques générales : <i>Implementation</i> | Critiques générales : <i>Enforcement</i> | Recommandations |
|---------------------------------|-----------------------------------|---|--|---|---|
| Structure de gouvernance | Structure de gouvernance | <p>Domination de l'industrie dans la structure de gouvernance où les forces de marché tirent les rênes (Hugon, 2016 ; Marin-Burgos et al., 2015 ; Von Geibler, 2013).</p> <p>Les ONG membres donnent du crédit à la RSPO pendant qu'elles n'atteignent pas pleinement leurs objectifs à cause de la rivalité économie-environnement (Ruysschaert et Salles, 2014). Des membres seraient présents pour anticiper une perte de réputation (Waldman et Kerr, 2014).</p> <p>De plus, le consensus signifie qu'il faut absolument trouver une solution qui s'avère le plus souvent être un compromis (Kadariusman et Herabadi, 2018 ; Rival et al., 2016 ; WWF, 2013).</p> | | | <p>Comme pour FSC, équilibrer les pouvoirs dans la structure de la Table ronde entre parties prenantes sociales, environnementales et industrielles de manière équitable notamment pour l'Assemblée générale (FSC, 2017 ; Laurance et al., 2010 ; Schouten et Glasbergen, 2011).</p> <p>Envisager une direction par les ONG (Waldman et Kerr, 2014), ou du moins une plus grande contribution, sur le terrain, mais aussi dans la conception et la mise en œuvre des engagements (Pirard et al., 2017).</p> |
| Ecriture du document | <i>Formulation</i> | <p>La formulation des lignes directrices sous forme de proposition ("<i>devrait</i>") plutôt que sous forme d'obligation ("<i>doit</i>") montrant que les directives sont volontaires (Greenpeace, 2013) tandis que nombre de C&I ne sont pas assez explicites et détaillés (Nikoloyuk et al., 2010 ; WWF, 2017).</p> <p>Faiblesse fondamentale des critères issus des discussions (Trade for Development Centre, 2013).</p> | | | <p>Accroître la clarté des C&I et leur donner un sens opérationnel clair (Nikoloyuk et al 2010), Comme pour d'autres systèmes de certification, apporter des critères plus stricts semble nécessaire (Kadariusman et Herabadi, 2018 ; Rival et al., 2016).</p> |
| | <i>Multiplication des C&I</i> | <p>Multiplication de C&I dont beaucoup se recoupent provoquant la confusion à la lecture du document de guidance (Auteur ; Stoppons l'huile de palme, 2017 ; Von Geibler, 2013).</p> | | | <p>Faciliter la lecture du document en le simplifiant et en le renforçant comme le fait la Charte Ferrero (Ferrero, 2013 ; Rival, 2016).</p> |
| | <i>Liberté à l'IN</i> | <p>Trop de liberté à l'IN à la lecture du document de guidance (Ruysschaert et Salles, 2014).</p> | | | <p>Encore une fois, c'est la gouvernance dans le cadre de la prise de décisions qui est pointée et le manque de partenariats pour atteindre les objectifs (ODD 17).</p> |

| | | | | | |
|-------------------------------|---------------------------------|---|---|--|---|
| | <i>Liste d'experts</i> | Absence de listes de personnes responsables d'expertises (analyse de sols) et de jugements (identification des impacts sociaux) (Auteur). | | | Afin de rendre crédible la RSPO, la présence d'un organisme indépendant pour l'expertise est primordiale (Laurance et al., 2010). |
| Fonctionnement général | <i>Délivrance du label</i> | Le Label n'est pas délivré par un organisme indépendant des industriels (Fitzherbert et al., 2008 ; Ruyschaert et Salles, 2014). | | | Afin de rendre crédible la RSPO, la présence d'un organisme indépendant et strict pour la délivrance du label est primordiale (Alliance française pour une huile de palme durable, 2017 ; Laurance et al., 2010). Pour l'instant, les organismes de certification sont accrédités par la RSPO (RSPO, 2014). |
| | <i>Affiliation à la RSPO</i> | Devenir membre est trop simple, il suffit de travailler vers la certification et l'amélioration vers la durabilité (Laurance et al., 2010 ; Ruyschaert, 2016). | Etre membre de la RSPO ne garantit pas le respect des règles (Amnesty, 2016 ; Ruyschaert, 2016 ; Stoppons l'huile de palme, 2017), la certification devient un écran à travers lequel on ne peut regarder (Amnesty, 2016). | | Rendre plus stricte l'acceptation des membres à la RSPO est la première étape étant donné que beaucoup de membres n'agissent que très peu ou pas du tout vers la durabilité (WWF, 2017). Il faut également surveiller leur évolution et s'assurer du respect des normes à l'aide d'incitations tant positives que dissuasives (Kadariusman et Herabadi, 2018). |
| | <i>Niveaux de certification</i> | Les 4 niveaux de certifications entraînent des inégalités de crédibilité. Le <i>Book and Claim</i> est l'exemple le plus flagrant, permettant de vendre un produit labellisé ne contenant parfois pas d'huile durable (Pirard et al., 2017 ; Rival et al., 2016). | | | Afin d'augmenter la légitimité et la crédibilité pour la RSPO durable, envisager uniquement les 2 niveaux les plus stricts : huile <i>Segregated</i> et <i>Identity preserved</i> (Auteur) mais actuellement les coûts seraient trop importants (Ruyschaert, 2016). |
| | <i>Respect des C&I</i> | | Malgré la définition des C&I, nombre d'entre eux ne sont pas bien mis en place et parfois pas du tout : respect des communautés, usage approprié des pesticides, interdiction de plantation sur HVC et conservation de la biodiversité, etc (Amnesty, 2016 ; Fitzherbert et al., 2008 ; Forest Peoples Programme, 2017 ; Trade for Development Centre, 2013). | | S'assurer du respect des normes à l'aide d'incitations tant positives que dissuasives (Kadariusman et Herabadi, 2018). Cela passe évidemment par les audits de surveillance annuels par les organismes de certification. Envisager des solutions au niveau de l' <i>Agenda Setting</i> comme la création de la <i>One Map</i> pour aider les autres phases (<i>Implementation, Monitoring et Enforcement</i>) (Barthel et al., 2018 ; Pirard et al., 2017). |

| | | | | | |
|-------------------------------|-----------------------------|--|--|--|---|
| | <i>Lenteur du processus</i> | | Le mouvement vers la durabilité est trop lent, les industriels jouant la montre (Greenpeace, 2013 ; WWF, 2013) alors que beaucoup de distributeurs du Nord se sont engagés pour 2020 à n'utiliser que de l'huile certifiée mais près de la moitié de celle produite n'est pas vendue (Rival et al., 2016). | | Faire pression sur les gouvernements pour plus de collaboration (de leur côté) et de communication, la lenteur des processus étant fortement dues aux obstacles politiques et juridiques (Pirard et al., 2017). |
| Smallholders | <i>Smallholders</i> | Les <i>smallholders</i> ne sont pas assez considérés alors qu'ils sont responsables d'une part importante de la production d'huile (Brandi et al., 2015 ; Nikoloyuk et al., 2010 ; Pirard et al., 2017 ; Rival et al., 2016 ; Sheil et al., 2009). Un manque de subsides et d'aide technique pour ceux-ci pour s'engager dans la certification se fait ressentir (Barthel et al., 2018 ; Goh, 2016 ; Rival et al., 2016 ; Winters et al., 2015). Les coûts fixes et la complexité sont des freins à leur inclusion (Garrett et al., 2016 ; Nesdurai, 2013) tandis que les bénéfices potentiels sont trop faibles (Barthel et al., 2018). | La RSPO ciblerait d'abord les producteurs les plus proches d'atteindre ses normes pour les certifier et donc les <i>smallholders</i> ne sont pas la priorité (Winters et al., 2015). | | Aide d'ONG sociales, d'autres membres et d'investisseurs dont des banques (financièrement et dans la pratique). Assurer leur accès au marché pour réduire les risques et les convaincre de se certifier (Bronkhorst et al., 2017 ; Garrett et al., 2016 ; Pirard et al., 2017). Il faut envisager la possibilité de recourir à d'autres instruments de politique comme les subsides pour compléter l'outil RSPO car le fonds de la RSPO pour aider les <i>smallholders</i> est trop faible (Ruysschaert, 2016). |
| Processus de sanctions | <i>Manque de sanctions</i> | | | Manque de sanctions en cas de non respect des critères (Hugon, 2016 ; Vivresanshuiledepalme, 2012). Par exemple le groupe IOI, qui a été exclu de la RSPO en avril 2016 suite à des plaintes plus de 5 ans auparavant, a été réintégré en aout de la même année (Yan, 2017). Ne pas respecter les critères n'entraîne pas une prise de risque (Stoppens l'huile de palme, 2017). | Il est certain qu'une grande partie des plaintes par rapport à la RSPO est liée au manque de sanctions, ne pas respecter les règles n'est plus un problème quand on n'est pas punis. S'assurer du respect des normes à l'aide d'incitations tant positives que dissuasives (Kadariusman et Herabadi, 2018). |

6.4 Manquements du document de guidance : littérature et ODD

Le Tableau 11 diffère des 2 Tableaux précédents par le fait que les critiques émises ici font référence à des éléments manquants ou au moins négligés par le document de guidance de la RSPO. Autrement, la structure est la suivante : une colonne informant du domaine d'application, une colonne « *critères manquants* » et une colonne « *recommandations* ».

Les résultats ont été obtenus à partir de la littérature, majoritairement scientifique, ou ils ont été relevés à partir des 17 ODD des Nations Unies et des cibles associées.

Tout comme pour le Tableau 10 des Critiques générales, les différents points abordés sont classés par domaine d'application.

Cependant, contrairement aux 2 Tableaux précédents, ce Tableau ne contient pas les 3 colonnes de répartition dans le schéma du processus d'élaboration de politique. Cette absence s'explique par le fait qu'un manquement au document de guidance est considéré comme un problème au niveau de la phase *Agenda Setting* puisqu'il n'a pas été pensé ou décidé pour une potentielle mise en œuvre. C'est pourquoi l'ensemble des remarques est implicitement placé dans cette première phase.

Pour rappel, la formulation des critères qui pourraient prendre place dans le document de guidance ne fait pas partie du travail réalisé dans le mémoire ci-présent. Les divers critères et conseils ne servent par conséquent qu'à proposer des pistes.

Tableau 11 : Manquements du document de guidance de la RSPO.

| Domaine | Critères manquants et conseils « pour aller plus loin » | Recommandations |
|---------------------------------|--|---|
| Audience d'IN | L'audience participant aux réunions pour l'IN n'est pas assez pertinente avec un manque de représentation des communautés car source de conflits (Marin-Burgos et al., 2014). | Préciser les parts d'audience de chaque partie lors des réunions afin de démocratiser les débats (Marin-Burgos et al., 2014). |
| Engagement de transparence | Critère clair de lutte active contre la corruption à tous les niveaux comme le préconise la Charte Ferrero, (Ferrero, 2013) la lutte contre la corruption faisant d'ailleurs partie des cibles de l'ODD 16 (Nations unies, 2017). | |
| Responsabilité environnementale | Critère sur la qualité du sol du point de vue des pesticides (Auteur). | Réduire l'usage des pesticides dangereux pour la biodiversité du sol (Amnesty, 2016 ; Trade for Development Centre, 2013 ; WWF, 2013). |
| | Maintenir l'intégrité écologique en tenant compte de la connectivité (Khatun et al., 2017 ; Ruyschaert, 2016). | |
| Perspectives | Aborder la recherche au niveau génétique en fonction des sols et climats pour augmenter le rendement de la production et la résistance aux maladies (Barthel et al., 2018 ; Khatun et al., 2017 ; Sheil et al., 2009 ; Yan, 2017) comme l'IPOP et SPOM font en finançant la recherche (Pirard et al., 2017). En effet, la recherche est également un outil de politique pour la gestion des écosystèmes (Cubbage et al., 2007). Plus récemment, l'agroforesterie s'est également affirmée comme solution potentielle après des études sur le terrain (Miccolis et al., 2014). | Besoin d'accumuler les connaissances et envisager une approche combinée entre la culture conventionnelle et celle basée sur les biotechnologies et les sciences (Khatun et al., 2017). |
| | Envisager la possibilité de production de biocarburant issu de l'agriculture durable comme source alternative de revenus, notamment auprès des petits exploitants pour diminuer les risques de tomber dans la pauvreté à cause d'une baisse de demande d'huile dans l'agroalimentaire (Alliance française pour une huile de palme durable, 2017 ; Griggs et al., 2017). | |
| | Envisager des paiements pour services environnementaux et des financements pour la conservation (Barthel et al., 2018 ; Giessen et al., 2016 ; Sheil et al., 2009) qui sont également des outils de politique pour une gestion durable des écosystèmes pour compléter la certification (Cubbage et al., 2007). | |
| | Inclure la géomatique dans le <i>Monitoring</i> pour surveiller l'évolution de l'utilisation des terres et cartographier pour rendre accessibles les cartes aux scientifiques mais aussi à la RSPO pour rendre crédible la politique zéro déforestation (Barthel et al., 2018 ; Carlson et al., 2017 ; Gaveau et al., 2016 ; Laurance et al., 2010). Créer une carte unique <i>One Map</i> qui permettrait de répertorier les terres et les HVC et pourrait être le moyen le plus réaliste pour endiguer la déforestation (Barthel et al., 2018 ; Pirard et al., 2017). Proposer une définition claire de la « déforestation » pouvant être surveillée par télédétection (Carlson et al., 2017). | Besoin de combiner des données satellites haute résolution à des enquêtes sur le terrain pour déterminer les limites des propriétés foncières avec la collaboration du secteur privé, public et de la société civile (Barthel et al., 2018 ; Gaveau et al., 2016). Les Etats doivent en effet s'impliquer de leurs côtés puisque la législation foncière est faible dans de nombreux pays producteurs (Dufour, 2014 ; Omont, 2010). |
| Les ODD | ODD3 : Critère 4.7 doit prendre plus d'importance puisqu'il représente l'Objectif 3 des Nations Unies sur la santé. En lien avec les feux et la santé, une sévère pollution en 2015 a résulté de 100300 décès en Indonésie, Malaisie et Singapour dus aux feux dont les cultures de palmiers sont responsables (Barthel et al., 2018). | Aborder les points clés des failles du système de santé des gros pays producteurs d'huile de palme comme l'Indonésie : eau potable, SIDA, tuberculose et lèpre, mortalité infantile, etc mais cela sous une approche plus systémique tenant compte de la formation des mères, des conditions de revenus et de travail et à la consommation de combustibles fossiles (Auteur). |
| | ODD4 : Assurer l'accès des enfants de travailleurs à la scolarité (Auteur). En Colombie lors de l'IN, un I supplémentaire sur l'accès des enfants au système éducatif a été formulé (Barthel et al., 2018). | |
| | ODD6 : Assurer l'accès à l'eau potable et aux infrastructures de bases comme les sanitaires pour tous les employés (Auteur). | |
| | ODD7 : Assurer l'accès à l'énergie moderne et promouvoir l'énergie durable auprès des employés. Penser à investir dans des technologies vertes, notamment en valorisant ses déchets comme en Thaïlande où ils produisent du biogaz à partir des eaux usées (Saswattecha et al., 2015) et en promouvant les biocarburants issus de parcelles non riches en carbone (Auteur). | |

Précipiter les actions pour les diminutions d'émissions de GES et l'atténuation du changement climatique pour répondre à l'ODD 13 "*prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions*" (Greenpeace, 2013 ; Nesdurai, 2013 ; WWF, 2013).

La révision du document de 2013 a inclus le changement climatique en tant que préoccupation : la déforestation et la destruction des tourbières feront également partie de l'équation (Carlson et al., 2017 ; Greenpeace, 2013).

7. Discussion

7.1 Répartition dans le triangle de durabilité

Selon la RSPO (2017), l'objectif est de promouvoir des pratiques de production réduisant la déforestation, préservant la biodiversité et respectant les communautés rurales. Par conséquent, en s'engageant dans la démarche de la durabilité, les membres de la RSPO ont donc bien compris quels étaient les points à améliorer dans le secteur afin de répondre à la demande de la société : l'environnement et les aspects sociaux.

Et pour cause, les cultures sont la 1^{ère} cause de déforestation dans le monde (Lanly, 2003). La déforestation et la destruction des tourbières émettent des GES contribuant au changement climatique et des espèces emblématiques et en voie d'extinction sont menacées dans les palmeraies tandis que des conflits fonciers impliquent les entreprises productrices et les communautés locales.

L'explication de la répartition inégale dans le triangle s'explique par la demande de la société d'un monde durable. L'huile de palme possédant des avantages économiques souvent mis en avant, c'est bel et bien l'environnement et les aspects sociaux qui paient.

La demande de certification comme le précisent Waldmann et Kerr (2014), provient d'un souci du bien-être des producteurs et du respect de l'environnement après le bien-être du consommateur. Par conséquent, la certification dans le cas de la Table ronde a pour centres d'intérêts de limiter les impacts néfastes sur l'environnement et les aspects sociaux tout en produisant des richesses (Cadilhon et al., 2011).

Pour les consommateurs au bout de la chaîne de production, ce sont les principes de précaution et de responsabilité qui entraînent le besoin de certification.

Il semble tout à fait normal et compréhensible que la majorité des critères aient un objectif dans les 2 piliers que sont l'environnement et le social.

Comme Pirard et al. (2017) le relèvent, les ONG ont mis sous pression les principaux acteurs du secteur pour adopter des critères plus forts de durabilité en mettant des priorités sur le social et l'environnement. Cette répartition est révélatrice de l'engagement que veut prendre la RSPO pour la durabilité, sans oublier le quatrième pilier que certains auteurs avancent : la gouvernance. Celle-ci permet la bonne mise en œuvre de ces normes et contribuent ainsi au DD en impliquant la

participation de toutes les parties prenantes dans le processus de décision et de prise d'engagements.

Par ailleurs, la faible présence de critères inscrits dans les triangles intermédiaires peut s'expliquer par le fait que les critères ont pu viser un pilier en particulier, démontrant ainsi un objectif clair.

Cependant, cette étape préliminaire de répartition dans le triangle de durabilité ne tient compte que du nombre de C&I placés dans chaque partie du triangle. Le nombre représente une indication pour estimer vers quoi la RSPO a tendance à se tourner mais ne reflète pas le contenu des critères.

En effet, seuls deux critères ont pour objectif principal l'économie. Malgré cela, les indicateurs qui les composent peuvent être assez nombreux pour constituer des normes complètes et précises et ainsi ne pas nécessiter d'autres critères.

7.2 Critiques du document de guidance

7.2.1 Les ODD à travers le document de guidance

L'importance de la représentation des ODD 12 et 15 s'explique par le fait que la RSPO, par l'objectif de rendre le secteur de l'huile de palme durable, vise à responsabiliser sa production et par conséquent à préserver la vie terrestre. Ces ODD sont intimement reliés au pilier environnement du DD, prioritaire dans la démarche de durabilité.

D'autre part, les ODD 16 et 17, justice et partenariats, sont essentiels pour transformer le potentiel en réalité. Ils sont également fortement représentés à travers les C&I. Des systèmes de gouvernance efficaces, des institutions, des partenariats et des ressources intellectuelles et financières sont la clé de la mise en œuvre (Griggs et al., 2017) et constituent par ailleurs le 4^{ème} pilier transversal du DD de la gouvernance.

Outre les ODD listés, seuls 2 parmi les 17 ODD n'ont pas été inclus dans le tableau : l'ODD 2 de lutte contre la faim et l'ODD 14 se rapportant à la vie marine.

La « *faim zéro* » étant un objectif implicite à la production d'huile de palme, l'ensemble des P&C de la RSPO pourrait s'y rapporter mais aucun n'énonce clairement cet objectif. L'agriculture durable fait partie intégrante de ce 2^{ème} ODD, elle est au centre des préoccupations de l'alimentation, l'énergie, l'eau et le climat et a également des liens étroits avec la santé humaine (Griggs et al., 2017). Cela ne représente pas pour autant un oubli car comme Raviga Sambanthamurthi du

Advanced Biotechnology and Breeding Center l'affirme, il ne voit aucune autre culture capable de satisfaire les besoins du monde (cité dans Yan, 2017).

La présence de l'ODD 14 sur la vie marine dans le document de guidance ne semble pas pertinente selon l'auteur puisque la production d'huile de palme n'a pas d'impact direct sur les mers et océans, aucune exploitation des ressources de la mer n'étant faite.

7.2.2 Critiques

Dans ce point sera discuté l'ensemble des critiques du Tableau 10. En effet, l'objectif n'est pas de discuter des critiques pour chaque critère en particulier mais de cerner les problèmes majeurs mis en lumière, ceux-ci étant repris dans le Tableau 10.

7.2.2.1 *Structure de gouvernance*

Outre les problèmes relevés dans l'usage des pesticides, les plantations en HVC et ses impacts sur la biodiversité, l'impact sur les communautés et les mesures de réduction de GES, le premier obstacle à la légitimité de la RSPO est sa structure de gouvernance.

En effet, on lui reproche d'être composée majoritairement de membres issus de l'industrie (Hugon, 2016 ; Marin-Burgos et al., 2015 ; Von Geibler, 2013). Les ONG sociales et environnementales ne semblent être là que pour donner du crédit à la Table ronde, tandis qu'elles peinent à atteindre leurs objectifs (Ruyschaert et Salles, 2014).

Le driver de la RSPO semble donc être économique plutôt que visant la durabilité environnementale et sociale. Par conséquent, les représentants des industriels ont vu cette opportunité comme un moyen d'assurer la continuité de leur business ainsi que de leur réputation (Lim et al., 2015 ; Ndong, 2015).

Pour preuve, sur 16 membres du Conseil, seuls 4 sont issus d'ONG qui ont des intérêts différents des autres groupes.

Afin de remédier à ce problème, il semble pertinent d'équilibrer les pouvoirs entre les différentes parties à savoir les communautés, les ONG, les experts et les industriels. (Laurance et al., 2010 ; Schouten et Glasbergen, 2011).

Une proposition de changement radical pourrait être de donner la direction de la Table ronde à des ONG sociales et environnementales (Waldman et Kerr, 2014). Néanmoins, cette dernière proposition semblerait irréalisable au vu des enjeux économiques auxquels les industriels sont associés.

En effet, à l'origine, l'idée de la RSPO était de créer une coalition de la demande mais les industriels ont plaidé pour être impliqués dans le mouvement et participer à la prise de décisions (Nikoloyuk et al., 2010).

Par comparaison, l'Assemblée générale de FSC, responsable de la prise de décisions, répartit le poids des votes de manière équitable entre les 3 chambres : la chambre environnement, la chambre sociale et la chambre économie (FSC, 2017) tandis que le Conseil d'administration de la RSPO constitué de 16 sièges, en attribue 12 pour les parties prenantes « *économie* » et seulement 4 pour les ONG environnementales et sociales (RSPO, 2017).

Par ailleurs, les décisions de FSC sont prises lorsqu'une majorité de plus de 2 tiers l'emporte alors qu'il faut un strict consensus à la RSPO. Ce consensus qu'il faut atteindre pour trouver une solution s'avère souvent être plutôt un compromis avec lequel toutes les parties prenantes sont d'accord de « *vivre avec* » (WWF, 2013).

De plus, les décisions résultent du changement d'équilibre relatif de puissance entre les parties (Nikoloyuk et al., 2010). Elles peuvent également être sous l'influence d'un membre individuel (Kadariusman et Herabadi, 2018).

En imaginant que les activistes verts prennent le pouvoir, cela aurait pour effet de rendre les normes de la RSPO plus strictes (Kadariusman et Herabadi, 2018).

Néanmoins, malgré le faible nombre d'ONG membres, elles ont proportionnellement bien plus de votes que les autres parties et jouent malgré tout un grand rôle dans la formation des normes de la RSPO (Nesdurai, 2013 ; Von Geibler, 2013). Cela s'explique par leur capacité d'organisation, de recherche sur le terrain et des preuves acquises au fil du temps (Nesdurai, 2013).

De plus, il faut rajouter qu'il n'y a pas qu'un simple déséquilibre entre les désirs des industriels et des ONG. Certains industriels comme Unilever, très sensibles à l'opinion du public, sont également demandeurs d'une RSPO plus stricte sur bien des aspects (Nesdurai, 2013). Unilever bénéficie également de sa réputation pour mettre en avant son point de vue et influencer la décision des autres (Kadariusman et Herabadi, 2018 ; Nikoloyuk et al., 2010). Cela ne se résume donc pas qu'à une guerre de pouvoir industries/ONG.

Par ailleurs, il est important de mettre en évidence que l'inclusion des parties « *pro-industrie* » et des producteurs a constitué un point clé de la réussite de la RSPO (Von Geibler, 2013).

D'autre part, une direction par les gouvernements pourraient s'avérer être une alternative pour décentraliser le pouvoir uniquement privé (Forest Peoples Programme, 2016 ; Rival et al., 2016). Ceux-ci étant déjà impliqués à une certaine échelle au niveau national, envisager une participation plus importante pour

l'élaboration de normes universelles reste une piste à explorer, de même que pour l'élaboration des IN (Rival et al., 2016).

En outre, le gouvernement indonésien a imposé un moratoire sur la mise en valeur des forêts et des tourbières avec une application d'amendes en cas de non respect de celui-ci. De nouveaux ministères ont été créés pour la mise en application mais la décentralisation et le chevauchement des structures de gouvernance font qu'il est difficile d'agir (Barthel et al., 2018).

Cependant, la RSPO étant un mouvement privé, pour que les Etats puissent agir dans la gouvernance, ils doivent inclure la RSPO à leur législation nationale. Cette condition respectée, ils auraient leur rôle à jouer dans le système de contrôle externe des producteurs membres afin de rendre efficace la RSPO. Comme le dit Alain Rival (2016), « *C'est comme pour le respect du code de la route, il faut des policiers dignes de confiance et incorruptibles pour s'assurer le respect* ».

Selon Nikoloyuk et al. (2010), inclure les normes, résultats d'initiatives du secteur privé, dans la législation nationale des pays, constituerait une solution à long terme. En Indonésie par exemple, les acteurs étatiques jouent déjà un rôle dans la gouvernance privée en revendiquant l'autorité de la certification et en tentant de la surpasser. Ils y parviennent en utilisant le pouvoir réglementaire qu'ils possèdent et entraîne une co-régulation des 2 systèmes : ISPO et RSPO (Giessen et al., 2016).

A terme, selon Giessen et al. (2016), la gouvernance privée pourrait n'être qu'une étape intermédiaire avant que les acteurs étatiques ne prennent le dessus tandis que pour Von Geibler (2013), c'est la mesure dans laquelle les acteurs étatiques et non étatiques vont se renforcer qui va pouvoir résoudre les problèmes de durabilité.

7.2.2.2 *Ecriture du document*

Le second domaine auquel les critiques s'attaquent est l'écriture du document en général. Au niveau de la formulation, la plus grande critique émise est l'usage du mot « *devrait* » signifiant une invitation à réaliser le critère et non une obligation, ce qui pourrait être regrettable pour de nombreux points (ex : « *les cultures sur tourbières devraient être évitées* ») et laisse ainsi trop de liberté aux producteurs membres de la RSPO. De nombreux auteurs s'accordent sur le fait que la RSPO doit apporter des critères plus stricts pour accroître sa crédibilité (Kadarusman et Herabadi, 2018 ; Rival et al., 2016 ; Trade for Development Centre, 2013).

Cette liberté est également laissée d'une part pour l'assignation des experts responsables de différentes expertises et analyses et d'autre part à l'IN à travers laquelle on peut voir la recherche de participation avant l'efficacité (Ruysschaert et Salles, 2014). Ainsi, le recours aux substances chimiques, la conversion des zones

HVC et la mention des espèces animales ne font pas l'objet de critères universels et stricts (Ruysschaert et Salles, 2014).

Selon Nikoloyuk et al. (2010), les questions conflictuelles sont cachées dans des formulations prudentes. Malgré les heures consacrées aux discussions, certains critères restent faibles et manquent de sens opérationnel clair.

Cependant, la formulation en « *devrait* » peut également être vue comme fidèle à la philosophie de la RSPO. En effet, les membres ont voté pour cette formulation moins restrictive, pensant qu'elle serait plus simple à mettre en œuvre. La Table ronde place ainsi des jalons pour une amélioration continue sans imposer un outil réglementaire. Cela permet aux membres les plus progressistes d'appliquer ces normes sur base volontaire, celles-ci pouvant être trop lourdes à respecter pour d'autres membres.

Les principales composantes de l'impact sur la durabilité d'une certification volontaire sont d'une part la rigueur élevée des normes et d'autre part, un haut taux de participation (Winters et al., 2015). Par conséquent, si la RSPO demandait une pleine *Implementation* à l'aide d'un fort *Enforcement*, le risque serait d'impacter le taux de participation. De même, les normes sont en accord avec ce que les acteurs croient réalistes en terme de coût et de pratiques, augmentant le nombre de participants (Winters et al., 2015).

En outre, bien que l'intention première de la RSPO semble d'apporter de la précision à travers la multiplication des C&I, Von Geibler (2013) regrette que nombre de ceux-ci se recoupent et entraînent une confusion à la lecture du document de guidance. La simplification des P&C permettrait une meilleure compréhension.

Afin d'être un précurseur dans la durabilité de l'huile de palme, Ferrero, en plus d'être membre de la RSPO, a créé sa propre Charte. Celle-ci est reprise ci-dessous. Bien qu'extrêmement simple, sa simplicité entraîne sa clarté (Ferrero, 2013):

1. Fournir une huile de palme entièrement traçable, y compris celle provenant de petits exploitants,
2. Ne pas déboiser les forêts denses en carbone,
3. Ne pas utiliser le feu pour défricher la terre,
4. Ne pas semer sur les tourbières,
5. Protéger les orangs outangs et toute autre espèce en voie de disparition, en conservant les zones à haute valeur environnementale,
6. Suivre l'évolution des émissions de gaz à effet de serre liées à leur production,
7. Respecter les Droits de l'Homme, y compris le Droit au Consentement Libre, Préalable et Eclairé des populations locales et indigènes,
8. Reconnaître, respecter et renforcer les droits des travailleurs,

9. Ne pas utiliser de paraquat (herbicide),
10. Lutter activement contre la corruption.

7.2.2.3 Fonctionnement général

Troisièmement, le processus général est pointé du doigt pour ses faiblesses à commencer par la délivrance du label qui n'est pas réalisée par un organisme indépendant (Fizherbert et al., 2008 ; Ruyschaert et Salles, 2014). Une fois de plus, la présence d'un organisme tiers extérieur à la RSPO est primordiale pour la crédibilité de celle-ci (Alliance française pour une huile de palme durable, 2017 ; Laurance et al., 2010). En effet, les organismes d'accréditation sont évalués annuellement par la RSPO (RSPO, 2012).

Tandis que devenir membre est jugé trop simple, être membre ne garantit aucunement le respect des règles, le label agissant comme un écran opaque à travers lequel on ne peut regarder (Amnesty, 2016 ; Laurance et al., 2010 ; Stoppons l'huile de palme, 2017).

Même si le développement de la RSPO peut être considéré comme bon, la mise en œuvre difficile entraîne un déficit d'acceptation et de crédibilité (Schouten et al., 2012).

Une procédure de renforcement pour l'acceptation des membres est nécessaire. De même pour le besoin de suivre l'évolution de ceux-ci au fil du temps avec des audits de surveillance plus stricts, en pénalisant ceux qui sont à la traîne dans le processus vers la durabilité. C'est d'autant plus important que ces audits ont pour but de préserver l'intégrité de la RSPO (RSPO, 2017). De plus, la certification a pour but d'informer les consommateurs que les standards ont été rencontrés (Kadarusman et Herabadi, 2018). Toutefois, il existe une ambiguïté vis-à-vis des audits : les auditeurs se réfèrent au document originel des P&C alors que les certifiés se réfèrent aux IN. On assiste donc à des différences de compréhension (Barthel et al., 2018). La standardisation du processus d'audit doit permettre aux 2 parties de se comprendre.

Cependant, la RSPO (2018) affirme qu'elle veille à ce que les membres restent engagés dans le processus d'amélioration continue pour que l'huile durable devienne la norme.

Par ailleurs, les différents niveaux de certification empêchent la standardisation d'une huile véritablement durable, certains produits finaux pouvant être labellisés durables en ne contenant pas d'huile issue de pratiques durables (Pirard et al., 2017 ; Rival et al., 2016). Ainsi, même parmi les membres de la RSPO, l'huile non durable reste monnaie courante (Greenpeace, 2013). Selon l'auteur, les deux systèmes les plus faibles du point de vue de la légitimité, même s'ils sont actuellement majoritaires en

termes de vente, pourraient être supprimés au profit des deux autres. Ceci garantirait au consommateur une huile produite exclusivement de manière durable (Trade for Development Centre, 2013).

Pour cause, la certification répond aux attentes de la société qui a notamment des préoccupations sociales et environnementales (Cadilhon et al., 2011) et les systèmes *Book and Claim* et *Mass Balance* ne garantissent pas aux consommateurs que le produit est issu d'une production durable. La demande du *Book and Claim* s'explique par le fait que la méthode vend du certifié mais sans les coûts additionnels des autres méthodes. En effet, il n'y a pas de séparation physique ni de bureaucratie qui demande des informations détaillées (Ruysschaert et Salles, 2014).

Néanmoins, les coûts logistiques et administratifs de l'huile ségrégée s'élèvent de 30 à 70 dollars par tonne contre 4 pour une certification *Book and Claim* soit moins de 1% du prix. Par conséquent, il y a peu d'intérêts pour les producteurs car le bénéfice qu'ils pourraient en retirer est trop faible en comparaison aux coûts (Ruysschaert, 2016). Supprimer les systèmes *Book and Claim* et *Mass Balance* pourrait diminuer la participation des *smallholders* à l'adhésion à la RSPO. Par conséquent, des solutions doivent être apportées pour financer les méthodes *Segregated* et *Identity Preserved*.

Par ailleurs, la RSPO (2018) affirme que les normes restent les mêmes pour les systèmes *Book and Claim* et *Mass Balance*. Ces modes de certification sont selon eux cruciaux pour la transition vers une huile 100% durable en soutenant les petits producteurs. Cependant, le nouveau document de guidance apportera des exigences minimales pour rajouter des fruits non certifiés dans la chaîne d'approvisionnement.

Force est de constater que malgré le renforcement de certains critères, ils ne sont toujours pas respectés et mis en place (Amnesty, 2016 ; Fitzherbert et al., 2008 ; Forest Peoples Programme, 2017 ; Trade for Development Centre, 2013). En 2013 après la révision du document de guidance, le WWF se montrait sceptique notamment sur l'interdiction de l'usage de certains pesticides selon le contexte. Les producteurs avaient réussi à garder l'usage des produits que le WWF aurait voulu interdire au cas où aucune alternative n'existerait (WWF, 2013). Pourtant, pour tous les ravageurs du palmier à huile, des pesticides biologiques existent (Rival, 2016) et l'obligation de l'usage de ceux-ci pourraient être envisagée en substitution aux substances chimiques nocives.

De plus, actuellement, l'enchevêtrement des lois nationales, provinciales et coutumières qui sont ignorées par les services de cartographie entraînent la confusion. En Indonésie, la législation foncière est trop faible et ne reconnaît pas les terres appartenant aux populations locales (WRM, 2011). Des images satellites très haute résolution, associées aux informations sociales et foncières sur le terrain pourraient fournir des cartes détaillées de la propriété foncière dans les pays manquant d'une législation forte vis-à-vis des droits fonciers. La carte unique *One Map* pourrait encadrer les plaintes et les revendications sur les terres. Cela passerait par

l'identification et la résolution des problèmes de chevauchement de revendication des terres tout en surveillant les zones HVC et la biodiversité (Barthel et al., 2018 ; Gaveau et al, 2016 ; Pirard et al., 2017).

Toutefois, il convient de préciser que concernant les problèmes de droits fonciers, la RSPO est plus réactive que les gouvernements (Nesdurai, 2013). La *One Map* servirait à améliorer la mise en place des normes.

Malgré l'engagement de nombreux pays d'une part pour réduire les émissions de GES et d'autres pays de n'utiliser que de l'huile certifiée durable, il en ressort que les industriels jouent la montre en ne faisant que le strict minimum, le mouvement vers la durabilité étant trop lent (Greenpeace, 2013 ; WWF, 2013).

Le WWF demandait la transparence et un rapport obligatoire des émissions pour les nouvelles et les plantations existantes avec l'outil Palm GHG avec réduction de 10% par an pour les anciennes cultures et un bilan nul en GES pour les nouvelles plantations. Mais le consensus n'a pas été atteint, prouvant que certains membres ne sont pas prêts à agir le plus rapidement possible et que les critères relatifs au changement climatique ne sont que les compromis issus des discussions (WWF, 2013). Ceci alors que le changement climatique comme ODD est venu s'inscrire en continuité aux Objectifs du Millénaire en 2016 (Nations Unies, 2017).

7.2.2.4 *Smallholders*

Ensuite, nombreux (Brandi et al., 2015 ; Pirard et al., 2017 ; Rival et al., 2016 ; Sheil et al., 2009) sont ceux qui estiment la considération des petits exploitants trop faible, ces derniers étant responsables de près de la moitié de la production en Indonésie (Goh, 2016 ; Mohd Noor et al., 2017 ; Sheil et al., 2009 ; Stoppons l'huile de palme, 2017). L'inclusion des *smallholders* est sans aucun doute indissociable de la notion d'huile durable au niveau mondial puisqu'ils produisent 40% de l'huile de palme (Rival, 2016). Actuellement, ils ne représentent que 0,1% de la superficie certifiée (Ruysschaert, 2016). Des actions doivent être menées afin de les aider à surmonter la complexité de la certification, autant financièrement avec l'aide d'investisseurs et l'assurance de leur accès au marché par exemples et dans l'enseignement et la mise en place des pratiques durables listées dans le document de guidance.

Selon Winters et al. (2015), la RSPO ciblerait les producteurs proches d'atteindre les normes alors que les *smallholders* s'ils se certifient peuvent avoir plus d'impact. En effet, ils sont plus loin des normes mais le chemin est souvent complexe en plus des contraintes financières.

En effet, les grandes compagnies sont capables d'économie d'échelle et ont donc moins de barrières financières par rapport aux *smallholders*. Les coûts s'élèvent jusque 5 dollars par tonne pour les grandes plantations contre 8 à 12 dollars pour les petits exploitants (à cause des coûts fixes) sachant que la prime pour le *Book and Claim* est de 4 dollars (Barthel et al., 2018). Ceci explique en partie le fait que 65% de la production CSPO proviennent de seulement 10 entreprises (Ruysschaert, 2016).

Pour ce faire, recourir à d'autres instruments que la certification en elle-même permettrait de remplir ces objectifs. Les subsides de la part d'ONG, de gouvernements ou d'investisseurs peuvent encourager les pratiques durables (Cubbage et al., 2007). Ceux-ci peuvent servir à surmonter les frais de la certification (adhésion à la RSPO) ou encore à compenser les pertes financières si les plantations ne se font pas sur des terres boisées (revenus provenant de la vente de bois) en attendant que les plants produisent des fruits.

Plus récemment, la RSPO a créé un fonds pour les *smallholders* pour les aider à se certifier (Barthel et al., 2018 ; Ruysschaert, 2016). A raison de 1 dollar par tonne d'huile CSPO, le fonds est néanmoins trop faible et la RSPO réfléchit à la possibilité d'une certification de groupe (Ruysschaert, 2016).

Cependant, une fois certifié, les *smallholders* trouvent difficile d'influencer le débat et les décisions de la Table ronde. Ainsi, ils ont l'impression que leurs points de vues sont marginalisés (Barthel et al., 2018).

Toutefois, plusieurs ODD sont impliqués dans l'inclusion des petits exploitants à la RSPO. Parmi ceux-ci se trouve l'ODD 1 contre la pauvreté par des emplois durables ou encore l'ODD 17 traitant des partenariats pour la réalisation des objectifs. En effet, dans l'optique du DD de produire des richesses, en diminuant les inégalités, tout en préservant l'environnement, la RSPO désire changer l'ensemble du secteur (Schouten et Glasbergen, 2011). Sa responsabilité implique donc de prendre en compte la participation des *smallholders* également.

7.2.2.5 *Processus de sanction*

Finalement, c'est le rôle du processus de sanction qui est remis en cause, le recensement de sanctions à l'égard de membres fautifs dans leurs pratiques étant extrêmement rare. Le non-respect des critères n'est plus un problème quand aucune punition n'est appliquée. Les membres fautifs doivent être sanctionnés sévèrement (financièrement ou via une exclusion de la RSPO) si la non-conformité des P&C est relevée par les organismes de certification lors des audits.

Si le système est peu incitatif avec un faible *Enforcement*, cela peut résulter dans une *Implementation* inefficace avec des résultats décevants. Le *Monitoring* des pratiques doit être plus fort et l'*Enforcement* doit avoir recours à des outils contraignants pour les mauvais élèves tandis que les bons élèves doivent être favorisés par des outils incitatifs afin de pousser les membres vers l'excellence (Kadariusman et Herabadi, 2018 ; Meyfroidt, 2017).

Ce principe est illustré à la Figure 24 par une courbe de Gauss représentant l'effort fourni par les membres de la RSPO. La majorité de ceux-ci étant dans la moyenne et une minorité sont soit en deçà de la moyenne, soit des précurseurs.

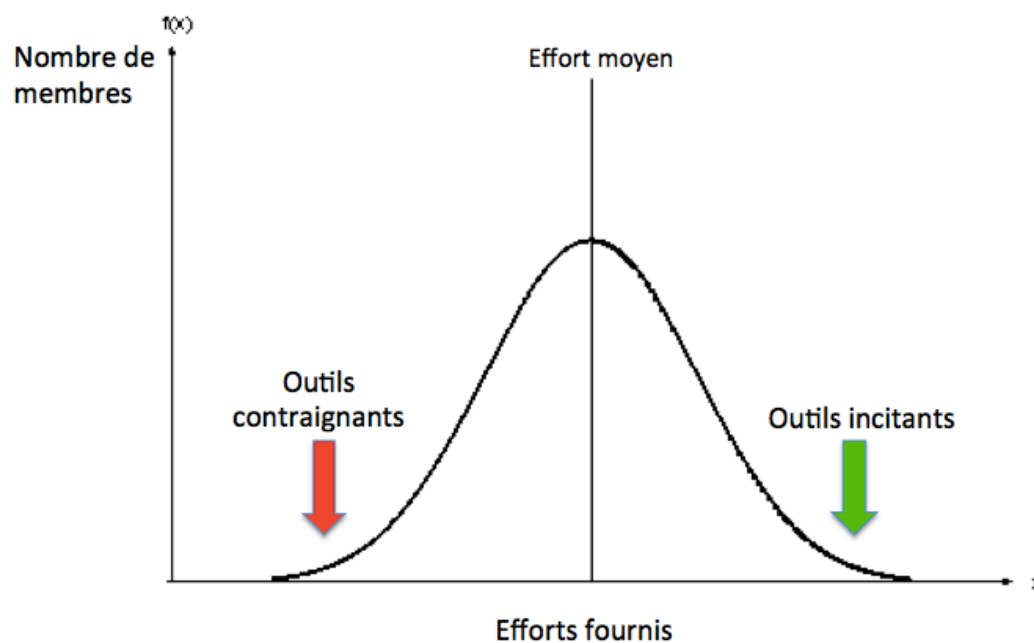


Figure 24 : Courbe de Gauss représentant l'effort fourni par les membres de la RSPO.

Par exemple, les outils incitatifs peuvent être une mise en relation à long terme avec des acteurs de la chaîne d'approvisionnement ou une prime plus élevée, notamment pour la conservation des forêts.

Les outils contraignants de la part de la RSPO peuvent être évidemment une exclusion de la Table ronde ou des primes à la baisse.

De plus, des acteurs externes peuvent potentiellement punir les membres à la traîne en en faisant une mauvaise publicité ou inciter à un boycott des consommateurs (Kadariusman et Herabadi, 2018).

Ces outils pourraient constituer un cadre général de progrès puisque la Table ronde reste une initiative privée sans valeur légale.

En France, l'Assemblée nationale a parlé d'une taxe Nutella de 300€ par tonne d'huile (finalement non mise en place) et le Parlement européen a voté l'interdiction d'huile de palme dans les biocarburants (Kadarusman et Herabadi, 2018). Ce genre de publicité négative a affecté les différentes parties prenantes alors que certains ont fait des efforts.

7.2.3 Conclusion des critiques

En définitive, la supériorité du nombre de critiques répertoriées dans la phase *Agenda Setting* est évidente, que la considération soit faite pour le Tableau 9 ou le Tableau 10. Par conséquent, les critiques relevées dans les phases *Implementation* et encore plus dans la phase *Enforcement* sont peu représentées. Néanmoins, il est important de noter qu'un problème dans l'*Implementation* relevé par l'auteur ou par la littérature implique sans doute un problème dans l'*Enforcement* qui n'est quant à lui, pas relevé. Ceci peut ainsi expliquer la rareté des critiques dans la colonne *Enforcement*, la littérature à propos de cette phase étant rare.

En réfléchissant de la même manière, on peut supposer que des articles relevant des problématiques à tel ou tel endroit peuvent omettre (volontairement ou non) de parler d'autres problématiques associées. Par exemple, des communautés impactées et éjectées à cause des plantations peuvent cacher un problème de communication entre les planteurs et les communautés en question comme un cas de non respect de CLIP.

En somme, de nombreux problèmes existants ou potentiels n'ont pas été cités dans ce travail. Il en ressort toutefois que le document tel qu'il existe actuellement présente un nombre important de soucis au niveau des premières phases du schéma classique du processus d'élaboration de politique : *Agenda Setting, Design et Negociation*.

Selon An Lambrechts, coordinatrice internationale du volet politique « *Forêts-Indonésie* », Greenpeace n'a pas adhéré à la RSPO et ne le fera probablement jamais étant donné la faiblesse fondamentale des critères (Trade for Development Centre, 2013) démontrant le besoin de normes strictes et claires.

Toutefois, il est évident que le document de guidance est issu de milliers d'heures de discussion aboutissant sur les compromis que les membres de la Table ronde sont d'accord de suivre. Les consommateurs et les acteurs de la filière attendent néanmoins une évolution de la prochaine révision des P&C prévue pour fin 2018.

7.3 Manquements du document de guidance

7.3.1 Littérature

7.3.1.1 *Audience pour l'IN*

En premier lieu, le point discuté ci-après ne devrait pas faire à proprement parler du document de guidance mais de son interprétation. C'est pourquoi il a tout de même été inclus dans cette section.

Ainsi, l'audience participant aux différentes réunions pour les IN n'est pas pertinente partout. En effet, l'IN des P&C de la RSPO doit être faite en accord avec les préoccupations locales ce qui n'est pas le cas en Colombie par exemple, comme le relèvent Marin-Burgos et al. (2015) alors que les communautés rurales font partie des objectifs de la RSPO (RSPO, 2017).

Malgré que le processus se veuille participatif, les communautés n'étaient pas incluses lors des meetings tandis que les ONG sociales et environnementales étaient peu nombreuses.

En réalité, les communautés n'étaient pas invitées car elles représentaient une cause de conflits, que la région était vaste ou que le manque de moyens était trop important. Par conséquent, les locaux représentaient moins de 10% de l'audience ce qui ne permettait pas une participation appropriée pouvant influencer le débat (Marin-Burgos et al., 2015).

En conclusion, le processus est fait en sorte de ne pas entraver les intérêts des industriels en ne permettant pas aux ruraux d'être plus représentés. Le système de gouvernance n'est qu'illusoire sous ces conditions où les industriels tiennent les rênes du jeu et empêchent le caractère de démocratie participative du processus. La légitimité de la RSPO s'obtiendra en prenant également compte des conflits auxquels sont exposés les communautés en les incorporant toutes dans le processus de prise de décisions et d'engagements (Marin-Burgos et al., 2015).

Par ailleurs, c'est aussi le principe fondamental de participation qui n'est pas pris en compte si l'ensemble des parties prenantes ne prend pas part aux réunions.

7.3.1.2 *Engagement de transparence*

Comme le travail ci-présent l'a déjà souligné, le besoin de transparence des informations a contribué à la mise en place de dispositifs comme la certification (Mundler et Bellon, 2011). Malgré que le document de guidance de la RSPO cite

dans son critère 1.3 au sein de ses indicateurs l'interdiction de la corruption, l'auteur regrette que cette interdiction ne soit pas plus mise en avant comme elle le mériterait.

En effet, la corruption existe partout à travers le monde quel que soit le secteur. Au sein de l'industrie de l'huile de palme, la corruption reste un fléau notamment auprès des autorités locales dans l'attribution des terres pour y planter de nouvelles cultures (Pirard et al., 2017).

A titre de comparaison, selon Transparency International, la coalition mondiale contre la corruption (2016), la Belgique présentait un Indice de perception de la corruption de 77 en 2015 sur une échelle de 0 à 100 (100 étant attribué à un pays propre), plaçant le pays à la 15^{ème} place sur 167 pays tandis que les grands pays producteurs d'huile de palme comme l'Indonésie, la Malaisie ou la Colombie présentaient respectivement un indice de 36, 50 et 37.

La Charte Ferrero a ainsi expressément rédigé parmi ses 10 critères un critère unique, clair et concis, « *Lutter activement contre la corruption* ». La RSPO n'en viendra pas à bout si elle ne met pas en avant l'existence de cette réelle problématique qui fait par ailleurs partie des cibles du 16^{ème} ODD.

7.3.1.3 *Responsabilité environnementale*

D'autre part, deux points manquants relatifs à la responsabilité environnementale ont été soulignés. Le premier est issu de la lecture du document de guidance.

En effet, celui-ci tient compte du sol du point de vue de la fertilité, de l'érosion et de la dégradation sans jamais spécifier que l'excès de substances chimiques serait susceptible de porter atteinte à l'intégrité « *biologique* » de celui-ci. Or un sol en bonne santé est également un sol riche en biodiversité permettant de nombreux services comme le recyclage des résidus ou la fixation d'azote. Les pesticides et herbicides sont une nouvelle fois mis en cause, leur usage doit être réduit et mieux règlementé tout en rappelant que des solutions biologiques existent pour tous les pesticides (Rival, 2016).

Par ailleurs, Khatun et al. (2017) et Ruyschaert (2016) proposent, pour une industrie de l'huile de palme durable, de maintenir l'intégrité écologique grâce à une notion que la RSPO a omis d'aborder : la connectivité.

En effet, la protection de la biodiversité peut être rencontrée par trois approches (Schtickzelle, 2016) :

- La sélection des habitats d'une espèce d'intérêt particulier ;

- La protection d'écosystèmes qui servent d'habitat à de nombreuses espèces ;
- La mise en réseau des zones protégées pour augmenter la connectivité et permettre la dispersion des populations d'individus dans des paysages fragmentés.

Suite aux plaintes sur l'atteinte à l'environnement de la filière de l'huile de palme, la RSPO a fixé la préservation de la biodiversité dans ses objectifs et mis l'accent sur la protection des espèces en danger et des zones riches en biodiversité mais sans prendre en compte la 3^{ème} approche essentielle qu'est la connectivité. Ruyschaert (2016) rajoute que les monocultures à grande échelle créent des barrières écologiques pour de nombreuses espèces, empêchant probablement la survie des espèces dans les aires de conservation à long terme.

7.3.1.4 Perspectives

Les paragraphes ci-dessous présentent les perspectives que la RSPO pourrait envisager d'insérer au sein de son document de guidance, afin de perpétuer la continuité de l'amélioration vers la durabilité.

Tout d'abord, aborder la recherche au niveau génétique en fonction des sols et climats pour augmenter le rendement de la production et la résistance aux maladies est une première piste (Barthel et al., 2018 ; Khatun et al., 2017 ; Sheil et al., 2009 ; Yan, 2017), la recherche étant une autre stratégie pour la réalisation des objectifs du DD (Cubbage et al., 2007).

En effet, la demande mondiale en huile végétale étant croissante et les terres disponibles sans déforestation plus rares, l'augmentation de production pour une surface donnée pourrait être une solution à la demande toujours plus importante.

Pour ce faire, il est nécessaire d'accumuler les connaissances acquises et d'envisager une approche combinée entre la culture conventionnelle et celle basée sur les biotechnologies et les sciences (Khatun et al., 2017). Des sélections et croisements ont déjà aidé à améliorer la production, mais des améliorations sont encore possibles en croisant plus spécifiquement les cultivars en fonction des sols et des conditions. Il serait possible d'atteindre près de 20 tonnes d'huile par hectare et par an, certains avancent même des valeurs exceptionnelles de 50 tonnes au lieu de la production moyenne actuelle de 4 tonnes (Sheil et al., 2009).

Evidemment, cela pourrait soulever d'autres critiques, notamment éthiques, à propos des OGM. D'autre part, cela permettrait une plus grande production de biens

alimentaires nécessaires pour éradiquer la faim et préserver les forêts et la biodiversité.

De plus, des recherches récentes ont évalué la possibilité d'un système agroforestier basé sur le palmier à huile. Ce point sera abordé au point 7.3.1.4.1.

Par ailleurs, les émissions de GES et la hausse des prix des carburants fossiles ont augmenté l'intérêt pour les biocarburants. Certains gouvernements désirent augmenter la proportion de carburant d'origine végétale mais le secteur environnemental s'insurge contre les risques sur la biodiversité que cela peut engendrer. Les producteurs ont également peur que les consommateurs ne se détournent de l'huile de palme alimentaire (Sheil et al., 2009).

Néanmoins, si les biocarburants sont issus de l'agriculture durable n'ayant pas été réalisée aux dépens de parcelles forestières ou riches en biodiversité, la possibilité de cette production doit être présentée aux *smallholders* comme source alternative de revenus pour contrer le risque de tout mettre dans le même panier. Il faut cependant mieux appréhender les enjeux du secteur des biocarburants à une échelle globale (Alliance française pour une huile de palme durable, 2017) et bien considérer que les biocarburants produits durablement peuvent remplir l'ODD 7 en augmentant la part d'énergie renouvelable.

D'autre part, financer la conservation des forêts et les services écosystémiques qu'elles nous fournissent afin de stopper la déforestation, en compensant les opportunités de revenus serait très coûteux selon Sheil et al. (2009).

Toutefois, cette perspective de subsides sous forme de paiements pour services environnementaux (PSE) doit être conservée en tant qu'outil de politique alternatif. Pour ce faire, les PSE nécessitent une gouvernance avec des parties prenantes variées, le déploiement de financement de sources multiples et un paiement (monétaire ou en nature) fixé et négocié (Etrillard, 2016).

En dernier lieu pour les perspectives, comme elle a déjà été présentée comme recommandation pour plusieurs critiques du document de guidance, la géomatique doit être vue comme le meilleur moyen de surveillance (*Monitoring*). Celle-ci doit permettre de suivre l'évolution de l'utilisation des terres, de cartographier les territoires pour ensuite rendre accessibles les cartes à tous pour être transparent et crédibiliser la politique zéro déforestation (Barthel et al., 2018 ; Carlson et al., 2017 ; Gaveau et al., 2016 ; Laurance et al., 2010).

Pour y parvenir, non seulement les données satellites haute résolution sont nécessaires, mais aussi les enquêtes sur le terrain en collaboration avec le secteur privé, public et la société pour déterminer les limites des propriétés foncières (Gaveau et al., 2016). En effet, les gouvernements doivent de leur côté se préoccuper de la

législation foncière réputée faible dans certains pays producteurs (Dufour, 2014 ; Omont, 2010).

Actuellement, le *World Resource Institute* surveille les forêts et les incendies dans les zones certifiées RSPO et les données sont publiées dans le domaine public afin d'être le plus transparent possible. Toutefois, selon la RSPO (2018), le suivi des autres indicateurs reste difficile.

Pirard et al. (2017) affirment que la création de la carte unique *One Map* permettrait de répertorier les terres et les zones HVC et pourrait être le moyen le plus réaliste pour endiguer la déforestation et ainsi remplir l'un des objectifs premiers de la RSPO. Pour y parvenir, une définition claire de la « *déforestation* » par la RSPO doit être établie pour être surveillée par télédétection (Carlson et al., 2017).

Cependant, un frein à la mise en place de la télédétection dans le *Monitoring* serait le budget qu'il faudrait y allouer. En 2010, 500 000 dollars étaient estimés pour recourir à la géomatique (Von Geibler, 2013).

7.3.1.4.1 L'agroforesterie

Des recherches récentes ont évalué la possibilité d'un système agroforestier basé sur le palmier à huile.

Au Brésil, de vastes superficies sont encore disponibles pour les plantations de palmiers avec un bon potentiel de rendements et ainsi des offres d'emplois (Langford, 2014). De plus, le gouvernement s'est engagé à assurer la durabilité de la production en mettant en place des politiques contre la déforestation (Barthel et al., 2018 ; Langford, 2014).

En 2007, un partenariat au Brésil entre une entreprise de cosmétiques, l'agence nationale de recherche agricole et une coopérative d'agriculteurs a lancé une expérience pour étudier la possibilité de cultiver le palmier à huile dans un système basé sur l'agroforesterie.

Les hypothèses étaient que les plantations agroforestières pourraient réduire le changement climatique en augmentant significativement les stocks de carbone des sols en plus de fournir une alternative durable aux monocultures pour les petits exploitants. (Miccolis et al., 2014). En effet, les monocultures pourraient être sujettes à des maladies et les exploitants ont peur du risque de ne dépendre que d'un produit. L'idée de cultiver le palmier à huile en parallèle à d'autres espèces a donc émergé mais peu de recherches avaient été réalisées jusqu'alors (Langford, 2014). Des industriels très intéressés tels que Nestlé, Unilever, l'Oréal et Ferrero ont également financé ce genre de recherches (Langford, 2014).

Pour ce faire, trois parcelles de 6 ha ont été gérées de différentes manières par le désherbage et sa fréquence, l'élagage des espèces alentours, la fertilisation organique et le dépôt de paillis autour des plants.

De plus, les parcelles étaient composées d'espèces différentes. Parmi celles-ci peuvent être citées *Euterpe oleracea* (açai), *Theobroma cacao* (cacao), *Tithonia diversifolia* (tournesol mexicain) ou encore *Piper nigrum* (poivre noir) (Miccolis et al., 2014).

Après cinq ans, les palmiers plantés dans les systèmes agroforestiers ont montré des rendements supérieurs à celui des monocultures. En effet, les parcelles ont produit 6,4 à 8,7 tonnes d'huile par hectare et par an contre 5 tonnes en moyenne pour les monocultures du même âge (Miccolis et al., 2014). En terme de biodiversité, le nombre d'espèces d'oiseaux est également plus important même s'il est inférieur à celui en forêts secondaires (les parcelles agroforestières étaient encore récentes). De plus, les stocks de carbone dans le sol sont 25% plus élevés dans les parcelles expérimentales (Miccolis et al., 2014).

Une autre étude de Carvalho et al. (2014) confirme également une amélioration du stock de carbone dans le sol pour deux systèmes agroforestiers de 2,5 ans de diversité spécifique contrastée (élevée vs. basse) en comparaison à une forêt secondaire de 10 ans et à un système agroforestier traditionnel (sans palmiers à huile). Les stocks de carbone étaient plus importants de 16 à 23 tonnes par hectare dans les 50 premiers centimètres du sol selon la parcelle comparée.

Par conséquent, ces recherches expérimentales ont démontré que des plantations de palmiers basés sur un système agroforestier peuvent être une alternative valable environnementalement parlant par rapport aux monocultures.

Néanmoins, quelques années supplémentaires sont nécessaires pour obtenir des résultats plus concluants sur la faisabilité économique d'un tel mode de culture (Miccolis et al., 2014).

7.3.2 Les ODD

Comme précisé dans la section Résultats, plusieurs ODD n'ont pas été suffisamment pris en compte dans la rédaction des P&C de la RSPO. En effet, l'accès à la santé, l'accès à une éducation de qualité, l'accès à l'eau salubre et à l'assainissement, le recours aux énergies renouvelables et la lutte contre les changements climatiques sont peu exprimés à travers les P&C. Par conséquent, ces quelques ODD se retrouvent dans le bas du Tableau 11 sous forme de critères manquants.

Toutefois, les ODD ne constituent pas une obligation légale de ce qui doit être appliqué. Comme expliqué plus tôt, les ODD servent de guide aux gouvernements dont la mise en œuvre dépend d'eux-mêmes, pour répondre aux grands challenges auxquels l'humanité fait face (Nations Unies, 2017). Dans le cadre de ce mémoire, ils servent également de pistes pour pointer du doigt les objectifs qui n'ont pas été pris en compte mais sans pour autant être une nécessité légale.

De plus, par ces quelques paragraphes, la compréhension des interactions entre les différents ODD aidera à expliquer pourquoi l'Agenda 2030 doit être vu comme un tout indivisible.

Premièrement, bien que l'accès à la santé soit abordé à plusieurs reprises, notamment dans le point 4.7 du document de guidance et sur les points relatifs à l'usage de pesticides, il faut savoir que l'Indonésie, l'un des principaux pays producteurs, présente des statistiques attristantes sur la santé. La tuberculose est fort présente dans le pays puisqu'il compte le 2^{ème} plus grand nombre de malades dans le monde (OMS, 2018), la lèpre est également une maladie fort répandue (2^{ème} pays d'Asie ayant le plus grand nombre de cas recensés par an) et le SIDA se propage rapidement. Des problèmes d'eau potable et de pollution provoquent également des effets néfastes sur la santé. Le taux de mortalité infantile est de 31 enfants pour 1000 naissances contre 3 en Belgique (Unicef, 2018). Par ces statistiques, il est évident que cet ODD doit prendre une place plus importante dans la rédaction et la prochaine révision du document de la RSPO.

Conformément à ce que Griggs et al. (2017) affirment, un ODD ne doit pas être considéré seul mais comme un objectif à mettre en relation avec d'autres ODD. Ainsi, l'éducation des mères reste un facteur déterminant d'inégalité, la mortalité infantile étant plus élevée chez les enfants des mères non éduquées (Nations Unies, 2017). La réduction de l'utilisation et de l'exposition aux substances chimiques dangereuses contribuerait à réduire les risques sanitaires. La fourniture de soins de santé reproductive aiderait également à la réduction de la mortalité infantile. De plus, l'accès à des emplois décents, en terme de revenus et de conditions de travail (stress) contribuerait à une vie saine. Enfin, la réduction des combustibles fossiles atténuerait le changement climatique et la pollution de l'air, et serait ainsi bénéfique pour la santé (Griggs et al., 2017).

La pollution provoquée par les feux en 2015 a causé 100300 décès estimés en Indonésie, Malaisie et Singapour. Ceci montre que les cultures de palmiers impactent la santé (Barthel et al., 2018).

Dans un second temps, assurer l'accès de tous à une éducation de qualité est l'Objectif 4 des Nations Unies. Or, comme nous l'a fortement mis en lumière

Amnesty (2016), de nombreux cas de travail de mineurs ont été recensés, mineurs qui sont en grande partie déscolarisés.

En Indonésie, depuis la crise économique asiatique, le taux de scolarisation en écoles primaires a chuté dû à des frais trop importants pour les familles pauvres. Moins de 75% des garçons et moins de 60% des filles accèdent aux écoles secondaires et encore moins à l'université (Unicef, 2018).

La RSPO doit résoudre ce problème de travail des mineurs en faisant en sorte d'assurer l'accès à l'enseignement des enfants des travailleurs. Cela passe par un salaire décent qui n'obligera pas les parents à amener leurs enfants au travail pour augmenter les revenus de la famille. Il faut également une implication plus forte du gouvernement pour faciliter l'accès à la scolarité. La formation des enfants est d'autant plus importante car ils représentent la première génération future dont le DD souhaite garantir l'accès aux ressources dont nous disposons aujourd'hui.

Néanmoins, il est également possible de rajouter un critère assurant l'accès des enfants à l'éducation lors de l'IN comme l'a fait la Colombie (Barthel et al., 2018).

Troisièmement, la pénurie d'eau affecte plus de 40% de la population mondiale, des millions de personnes n'ont pas encore accès à l'eau potable. Chaque jour, 1000 enfants meurent de maladies faciles à prévenir en améliorant les conditions d'hygiène et l'Indonésie ne fait pas exception (Nations Unies, 2017). Les P&C de la RSPO n'ont pas omis la gestion de l'eau dans l'agriculture durable qu'elle promeut mais l'accès à l'eau potable et aux infrastructures de bases (sanitaires) ne sont pas assez appuyés dans le document de guidance or ceux-ci constituent la fondation pour une vie plus saine et intervient dans le pilier social du DD.

En quatrième lieu, l'énergie est au centre de nombre de défis majeurs et perspectives auxquels l'humanité fait face aujourd'hui. L'accès à des services énergétiques fiables, durables et modernes et à coût abordable constitue le 7^{ème} ODD. L'énergie durable est une opportunité pour transformer les vies, les économies et la planète (Nations Unies, 2017). L'énergie étant le principal facteur contribuant au changement climatique, la RSPO à travers son critère 5.4 a demandé l'optimisation de son utilisation, concernant l'énergie fossile et renouvelable, dans les plantations d'huile mais nullement l'accès à l'électricité moderne des travailleurs n'est abordé.

Décarboner le système énergétique au profit des énergies renouvelables peut aider à réduire l'exposition des populations vulnérables aux phénomènes extrêmes du climat, atténuer le changement climatique pour limiter la hausse de température sous les 2°C par rapport à l'époque préindustrielle et réduire la pollution et ainsi les impacts sur la santé.

Les politiques doivent promouvoir l'investissement pour les infrastructures et la technologie, tout en gérant les prix de sorte à ne pas faire subir de choc économique, rendant l'accès à ces énergies impossible pour les plus pauvres (Nations Unies, 2017).

L'agriculture et les plantations de palmiers à huile représentent des alternatives pour décarboner le système énergétique. En effet, celle-ci pourrait, par sa production de déchets, fournir une source énergétique intéressante car ne nécessitant pas de production supplémentaire comme en Thaïlande (Saswattetchaa et al., 2015). L'huile de palme, au même titre que d'autres oléagineux, peut fournir la société en biocarburant, donc en énergie renouvelable, tant qu'elle ne vient pas de plantations originaires de parcelles forestières ou riches en carbone pour ne pas entraîner un bilan carbone bien pire que celui des carburants fossiles (Fitzherbert et al., 2008).

Les biocarburants issus de l'huile de palme peuvent permettre l'augmentation de revenus des petits exploitants et soutenir l'accès universel à l'énergie, si la concurrence entre les plantations-alimentation et les plantations-énergie ne se fait pas au détriment de ceci.

Cinquièmement, la RSPO à travers son document de guidance reste actuellement trop timide concernant les émissions de GES, admettant que leurs évaluations ne peuvent être faites avec précision. Le changement climatique est pourtant une préoccupation majeure à l'heure d'aujourd'hui. L'agriculture est responsable de 14% des GES dans le monde (Griggs et al., 2017) mais pourrait contribuer à l'atténuation du changement climatique, par exemple en constituant des puits de carbone, sous conditions que les plantations se fassent sur des terres dégradées et que les pratiques ne soient pas néfastes à l'environnement.

Promouvoir la diversité génétique des plants de palmiers pourrait également s'avérer positif pour renforcer la résilience et la capacité d'adaptation au changement climatique.

L'ODD 13 « *prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions* » doit donc être pris plus qu'au sérieux par la RSPO. Les entreprises membres, se sentant responsables pour l'environnement, doivent se hâter de minimiser au maximum leurs émissions de GES en modifiant leurs pratiques sur le terrain. Cela peut passer par la préservation des tourbières et autres zones riches en carbone (Barthel et al., 2018).

Au regard des 17 ODD des Nations Unies, le document de guidance est finalement assez fidèle puisqu'il reprend l'ensemble des objectifs à travers ses P&C excepté 2 dont l'un ayant pour but la « *faim zéro* » qui fait implicitement partie du document et l'autre traitant de la vie marine qui ne présente pas de lien direct. Néanmoins, plusieurs ODD ne sont pas assez profondément ancrés dans le document de guidance et mériteraient qu'on leur porte un intérêt plus fort pour retranscrire au mieux les Objectifs des Nations Unies à travers les nombreux critères constituant la ligne de conduite de la RSPO.

En définitive, le Tableau 11 ne doit pas être pris comme une référence pour de nouveaux critères à inclure pour la RSPO mais bien comme un guide présentant des pistes d'amélioration tenant compte des manquements mis en lumière.

7.4 Discussion générale

Suite à la réalisation des différents Tableaux présentant les critiques à propos des critères, les critiques générales, les manquements relevés par la littérature ou par les ODD ainsi que les recommandations, de nombreux points poussent encore à la discussion.

Pour commencer, une grande partie de la littérature est issue de documents provenant d'ONG. Nikoloyuk et al. (2010) et Offermans et Glasbergen (2015) affirment que les connaissances sont majoritairement fournies par les ONG. Leurs forces reposent sur leur capacité d'organisation, leurs recherches sur le terrain et les preuves obtenues sur place en collaboration avec les autres acteurs (Nesdurai, 2013). Ces articles permettent de comprendre pourquoi beaucoup de critiques ont pour références des informations provenant d'ONG.

Actuellement, les membres de la RSPO sont encouragés à travailler vers une certification à 100% de leur huile de palme. Malgré cela, la RSPO n'est pas capable de distinguer les membres qui font de leur mieux et ceux qui en font le moins malgré les audits de suivi annuel (WWF, 2017).

Les industriels deviennent membres en réponse aux préoccupations des civils qui ont demandé des outils comme la certification. Évidemment, les intérêts diffèrent entre ces individus dont les motivations sont économiques alors que pour d'autres comme les communautés, c'est tout un héritage culturel et naturel qui est en jeu. Ce dernier n'étant pas monétisable, les gouvernements sont souvent plus réceptifs au langage des industriels présentant des données quantitatives avec une contribution à l'économie locale et nationale (Marin-Burgos et al., 2015). Cependant, ils oublient que le concept de DD est constitué des piliers environnement et social et qu'en définitive, la sous-économie humaine n'est qu'une petite partie de la biosphère.

Par ailleurs, malgré l'affirmation disant que le palmier à huile sortirait les gens de la pauvreté, la petite taille des terres, associée à une gestion non durable et à de faibles rendements maintiennent un nombre important d'agriculteurs dans la pauvreté (Mohd Noor et al, 2017). Ceci alors que l'ODD 1 porte bien sur l'éradication de la pauvreté et que la définition du DD passe par la diminution des inégalités.

Dès lors, les entreprises, en connaissance de cause, renoncent le plus souvent à afficher les logos Greenpalm ou RSPO et l'une des raisons seraient que les consommateurs privilégient les produits sans huile de palme pour les controverses que la filière a soulevées (Khamis, 2012).

Afin de faire avancer le débat, l'implication de la société civile et des consommateurs est essentielle considérant que ceux-ci sont en quelque sorte responsables des impacts (Fitzherbert et al., 2008 ; Greenpeace, 2013). Les interventions des gouvernements doivent être plus importantes dans le but de changer la donne et ainsi rendre effectif le respect de leur législation nationale (Cattau et al., 2016 ; Forest Peoples Programme, 2016 ; Rival et al., 2016). L'obstacle majeur n'est pas la mise en œuvre du mouvement alternatif de la certification, du moins pas dans un premier temps puisqu'un gouvernement peu coopératif peut ruiner tous les efforts des acteurs de la Table ronde. Ainsi, le faible soutien politique et un cadre légal non favorable entravent les progrès (Pirard et al., 2017).

Cependant, les ONG ont compris que là où les gouvernements sont trop peu coopératifs et ne font pas preuve de bonne volonté, mettre la pression sur les marques de distribution peut avoir plus de potentiel (Pirard et al., 2017). En effet, puisqu'elles sont parmi les derniers intermédiaires avant les consommateurs, elles sont bénéficiaires du système en sécurisant leur fourniture et en protégeant leur réputation sans payer un prix fort (Ruysschaert et Salles, 2014). D'un autre côté, elles peuvent être tenues responsables de ce qu'il se passe en amont et doivent donc veiller à la durabilité de leur chaîne d'approvisionnement (Nikoloyuk et al., 2010).

Pour les membres RSPO engagés fortement pour la durabilité du secteur, le résultat final de la révision du document de guidance en 2013 a été accepté en tant que compromis. En effet, les P&C ont besoin d'avoir un support de tous les membres et non seulement d'une petite niche qui ne conviendrait qu'à peu d'entreprises. Le consensus ne veut pas dire que tous les membres sont en total accord et ne préféreraient pas modifier ou compléter certains critères mais qu'ils sont d'accord de « *vivre avec* » (WWF, 2013).

Le WWF aurait voulu des critères clairs, « *noirs ou blancs* » (par exemple pour les GES) mais beaucoup de membres ne voulaient pas accepter tant de changements en une fois. L'organisation, déçue, voit plutôt la RSPO comme un cadre et une boîte à outils pour montrer le chemin vers la durabilité.

Néanmoins, de tels changements auraient pu augmenter le prix de la certification et exclure les petits et moyens producteurs du mouvement (Carlson et al., 2017). Par conséquent, le WWF demande à toutes les entreprises de n'acheter que de l'huile certifiée pour aider à la reconnaissance et supporter les efforts des membres qui ont adhéré à la RSPO et ainsi favoriser à renforcer leur engagement pour étendre le marché de l'huile durable (WWF, 2013).

Greenpeace malgré le désaccord avec les normes de la RSPO, affirme que celles-ci demeurent une amélioration importante par rapport à l'absence totale de normes (Greenpeace, 2013). C'est pourquoi les ONG demandent aux parties prenantes membres d'aller plus loin que les P&C (Nesdurai, 2013 ; Ruyschaert, 2016).

Ainsi, de nombreuses recommandations ont été émises au cours du mémoire ci-présent. Elles entrouvrent les portes vers l'amélioration de la RSPO qui reste le plus grand standard d'huile de palme durable. Elle est la Table ronde rassemblant le plus de membres et est donc la seule initiative à fédérer l'ensemble de l'industrie. Par conséquent, nombreux sont ceux qui s'accordent sur le fait qu'elle possède un réel potentiel pour provoquer un changement dans la filière en cas d'engagement sérieux.

8. Conclusion et perspectives

Dans le contexte actuel où la gestion durable des forêts prend de l'importance au sein du concept plus large du DD, la RSPO a été créée au début des années 2000 pour durabiliser le secteur de l'huile de palme.

En effet, bien que celui-ci soit en pleine expansion car présentant des avantages indéniables par rapport aux autres sources d'huiles végétales (rendement, caractéristiques, aide aux économies nationales, etc), la société s'alarme quant aux effets néfastes sur l'environnement ou encore sur les populations autochtones. C'est pourquoi la Table ronde fait usage d'un instrument qu'est la certification pour répondre aux attentes des consommateurs en cadrant la production durable d'huile de palme grâce à ses P&C.

Ainsi, par l'analyse du document de guidance des P&C de la RSPO, l'objectif du mémoire était de mettre en évidence les phases du schéma de mise en place de la politique de la certification qui présentaient des failles.

La conclusion du mémoire se résume à une faiblesse tout au long des phases de processus d'élaboration de politique que sont l'*Agenda Setting*, l'*Implementation* et l'*Enforcement*.

Néanmoins, la phase qui a été le plus souvent pointée du doigt est la première, l'*Agenda Setting*. Etant la première phase du schéma de mise en place, c'est sans aucun doute sur celle-ci qu'il faut mettre l'accent en priorité pour atteindre les objectifs de la RSPO avant de renforcer la mise en œuvre des C&I ou le système de sanctions. Le processus vers la durabilité instauré par la RSPO, tel qu'il existe, présente des instruments encore trop timides pour garantir la durabilité du secteur.

En effet, la structure de gouvernance a été jugée trop dominée par les parties prenantes ayant des intérêts économiques et par conséquent, les acteurs

environnementaux et sociaux ont l'impression d'être quelque peu exclus du processus de décision. Des pistes pour une évolution sont possibles mais doivent découler d'un choix consensuel.

De plus, les lignes directrices du document de guidance manquent de clarté tout en laissant trop de liberté d'interprétation malgré les heures de discussion. Les membres plus précurseurs dans leurs démarches attendent beaucoup du prochain document de guidance qui paraîtra au cours de l'année 2018.

Par ailleurs, adhérer à la RSPO n'est pas une garantie d'en respecter les critères et surtout d'être sanctionné pour ses actes. Le suivi de l'activité des membres grâce à des outils comme la télédétection peut s'avérer être une solution à terme.

D'autre part, plusieurs thèmes ont fait l'objet de critères manquants ou trop peu appuyés dans le document de guidance de la Table ronde.

Notamment l'engagement pour une lutte active contre la corruption, la prise en compte de la connectivité dans le maintien de l'intégrité écologique, les perspectives de recherche au niveau génétique, au niveau d'autres modes de production, la possibilité d'envisager la production de biocarburant en complément à l'huile alimentaire, l'inclusion de la géomatique pour le *Monitoring* ou encore différents aspects qui ont été les cibles des ODD des Nations unies : la santé, l'accès à la scolarité pour les mineurs, l'accès à l'eau potable, l'accès à l'énergie moderne et la diminution des émissions de GES.

Toutefois, le document de guidance de la RSPO a globalement bien cerné les attentes de la société en mettant l'accent sur les piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance du DD tout en intégrant l'ensemble des ODD des Nations Unies pertinents à travers ses P&C. Ces derniers n'ont pourtant pas de valeur légale et ne constituent qu'une boîte à outils pour les gouvernements.

Ainsi, aux premiers abords, un manque de volonté dans l'*Implementation* pouvait être pointé du doigt. Finalement, contre toute attente, le manque de connaissances et de gouvernance en plus des failles dans l'*Agenda Setting* sont finalement les premiers mis en causes.

Outre les problèmes énoncés, la principale raison de l'efficacité limitée de la certification est la fragmentation du marché (Nikoloyuk et al., 2010). En effet, il n'existe aucun engagement ferme des marchés les plus dynamiques comme ceux de la Chine, de l'Asie du Sud-Est, de l'Inde ou du Moyen-Orient. La RSPO essaie malgré cela de faire pression sur les gouvernements pour ouvrir ses marchés à l'huile durable (Nesdurai, 2013). Cela reste un des grands challenges auxquels la RSPO fait face.

Pour terminer, il ne faut pas négliger l'existence d'autres systèmes de certification. Cependant, il n'existe pratiquement aucune information permettant de comparer les pratiques observées dans les plantations certifiées par d'autres systèmes et il n'est donc pas possible de déterminer si l'un de ces systèmes aboutit à des pratiques environnementales et sociales plus efficaces sur le terrain (Barthel et al., 2018).

Dans cette « jungle » des labels reste le besoin de s'y retrouver. Considérant la confusion des consommateurs suite à la multiplication des standards de certification, donner de la crédibilité à ces systèmes est essentiel (Ruysschaert et Salles, 2014). En définitive, l'ensemble des initiatives et des standards, malgré les impacts différents et parfois jugés insuffisants, a fait avancer collectivement le débat et les connaissances sur la durabilité (Pirard et al., 2017).

Des signes positifs montrent que des progrès sont réalisés. Des solutions émergent pour ralentir la déforestation et la perte de biodiversité. Plus d'entreprises s'engagent dans la démarche et la coopération entre les initiatives de groupes se renforcent (Barthel et al., 2018).

Par le travail ci-présent, l'objectif n'a pas été d'affirmer si oui ou non la RSPO était durable dans sa démarche, mais plutôt de lui proposer des pistes pour une amélioration perpétuelle afin de se rapprocher d'un label d'huile de palme durable que la société pourrait considérer comme idéal.

Actuellement, la RSPO reste le plus grand standard mondial pour une huile de palme durable regroupant le plus grand nombre d'adhérents. Par conséquent, le potentiel que la Table ronde possède pour provoquer un changement positif dans le secteur est réel.

Selon Barthel et al. (2018), la certification crédible et rigoureuse est actuellement la seule option disponible à grande échelle pour assurer un certain degré de confiance sur le fait que les chaînes d'approvisionnement en huile soient le plus durable possible.

Les actions en faveur du DD n'en sont qu'à leurs débuts, quel que soit le domaine, l'avenir est là pour nous apporter les solutions dont certaines sont déjà à l'œuvre ou en cours de développement.

9. Bibliographie

- Adequations. (2017). *Les indicateurs de développement durable*. En ligne <http://www.adequations.org/spip.php?article131> (consulté en février 2017).
- Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME). (2017). *C'est quoi le développement durable ?* En ligne <http://www.mtaterre.fr/dossiers/le-developpement-durable/cest-quoi-le-developpement-durable> (consulté en février 2017).
- Agrawal, A. et Lemos, M.C. (2007). A Greener Revolution in the Making ? Environmental Governance in the 21st Century. *Environment*, 49(5). 36-45.
- Alliance française pour une huile de palme durable. (2017). *Vers une huile de palme (plus) durable ou comment atteindre l'objectif zéro déforestation d'ici 2020 ?* Conférence participative du 20 avril 2017. Rapport de synthèse. En ligne <https://www.huiledepalmedurable.org/wp-content/uploads/2017/05/Rapport-Synthese-Alliance-Huile-2017-PAP.pdf> (consulté en octobre 2017).
- Amnesty. (2016). *Le scandale de l'huile de palme*. Synthèse d'un rapport. En ligne https://www.amnesty.be/IMG/pdf/synthese__fr_indone_sie_huile_de_palme.pdf (consulté en avril 2017).
- Banque Mondiale. (2017). *Population, total*. En ligne <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.POP.TOTL> (consulté en décembre 2017).
- Barbier, E. B. (2016). Sustainability and Development. *Annual Reviews*, 261-277.
- Baron, V., Rival, A. et Marichal, R. (2017). *Non, l'huile de palme n'est pas responsable de 40% de la déforestation*. En ligne <https://theconversation.com/non-lhuile-de-palme-nest-pas-responsable-de-40-de-la-deforestation-76955> (consulté en décembre 2017).
- Barthel, M., Jennings, S., Schreiber, W., Sheane, R. et Royston, S. (2018). Study on the environmental impact of palm oil consumption and on existing sustainability standards. *Rapport final pour la Commission Européenne*.
- Bonnewyn, S., Nies, P. et Rousseau, C. (2013). Huile de palme difficile à remplacer. *Test santé*, 112, 11-15.

- Brandi, C., Cabani, T., Hosang, C., Schirmbeck, S., Westermann, L. et Wiese, H. (2015). Sustainability Standards for Palm Oil : Challenges for Smallholder Certification Under the RSPO. *Journal of Environment & Development*, 24(3), 292-314.
- Bronkhorst, E., Cavallo, E., van Dorth tot Medler, M., Klinghammer, S., Harmen Smit, H., Gijsenbergh, A. et van der Laan, C. (2017). Current practices and innovations in smallholder palm oil finance in Indonesia and Malaysia. *CIFOR infobrief*, 186.
- Brown, L. (2003). *Eco-économie : une autre croissance est possible, écologique et durable*. Nouveaux Horizons.
- Bureau Veritas. (2017). *Certification RSPO, système de certification de la chaîne de contrôle*. En ligne <http://www.bureauveritas.fr/services%20sheet/rspo-systeme-certification-de-la-chaine-de-contrôle> (consulté en décembre 2017).
- Bureau Veritas. (2017). *Certifications pour l'Industrie agroalimentaire*. En ligne http://www.bureauveritas.fr/home/about-us/our-business/certification/sector_specific_solutions/food (consulté en décembre 2017).
- Cadilhon, J., Mahé, T. et Soyeux, A. (2011). *L'organisation de la certification des produits alimentaires*. Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire, Centre d'études et de prospective, Analyse 29, Montreuil Sous Bois.
- Carlson, K.M., Curran, L.M., Ratnasari, D., Pittman, A.M., Soares-Filho, B.S., Asner, G.P., Trigg S.N., Gaveau, D.A., Lawrence, D., Rodrigues, H.O. (2012). Committed carbon emissions, deforestation, and community land conversion from oil palm plantation expansion in West Kalimantan, Indonesia. *PNAS*.
- Carlson, K.M., Heilmayr, R., Gibbs, H.K., Noojipady, P., Burns, D.N., Morton, D.C., Walker, N.F., Paoli, G.D. et Kremen, C. (2017). *Effect of oil palm sustainability certification on deforestation and fire in Indonesia*. *PNAS*.
- Carvalho, W.R.D., Vasconcelos, S.S., Kato, O.R., Capela, C.J.B. et Castellani, D.C. (2014). Short-term changes in the soil carbon stocks of young oil palm-based agroforestry systems in the eastern Amazon. *Agroforestry Systems*, 88, 357-368.

- Cattau, M. E., Marlier, M. E. et DeFries, R. (2016). Effectiveness of Roundtable on Sustainable Palm Oil (RSPO) for reducing fires on oil palm concessions in Indonesia from 2012 to 2015. *Environmental Research Letters*, 11.
- Chapelle, G. (2017). *Le biomimétisme et la durabilité*. Conférence organisée le 20 novembre par les Alumni Agro, Louvain-la-Neuve.
- CMED. (1987). *Rapport Brundtland*. En ligne
https://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/5/rapport_brundtland.pdf (consulté en décembre 2017).
- Combe, H. (2015). La gouvernance, une impérieuse nécessité pour le développement durable. *Développement durable et territoires*, 6 (2).
- Cubbage, F., Harou, P. et Sills, E. (2007). Policy instruments to enhance multi-functional forest management. *Forest Policy and Economics* 9, 833-851.
- Dedeurwaerdere, T. (2013). *Les sciences du développement durable pour régir la transition vers la durabilité forte*. Rapport préparé dans le contexte de l'appel d'offre sur la rédaction d'un « rapport scientifique sur l'organisation de la science », avec le soutien du Ministre du Développement durable et de l'Administration publique du gouvernement wallon, Université catholique de Louvain et Fonds National de la Recherche Scientifique, FSR-FNRS.
- De Smet Enineers. (2017). *Raffinage d'huiles végétales*. En ligne
<http://www.dsengineers.com/fr/secteurs-d-activites/huiles-vegetales-et-farines/extraction-et-traitement-d-huiles-vegetales-et-graisses/raffinage-d-huiles-vegetales.html> (consulté en décembre 2017).
- Dias-Alves, M. (2014) *Ce qu'il faut savoir sur l'huile de palme*. En ligne
<http://www.nationalgeographic.fr/environnement/2014/10/ce-qu'il-faut-savoir-sur-lhuile-de-palme> (consulté en décembre 2017).
- Diemer, A. (2012). *Développement durable plutôt qu'écodéveloppement : le nouveau gadget idéologique de l'occident ?* Colloque francophone du 19 et 20 décembre à l'Université Blaise Pascal Auvergne.
- D-Plumé. (2015). *Comprendre le développement durable*. En ligne
<http://www.lyceecassin-strasbourg.eu/d-plume/comprendre-le-developpement-durable/> (consulté en novembre 2017).

- Etrillard, C. (2016). Paiements pour services environnementaux : nouveaux instruments de politique publique environnementale. *Développement durable et territoires*, 7 (1).
- FAO. (2015). *Evaluations des ressources forestières mondiales 2015. Répertoire de données FRA 2015*. Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, Rome.
- FAO. (2016). *Evaluations des ressources forestières mondiales 2015. Comment les forêts de la planète changent-elles ? Deuxième édition*. Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, Rome.
- FAOSTAT. (2017). *Cultures*. En ligne <http://www.fao.org/faostat/fr/#data/QC> (consulté en décembre 2017).
- Ferrero. (2013). *Charte Ferrero pour une huile de palme durable*. En ligne <https://www.ferrero.fr/news-index/Charte-Ferrero-pour-une-Huile-de-palme-Durable> (consulté en mai 2017).
- FFAS (Fonds français Alimentation & Santé). (2012). *L'huile de palme : aspects nutritionnels, sociaux et environnementaux*. Etat des lieux novembre 2012.
- Fitzherbert, E. B., Struebig, M. J., Morel, A., Danielsen, F., Brühl, C. A., Donal, P. F. et Phalan, B. (2008). How will oil palm expansion affect biodiversity ? *Trends in Ecology and Evolution*, 23(10), 538-545.
- Forest Peoples Programme. (2016). *RSPO orders palm oil company to stop work in Shipibo territory in the Peruvian Amazon*. Communication suite à une plainte formelle.
- FSC. (2017). *Des forêts pour tous pour toujours*. En ligne <http://www.fsc.be/fr-be> (consulté en décembre 2017).
- Garrett, R. D., Carlson, K. M., Rueda, X. et Noojipady, P. (2016). Assessing the potential additionality of certification by the Round table on Responsible Soybeans and the Roundtable on Sustainable Palm Oil. *Environmental Research Letters*, 11.
- Gaveau, D. L. A., Sheil, D., Husnayaen, Salim, M. A., Arjasakusuma, S., Ancrenaz, M., Pacheco, P. et Meijaard, E. (2016). Rapid conversions and avoided

- deforestation : examining four decades of industrial plantation expansion in Borneo. *Nature Scientific Reports*, 6 :32017.
- Gilbert, N. (2012). Palm-oil boom raises conservation concerns. *Nature*, 487, 14-15.
- Giessen, L., Burns, S., Sahide, M.A.K. et Wibowo, A. (2016). From governance to government: The strengthened role of state bureaucracies in forest and agricultural certification. *Policy and Society*, 35.
- Goh, C. S. (2016). Can We Get Rid of Palm Oil ? *Trends in Biotechnology*, 34, 948-950.
- Greenpeace. (2009). *Le massacre de l'Amazonie : L'élevage bovin, premier criminel en pleine expansion*. En ligne
<http://www.greenpeace.org/luxembourg/fr/press/releases/le-massacre-de-l-amazonie-l-e/> (consulté en décembre 2017).
- Greenpeace. (2013). *Certifying destruction*. Rapport. En ligne
<http://www.greenpeace.org/international/Global/international/publications/forests/2013/Indonesia/RSPO-Certifying-Destruction.pdf> (consulté en mai 2017).
- Greenpeace. (2017). *HSBC : ne mettez pas les forêts indonésiennes à découvert !* Rapport. En ligne
https://cdn.greenpeace.fr/site/uploads/2017/02/HSBC_huile-de-palme_Greenpeace.pdf (consulté en mai 2017).
- Griggs, D., Nillson, M., Stevance, A. et McCollum, D. (Eds). (2017). *A Guide to SDG Interactions : from Science to Implementation*. Paris : International Council for Science.
- Grunbaum, A.M. et Gosselin, S. (2012). Intoxication aigüe au paraquat : description d'un cas. *Bulletin d'information toxicologique 2012*, 28(1), 7-13.
- Hamaide, B. (2004). *Economie, environnement et développement durable*. Cours de Droit, gouvernance et développement durable, Facultés universitaires Saint-Louis, Bruxelles.
- Hugon, S. (2016). *Politique forestière (LBIRF2201), Analyse d'une problématique : « La culture des palmiers à huile et la déforestation en Indonésie »*. Rapport, Université catholique de Louvain.

- Imran, S., Alam, K. et Beaumont, N. (2011). Reinterpreting the Definition of Sustainable Development for a More Ecocentric Reorientation. *Sustainable development*, 22, 134-144.
- ISO. (2017). *Données factuelles sur la certification*. En ligne <https://www.iso.org/fr/certification.html> (consulté en décembre 2017).
- Jamaludin, N. F., Hashim, H., Ab Muis, Z. et Shin Ho, W. (2017). Sustainability Framework for Palm Oil Mill. *AIDIC Chemical Engineering Transactions*, 56.
- Jeannin, M. (2017). *Huile de palme : bras de fer entre la France et la Malaisie*. En ligne <http://www.rfi.fr/hebdo/20170721-huile-palme-bras-fer-entre-france-asie-sud-est-malaisie-hulot> (consulté en décembre 2017).
- Jonard, M. (2014). *8. Impact des subventions, des taxes et des contraintes législatives sur la rentabilité*. Slides de cours d'économie forestière, Université catholique de Louvain.
- Kadarusman, Y.B. et Herabadi, A.G. (2018). Improving Sustainable Development within Indonesian Palm Oil: The Importance of the Reward System. *Sustainable Development*.
- Khamis, H. (2012). Huile de palme : des logos et des mots. *Frc mieux choisir*, 53, 12-16. Interview de Matthias Diemer de WWF Suisse.
- Khatun, R., Imam Hasan Reza, M., Moniruzzaman, M. et Yaakob, Z. (2017). Sustainable oil palm industry : The possibilities. *Renewable and Sustainable Energy Reviews*, 76, 608-619.
- Konan, K.E., Koné, B., Adon, N.B., Diabaté, S. Koutou, A. et Ballo, K. (2006). *Bien cultiver le palmier à huile en Côte d'Ivoire*. Centre National de Recherche Agronomique.
- Langford, K. (2014). Evidence mounts for oil palm under agroforestry in Brazil. En ligne <http://blog.worldagroforestry.org/index.php/2014/04/07/evidence-mounts-for-oil-palm-under-agroforestry-in-brazil/> (consulté en août 2018).
- Lanly, J.-P. (2003). *Les facteurs de déforestation et de dégradation des forêts*. En ligne <http://www.fao.org/docrep/article/wfc/xii/ms12a-f.htm> (consulté en décembre 2017).

- Lapierre, C. et Berline, S. (2009). *Les indicateurs de développement durable*. En ligne <http://encyclopedie-dd.org/encyclopedie/neige-neige-societes-solidaires/6-2-evaluation/les-indicateurs-de-developpement.html> (consulté en décembre 2017).
- Laurance, W. F., Koh, L. P., Butler, R., Sodhi, N. S., Bradshaw, C. J. A., Neidel, J. D., Consunji, H. et Mateo Vega, J. (2010). Improving the Performance of the Roundtable on Sustainable Palm Oil for Nature Conservation. *Conservation Biology*, 24 (2), 377-381.
- Leslie, A.J. (1980). *Concessions forestières*. Unasylva No129, Concessions d'exploitation, Vol. 32, FAO.
- Marin-Burgos, V., Clancy, J. S. et Lovett, J. C. (2014). Contesting legitimacy of voluntary sustainability certification schemes : Valuation languages and power asymmetries in the Roundtable on Sustainable Palm Oil in Colombia. *Ecological Economics*, 117, 303-313.
- Meadows, D.H., Meadows, D.L, Randers, J. et Behrens, W.W. (1972). *The limits to growth*. Universe Books, New York.
- Meijaard, E., Morgans, C., Husnayaen, Abram, N.K. et Ancrenaz, M. (2017). An impact analysis of RSPO certification on Borneo forest cover and orangutan population.
- Meyfroidt, P. (2017). Entrevue pour parler du mémoire, Ecole de géographie, Louvain-la-Neuve.
- Miccolis et al., 2014. Miccolis, A., Vasconcelos, S.S, Castellani, D.C., Kato, O.R., Carvalho, W.R.D, Silva, A.C.D. (2014) Oil palm and agroforestry systems: coupling yields with environmental services, an experiment in the Brazilian Amazon.
- Mohd Noor, F. M., Gassner, A., Terheggen, A. et Dobie, P. (2017). Beyond sustainability criteria and principles in palm oil production : addressing consumer concerns through insetting. *Ecology and Society*, 22(2).
- Mundler, P. et Bellon, S. (2011). Les Systèmes participatifs de garantie : une alternative à la certification par organismes tiers ? *Pour*, 2011/5 n°212.

- Nations Unies. (2017). *Objectifs de Développement durable*. En ligne <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/> (consulté en octobre 2017).
- Ndong, E. (2015). *Certification des agro-industries : la RSPO expliquée*. En ligne <http://news.alibreville.com/h/52008.html> (consulté en juillet 2018).
- Nikoloyuk, J., Burns, T.R. et de Man, R. (2010). The promise and limitations of partnered governance : the case of sustainable palm oil. *Corporate Governance : The international journal of business in society*, 10, 59-72.
- Offermans, A., Glasbergen, P. (2015). Boundary work in sustainability partnerships : An exploration of the Round Table on Sustainable Palm Oil. *Environmental Science & Policy*, 50, 34-45.
- Omont, H. (2010). Contributions de la production d'huile de palme au développement durable. *OCL*, Vol. 17 n°6, 362-367.
- OMS. (2018). *Tuberculose*. <http://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/tuberculosis> (consulté en août 2018).
- Ooreka. (2017). *Certification : tout savoir sur la certification*. En ligne <https://qualite.ooreka.fr/comprendre/certification> (consulté en décembre 2017).
- Orwa, C., Mutua, A., Kindt, R., Jamnadass, R. et Anthony, S. (2006). *Elaeis guineensis*. En ligne http://www.worldagroforestry.org/treedb/AFTPDFS/Elaeis_guineensis.PDF (consulté en décembre 2017).
- PEFC. (2017). *PEFC Belgium*. En ligne <https://www.pefc.be/fr> (consulté en décembre 2017).
- Pirard, R., Rivoelen, C., Lawry, S., Pacheco, P. et Zrust, M. (2017). A policy network analysis of the palm oil sector in Indonesia. *Center for international Forestry Research, Working paper*, 230.
- POIG. (2017). *About POIG*. En ligne poig.org (consulté en décembre 2017).
- Rival, A. (2016). *Huile de palme : sortir de la controverse*. En ligne <http://www.cirad.fr/actualites/toutes-les-actualites/articles/2010/science/huile-de-palme-et-idees-recues> (consulté en décembre 2017).

- Rival, A. et Levang, P. (2013). *La palme des controverses – Palmiers à huile et enjeux de développement*. En ligne <http://www.cirad.fr/actualites/toutes-les-actualites/articles/2013/ca-vient-de-sortir/la-palme-des-controverses-palmier-a-huile-et-enjeux-de-developpement> (consulté en décembre 2017).
- Rival, A., Montet, D. et Pioch, D. (2016). Certification, labelling and traceability of palm oil : can we buy confidence from trustworthy standards ? *Oilseeds and fat Crops and Lipids*, 23(6).
- RSPO. (2012). *Systèmes de certification RSPO de la chaîne d’approvisionnement*. Document pour les organismes d’accréditation et de certification.
- RSPO. (2013). *Principes et Critères pour la production durable d’huile de palme*. Document de guidance.
- RSPO. (2018). En ligne <https://rspo.org/members/categories> (consulté en juillet 2018).
- RSPO. (2018). Mails échangés.
- RSPO. (2017). En ligne <https://www.rspo.org> (consulté d’octobre 2016 à novembre 2017).
- Ruysschaert, D. (2016). The Impact of Global Palm Oil Certification on Transnational Governance, Human Livelihoods and Biodiversity Conservation. *Policy Matters, Issue 21*, 45-60.
- Ruysschaert, D. et Salles, D. (2014). Towards global voluntary standards : Questioning the effectiveness in attaining conservation goals. The case of the Roundtable on Sustainable Palm Oil (RSPO). *Ecological Economics*, 107, 438-446.
- Saswattechaa, K., Kroezeac, C., Jawjitb, W. et Heina, L. (2015). Assessing the environmental impact of palm oil produced in Thailand. *Journal of Cleaner Production*, 100, 150-169.
- Schouten, G. et Glasbergen, P. (2011). Creating legitimacy in global private governance : The case of the Roundtable on Sustainable Palm Oil. *Ecological Economics*, 70, 1891-1899.

- Schouten, G., Leroy, P. et Glasbergen, P. (2012). On the deliberative capacity of private multi-stakeholder governance : The Roundtables on Responsible Soy and Sustainable Palm Oil. *Ecological Economics*, 83, 42-50.
- Schtickzelle, N. (2016). *LBOE2120 Conservation de la biodiversité (2016-2017)*, Slides de cours, Université catholique de Louvain.
- Sheil, D., Casson, A., Meijaard, E., van Noordwijk, M., Gaskell, J., Sunderland-Groves, J., Wertz, K. et Kanninen, M. (2009). The impact and opportunities of oil palm in Southeast Asia. *CIFOR Occasional paper*, 51.
- Simon, A., Meister, G. et Bandarenka, V. (2017). *La consommation de l'huile de palme*. En ligne <https://www.bac-es.net/concours/document/la-consommation-de-l-huile-de-palme-tpe-1460802086.pdf> (consulté en décembre 2017).
- SOCFIN. (s.d.). *Fiche technique : la culture du palmier à huile*. En ligne [http://www.socfin.com/frontend/files/userfiles/files/2016%20SocfinFiche%20technique_Laculture%20dupalmieràhuile\(1\).pdf](http://www.socfin.com/frontend/files/userfiles/files/2016%20SocfinFiche%20technique_Laculture%20dupalmieràhuile(1).pdf) (consulté en décembre 2017)
- Solidarités info. (2017). *Sommet de la Terre de Rio*. En ligne <http://solidarites.info/sommet-de-la-terre.php> (consulté en décembre 2017)
- Stoppons l'huile de palme. (2017). *La certification RSPO (Roundtable on Sustainable Palm Oil)*. En ligne <http://stophuiledepalme.doomby.com/pages/la-certification-rspo-roundtable-on-sustainable-palm-oil.html> (consulté en décembre 2016).
- Test Achat. (2015). Labels : auxquels se fier ? *Test-Achats*, 600, 44-48.
- Trade for Development Centre. (2013). *Vers une huile de palme durable ? Histoire récente d'une controverse*. En ligne <http://www.befair.be/fr/content/vers-une-huile-de-palme-durable-histoire-recente-dune-controverse> (consulté en décembre 2016).
- Transparency International. (2016). *Corruption perceptions index 2015*. En ligne <https://www.transparency.org/cpi2015> (consulté en décembre 2017).
- Truman, H.S. (1949). *Inaugural Address*. En ligne <http://www.bartleby.com/124/pres53.html> (consulté en décembre 2017).

- Unicef. (2018). *Indonésie, Statistiques*.
https://www.unicef.org/french/infobycountry/indonesia_statistics.html#117
 (consulté en août 2018).
- UNIL (Université de Lausanne). (2013). *Ernst Friedrich Schumacher*. En ligne
<https://wp.unil.ch/bases/2013/08/fritz-schumacher/> (consulté en décembre 2017).
- Université Lyon. (2009). *La durabilité faible*. En ligne http://theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php?id=lyon2.2009.frezal_c&part=164598 (consulté en décembre 2017).
- Université Lyon. (2009). *La durabilité forte*. En ligne http://theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php?id=lyon2.2009.frezal_c&part=164599 (consulté en décembre 2017).
- USDA (United States Department of Agriculture). (2017). *Table 03 : Major Vegetable Oils : World Supply and Distribution (Commodity View)*. En ligne
<https://apps.fas.usda.gov/psdonline/reportHandler.ashx?fileName=BVS&reportId=533&templateId=5&format=html> (consulté en décembre 2017).
- USDA (United States Department of Agriculture). (2017). *Table 11 : Palm Oil : World Supply and Distribution*. En ligne
<https://apps.fas.usda.gov/psdonline/reportHandler.ashx?fileName=BVS&reportId=710&templateId=8&format=html> (consulté en décembre 2017).
- Vivresanshuiledepalme. (2012). *La RSPO ou la mauvaise blague du durable*. En ligne
<http://vivresanshuiledepalme.blogspot.be/2012/02/rspo-ou-la-mauvaise-blague-du-durable.html> (consulté en mai 2017).
- Vivresanshuiledepalme. (2012). *Huile de palme : mécanismes et bons exemples*. En ligne
<http://vivresanshuiledepalme.blogspot.be/2012/10/huile-de-palme-mecanismes-et-bons.html> (consulté en décembre 2017).
- Waldman, K. B. et Kerr, J. M. (2014). Limitations of certification and supply chain standards for environmental protection in commodity crop production. *Annual Review of Resource Economics*, 6, 429-449.
- Warner, K. (1994). *Agriculteurs itinérants : Connaissances techniques locales et gestion des ressources naturelles en zone tropicale humide*. Archives de documents de la FAO.

- Winters, P., Kuo, H.-W., Niljinda, C., Chen, B., Alves-Pinto, H.N., Ongun, M., Daryanto, S. et Newton, P. (2015). Voluntary Certification Design Choices Influence Producer Participation, Stakeholder Acceptance, and Environmental Sustainability in Commodity Agriculture Sectors in Tropical Forest Landscapes. *Journal of Sustainable Forestry*.
- WRM. (2007). *Indonésie : la politique gouvernementale en matière d'huile de palme*. En ligne <http://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section2/indonesie-la-politique-gouvernementale-en-matiere-dhuile-de-palme/> (consulté en décembre 2017).
- WRM. (2011). *Indonésie : crise des droits de l'homme dans les plantations de palmier à huile*. En ligne <http://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section1/indonesie-crise-des-droits-de-lhomme-dans-les-plantations-de-palmier-a-huile/> (consulté en décembre 2017).
- WRM. (2015). *Capital financiarisé et sociétés productrices d'huile de palme*. En ligne <https://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section1/capital-financiarise-et-societes-productrices-dhuile-de-palme/> (consulté en décembre 2017).
- WRM. (2015). *Des concessions d'huile de palme pour l'exploitation forestières : le cas de Herakles Farms au Cameroun*. En ligne <https://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section1/des-concessions-dhuile-de-palme-pour-lexploitation-forestiere-le-cas-de-herakles-farms-au-cameroun/> (consulté en décembre 2017).
- WWF. (2013). *Enquête huile de palme : Qui s'approvisionne durable ?* Rapport. En ligne https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2017-09/13_rapport_huile_de_palme_Qui_s%27approvisionne_durable.pdf (consulté en avril 2017).
- WWF. (2013). *WWF FAQ on the Review of the RSPO Principles & Criteria*. En ligne http://d2ouvy59p0dg6k.cloudfront.net/downloads/wwf_faq_rspo_principlescriteria_april_2013.pdf (consulté en novembre 2017).
- WWF Gabon. (2015). *Interprétation nationale des Principes et Critères génériques de la RSPO pour le Gabon*. Compte rendu.

- WWF. (2017). *Palm Oil Innovation Group*. En ligne http://wwf.panda.org/what_we_do/footprint/agriculture/about_palm_oil/solutions/palm_oil_innovation_group/ (consulté en novembre 2017).
- WWF. (2017). *Scorecard huile de palme : évaluation des entreprises quant à leur utilisation d'huile de palme responsable*. En ligne <https://www.wwf.fr/projets/scorecard-huile-de-palme-evaluation-des-entreprises-quant-a-leur-utilisation-dhuile-de-palme> (consulté en novembre 2017).
- Yan, W. (2017). A makeover for the world's most hated crop. *Nature*, 543, 306-308.
- Zaccai, E. (2014). *Le Rapport Brundtland*. En ligne <http://homepages.ulb.ac.be/~ezaccai/Cours%20GH.RBR.pdf> (consulté en décembre 2017).
- Zone Bourse. (2012). *Huile de palme : La Malaisie doit réviser ses taxes sur la palme*. En ligne <https://www.zonebourse.com/MALAYSIA-PALM-OIL-16222/actualite/Huile-de-palme-La-Malaisie-doit-reviser-ses-taxes-sur-la-palme-14487464/> (consulté en décembre 2017).
- Zone Bourse. (2012). *Huile de palme : L'Indonésie ajuste son taux à l'export pour l'huile de palme*. En ligne <http://www.zonebourse.com/MALAYSIA-PALM-OIL-16222/actualite/Huile-de-palme-L-Indonesie-ajuste-son-taux-a-l-export-pour-l-huile-de-palme-14482622/> (consulté en décembre 2017).

De la déforestation à la certification de l'huile de palme durable : analyse du processus d'élaboration du label de la RSPO à travers son document de guidance.

Présenté par Duy Thien Do

Résumé

Dans le cadre de la gestion durable des forêts au sein du concept plus large du développement durable, des outils de politique ont été conçus pour tenter de répondre aux préoccupations de la société. Notamment quant aux aspects sociaux et environnementaux que des industries telles que l'agriculture impactent. La certification, en définissant des normes, fait partie de ces outils.

Cet instrument est celui utilisé par la « *Roundtable on Sustainable Palm Oil* » (RSPO) créée en 2004 pour promouvoir des pratiques de production durable d'huile de palme. Ces pratiques ont pour objectifs de réduire la déforestation, préserver la biodiversité et respecter les moyens de subsistance des communautés rurales dans les pays producteurs.

Dans ce mémoire, le document de guidance de la RSPO a été analysé afin d'en extraire les critiques et mettre en évidence les phases du schéma de mise en place d'une politique comme la certification où la RSPO présente des lacunes.

Globalement, l'auteur a estimé que le document de guidance répondait aux attentes de la société concernant le développement durable. De plus, les 17 Objectifs de Développement durable (ODD) des Nations Unies, utilisés comme un outil supplémentaire de définition du développement durable, ont également confirmé que le document de guidance de la RSPO reflétait en bonne partie les ambitions de ces 17 ODD.

Malgré cela, le travail a permis de pointer la première partie du schéma du processus d'élaboration d'une politique comme prioritairement fautive à savoir *l'Agenda Setting*. En effet, la majorité des critiques émises concerne la conception des instruments (normes et fonctionnement de la RSPO) qui doivent permettre de rendre durable le secteur de l'huile de palme.

Parmi ces critiques sont cités entre autres la faiblesse de la gouvernance, des lignes directrices du document de guidance trop vagues en plus du non respect de celui-ci et des aspects pas assez approfondis quant à la lutte contre la corruption, la santé, la recherche génétique ou encore le recours à la géomatique comme moyen de surveillance.

Mots clés : RSPO, certification, déforestation, développement durable, huile de palme.

UCL

Université
catholique
de Louvain

AGRO
LOUVAIN